D'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016

- Réalisée en Janvier 2024

Photographie © CETIAC

# ETUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Pièce complémentaire du dossier d'étude d'impact environnemental

## Opération d'aménagement 4 secteurs Belle Etoile – Carquefou(44)

**Actualisation du projet et approfondissement des MCA**

Coordination technique : Katell OLLIVIER
Votre interlocuteur CETIAC : Margot VANRENTERGHEM

Projet porté par

Loire Océan Développement

# SOMMAIRE


01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

01a **Description du projet concerné** 8
Situation géographique du projet
Fiche d'identité du projet
Compatibilité avec les documents de planification
01b **Délimitation des périmètres d'étude** 14
Activité agricole concernée par le projet
Contexte agricole départemental
Définition des périmètres d'étude

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

02a **Agriculture et filières du territoire** 22
Agriculture sur le périmètre élargi
Les filières agricoles
Aptitudes et potentiel agronomique
Fonctionnalité de l'agriculture locale
Initiatives locales de soutien à l'agriculture
Potentiel alimentaire du périmètre élargi
02b **Synthèse de l'état initial de l'économie agricole** 34
Valeur ajoutée de l'économie agricole
Enjeux et dynamiques de l'économie agricole

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03a **Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs** 39
Concertation avec les acteurs locaux
Justification du choix du site
La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
Mesures d'évitement et de réduction
03b **Incidences positives et négatives du projet** 46
Effets cumulés avec d'autres projets
Analyse des incidences sur l'économie agricole
Bilan des impacts du projet
03c **Mesures de compensation agricole collective** 56
Compensation agricole collective
Recherche des mesures de compensation
Choix des mesures de compensation

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

04a **CETIAC conseil en compensation agricole** 74
Méthodologie CETIAC
Bibliographie & Glossaire
04b **Annexes**

# LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

## Les trois conditions cumulatives

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014 (Art. L. 112-1-3 du code rural) : introduction du dispositif de compensation agricole

Le Décret d'application paru le 31 août 2016 (n°2016-1190) : obligation de réaliser une étude préalable pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale)

### ÉTUDE PREALABLE AGRICOLE

D'après le Décret, les trois conditions cumulatives de soumission d'un projet à la réalisation de l'étude préalable agricole sont :

**CONDITION DE NATURE**

Le projet doit être soumis à étude d'impact environnemental systématique

⊕

**CONDITION DE LOCALISATION**

Situé sur une zone valorisée par une activité agricole dans les 3 à 5 dernières années

3 ans en AU ou 5 ans en A et N au PLU

⊕

**CONDITION DE CONSISTANCE**

La surface perdue définitivement doit être de plus de 1ha

Seuil arrêté dans le DEPT

Pour que le projet soit soumis à l'élaboration d'une étude préalable agricole, les trois conditions d'application du Décret n°1190-2016 du 31 août 2016 relatif à la compensation agricole collective doivent être cumulées.

### CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

En effet, les caractéristiques du projet d'aménagement sont les suivantes :

Le projet concerne 33 ha soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental systématique ☑

La 1ère condition est remplie

**EXPLOITATION AGRICOLE**

Des activités agricoles de maraîchage sont constatées sur l'emprise partielle du projet dans les 3 dernières années. ☑

La 2ème condition est remplie

**SURFACE CONCERNÉE**

La surface totale concernée par le projet est de 33 ha, dont 7 ha agricoles ☑

La 3ème condition est remplie

**Ainsi le projet de d'aménagement sur le secteur Belle Etoile cumule les trois conditions d'application du Décret n°1190 2016 relatif à la compensation agricole collective, il est donc soumis à la réalisation de l'étude préalable agricole.**

Le projet face au décret

Source : CETIAC

# LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

## Le contenu de l'étude préalable agricole et l'instruction

**Le projet remplissant les trois conditions cumulative du Décret, une étude préalable agricole doit être réalisée selon les cinq étapes détaillées si dessous.**

**A noter que la méthodologie complète de CETIAC est détaillée en fin d'étude.**

### Le contenu de l'étude préalable agricole

**01 UNE DESCRIPTION DU PROJET ET LA DÉLIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ**

Le périmètre étudié doit représenter l'ensemble des paramètres et dynamiques de l'économie agricole concernée.

**02 UNE ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE**

- La production agricole primaire
- La première transformation,
- La commercialisation par les exploitants agricoles.

**03 L'ÉTUDE DES EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE**

- Impact sur l'emploi,
- Évaluation financière globale des impacts,
- Les effets cumulés avec d'autres projets connus.

**04 LES MESURES ENVISAGÉES ET RETENUES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET**

- L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes.
- L'étude tient compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier.

**05 LES MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ENVISAGÉES POUR CONSOLIDER L'ÉCONOMIE AGRICOLE**

Leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

**Ces étapes structurent la présente étude préalable agricole relative au projet d'aménagement Belle Etoile**

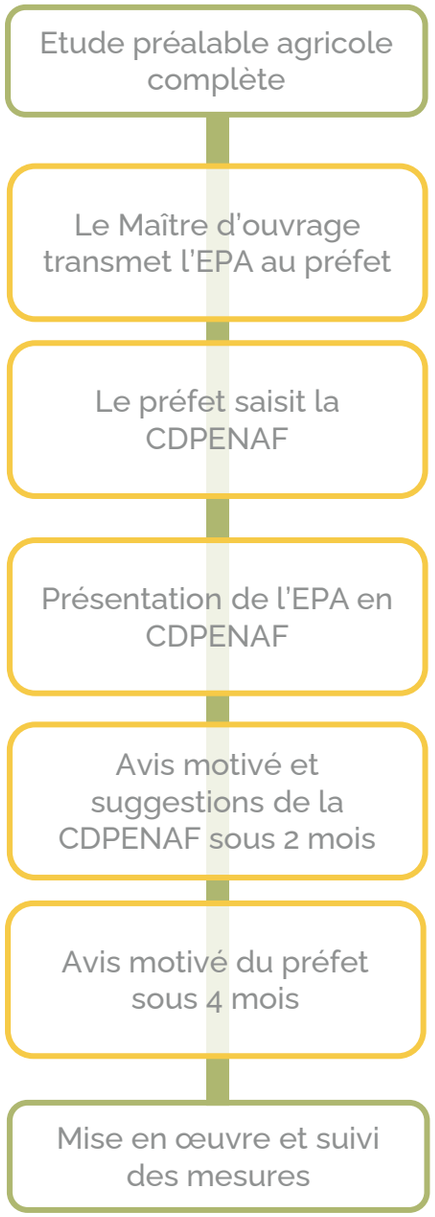


**Contenu de l'étude préalable agricole**
Source : CETIAC

# ACTUALISATION DE L'ÉTUDE ET COMPLÉMENTS

## Avis Préfectoral du 18 novembre 2022 suite à passage en CDPENAF du 14 septembre 2022

**Afin de faciliter la lecture, les évolutions du projet ont été directement intégrée à l'étude initiale présentée en CDPENAF en 2022.**

**Il est listé ici toutes les modifications substantielles du dossier par rapport à cette première version.**

### Rappel de l'avis Préfectoral

- Avis défavorable en raison :
  - Les mesures de compensation MCA sont proposées à l'état d'étude sans être assortie d'un phasage et ne permettent pas à la CDPENAF de se prononce sur la pertinence et la proportionnalité des mesures par rapport aux impacts.
- Besoins d'approfondissements attendus pour compléter l'EPA :
  - Fléchage entre les mesures qui seront proposées dans le cadre du PAT
  - Montant financier présenté au sein de l'étude

### Principales adaptations du projet de Belle Etoile

En parallèle de l'approfondissement des mesures de compensation agricole, une évolution du projet a été réalisée par LOD et Nantes Métropole pour compléter également la partie Evitement et Réduction des impacts du projet sur l'économie agricole.

- L'aménagement de l'Ilot 3 d'une surface de 17 298 m² a été abandonné
  - **L'aménagement total initial de 33,4 ha réduit sa surface à 31,6 ha.**
- Une réflexion sur le devenir de la parcelle agricole est approfondie.

### Evolution de l'étude préalable agricole entre 2022 et 2023

Pour faciliter la lecture tous les éléments venant compléter l'étude préalable agricole sur la base de l'étude de 2022 ont été **mis en gras et coloré en orange**. Cela concerne principalement :

- La description du projet et l'état agricole initiale du site
- La justification du choix du site et les compléments apportés par rapport à l'évolution du projet suite à l'abandon de l'ilot 3.
- Les impacts ont été actualisés sur la base de ces données

**Les mesures de compensation allant de la page 62 à 74, principale demande de compléments et réserves avancés par la CDPENAF et le Préfet, sont issues du travail réalisée en 2023.**

Considérant l'ensemble de ces éléments et les précisions apportées en séance par le porteur de projet en réponse aux questions posées par les membres de la Commission et en vertu de l'article L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime, les mesures pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que les mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire contenues dans l'étude préalable se révèlent insuffisantes au regard de leur stade d'avancement.

Les mesures de compensation collective agricole sont proposées à l'état d'étude, avec une préférence indiquée au sein de l'étude préalable agricole pour le soutien du Projet Alimentaire Territorial de Nantes Métropole sans être assortie d'un phasage aidant à l'évaluation des mesures sélectionnées au regard des conséquences sur l'économie agricole du territoire. La commission ne dispose pas d'éléments lui permettant de se prononcer sur la pertinence et la proportionnalité des mesures présentées ainsi que de suivre l'évolution et la bonne exécution de celles-ci.

Au vu de ces éléments, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers a émis un avis défavorable à la majorité de ses membres sur l'étude préalable agricole présentée par LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT dans le cadre du projet d'aménagement du site de la Belle-Étoile sur la commune de CARQUEFOU.

Compte-tenu de cet avis défavorable de la CDPENAF, je ne peux pas, à ce stade, donner un avis favorable sur ce projet.

Cependant, j'invite le pétitionnaire à compléter son Étude Préalable Agricole par un fléchage entre les mesures qui seront proposées dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial de Nantes Métropole et le montant financier présenté au sein de l'étude.

**Extrait de l'avis Préfectoral**

Source : Préfecture de Loire atlantique

**Cette présente version de l'étude préalable agricole apporte les compléments en vue d'une nouvelle évaluation par la CDPENAF**

# LE PORTEUR DU PROJET CONCERNÉ PAR L'ÉTUDE

## Maître d'ouvrage et présentation du projet

**Le projet d'aménagement Belle Etoile est porté par Loire Océan Développement. Depuis plus de 50 ans, LOD est présente sur le territoire métropolitain et la périphérie nantaise pour développer ou renouveler des espaces urbains et économiques de façon maîtrisés. Loire Océan Développement est une EPL (Entreprise publique locale), son capital est ainsi majoritairement public, ce qui lui permet d'allier la prise en compte effective de l'intérêt général dans ses objectifs, et la souplesse de fonctionnement de la société de droit privé**

### La Maitrise d'ouvrage

**Loire Océan Développement** (LOD), est une Société d'Économie Mixte qui a en charge l'étude, l'aménagement ou la réhabilitation de nouveaux quartiers (habitats, commerces, développement économique, équipements publics etc.). Concernant l'aménagement de cette opération, Loire Océan Développement intervient sans concession d'aménagement de la collectivité et prévoit l'aménagement de la zone d'activité sur ses fonds propres. À ce titre, Loire Océan Développement pilote l'acquisition du foncier, les études, la commercialisation des terrains et le suivi des travaux.

Sur le projet **Nantes métropole** (NM) est aussi maitre d'ouvrage sur les voiries existantes, tel que l'Allée des Sapins et la route de Thouaré.

### Le projet de zone d'activités Belle Etoile

L'engagement, par Loire Océan Développement (LOD) du projet d'aménagement d'une zone d'activités sur le secteur Nord de Belle Etoile sur la commune de Carquefou, intervient après que Nantes Métropole ait introduit dans Plan Local d'Urbanisme Métropolitain une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur.

Le projet s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) qui précise que le secteur *« bénéficie d'une excellente desserte par l'autoroute, le périphérique de l'agglomération nantaise et d'importantes voiries départementales. Il est aussi irrigué par un réseau récent de transports collectifs structurants avec l'ouverture de la ligne de chronobus C7 en 2013 qui se connecte à la ligne 1 du tramway au niveau du quartier nantais limitrophe, ou plus anciens avec les gares de train express régional à Mauves-sur-Loire et à Thouaré-sur-Loire »*

Cette opération située entre l'autoroute A11 et l'ancienne route de Paris (VM 723) comprend 3 secteurs situés de part et d'autre de l'Allée des Sapins, au cœur d'un tissu économique existant et intégré dans un quartier de plus grande échelle dont l'aménagement est caractérisé par des activités de tous types. Ce secteur d'aménagement, au cœur des zones d'activités qui bordent la route de Paris de Nantes à Carquefou en passant par Sainte-Luce-sur-Loire, et donc au cœur des ambitions économiques métropolitaines, doit s'inscrire comme une des dernières intensité industrielle et urbaine de la métropole.

Il est situé à proximité du périphérique Nantais et d'une des premières portes de la métropole (A11). Le secteur d'aménagement s'implante entre les centres villes de Thouaré-sur-Loire et de Carquefou et le long de centralités urbaines et économiques déjà constituées ; axes structurants de transports (A11, périphérique, Route de Paris) déjà existants. L'aménagement de la zone d'activité de Belle Etoile Nord doit permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés (cf OAP sectorielle).

L'évolution constante des zones d'activités alentour (Haute Foret, Maisonneuve, VEGA, Antarès, Actipôle, petites landes ou encore Baudinière, (cf. Figure 90 : Site d'activité sur le territoire de Nantes Métropole (source : nantes Métropole) permet d'envisager une optimisation foncière poussée pour accueillir les fleurons industriels des filières Nantaises.

Ainsi le Cahier des Prescriptions de l'opération imposera d'optimiser l'usage du foncier en vue d'une densification des occupations ; cela se traduira par une verticalité sur les bâtiments tertiaires associés aux ateliers industriels avec des bâtiments en R+1 minimum, des stationnements en rez-de-chaussée, une compacité des bâtiments, et réservera un foncier pour accueillir éventuellement un parking silo qui répondrait aux besoins d'extension des entreprises sur leurs poches de stationnements.

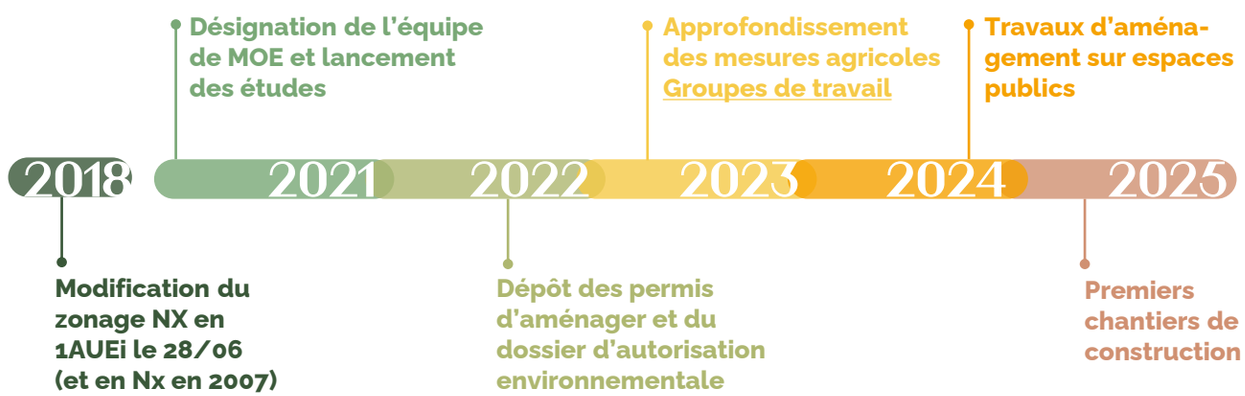

# DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

En préambule de l'étude, les trois conditions cumulatives du Décret sont bien remplies par le projet. Une présentation du porteur du projet et celle générale du contexte de l'étude a été réalisée. Une description du projet sera détaillée dans un objectif de clarification des étapes et caractéristiques attendues de ce dernier. Plusieurs périmètres d'étude seront proposé, plus ou moins élargi afin de prendre en compte l'ensemble des composantes de l'économie agricole du territoire

- Description du projet concerné
- Délimitation des périmètres d'étude

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ
02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE
03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE
04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01

# DESCRIPTION DU PROJET CONCERNÉ

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Compatibilité avec les documents de planification

# 01a

# SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

## Commune et Communauté de Communes

Le présent projet d'aménagement est situé sur la commune de Carquefou, dans le département de Loire-Atlantique (44) en Pays de la Loire et à proximité directe de Nantes, la préfecture. Au dernier recensement (INSEE, 2018), la population communale était de 20 032 habitants. Elle s'intègre dans l'intercommunalité de Nantes Métropole.

### Un espace disparate, entre parcs d'activité, habitations et agriculture

Le projet s'inscrit dans un espace disparate, en voisinage avec des parcs d'activités existants (entrepôt logistique au Sud), des lieux d'habitations souvent peu denses, et des activités agricoles. La configuration du site pose l'enjeu de la maîtrise des franges et de la couture urbaine.

Photographie du site d'étude

Source : Google Street View (gauche), CETIAC (droite)

Localisation du projet

Source : IDUP

### Nantes Métropole

Forte de ses 24 communes, la métropole nantaise compte 656 275 habitants, avec une augmentation de 47 077 habitants entre 2013 et 2018. L'ensemble de l'agglomération nantaise profite de ce dynamisme car 13 communes ont vu croître leur population de plus de 1000 habitants en cinq ans. Nantes continue donc d'attirer. Plus de la moitié du territoire est constitué d'espaces naturels ou agricoles et 30% de sa superficie est urbanisée.

Source : Nantes Métropole

### Chiffres clés de Nantes Métropole

**656 275 habitants dont 20 032 sur la commune**

**523,4 km² dont 43,42 sur la commune de Carquefou**

# FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

## Caractéristiques du projet

**Loire Océan Développement assure le portage du projet d'aménagement, qui concernera 33,4 ha, répartis en 4 lots, qui feront l'objet de 4 permis d'aménager.**

### Le projet d'aménagement Belle Etoile

| | Projet initial | Projet adapté |
|---|---|---|
| Objectif du projet | L'aménagement du site de Belle-Etoile doit permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés. | |
| Surfaces | 33,4 ha répartis en 4 lots (4 permis d'aménager différents) | **31,6 ha répartis en 3 ilots** (3 permis d'aménager différents) |
| Portage | Loire Océan Développement | |
| PLU | 1AUEi | |
| Maitrise foncière | Maitrise foncière en cours<br>Certains secteurs comme le secteur à l'Ouest de la route de Thouaré, à l'Est au niveau de l'Allée des Peupliers, au centre au niveau des habitations et au nord au niveau de l'entreprise Charrier, n'ont pas été retenus à la phase amont du projet car la maitrise foncière n'était pas assurée.<br>**Actualisation des mesures écologiques (en particulier en périphérie des ilots constructibles pour une meilleure gestion des limites et franges urbaines).** | |

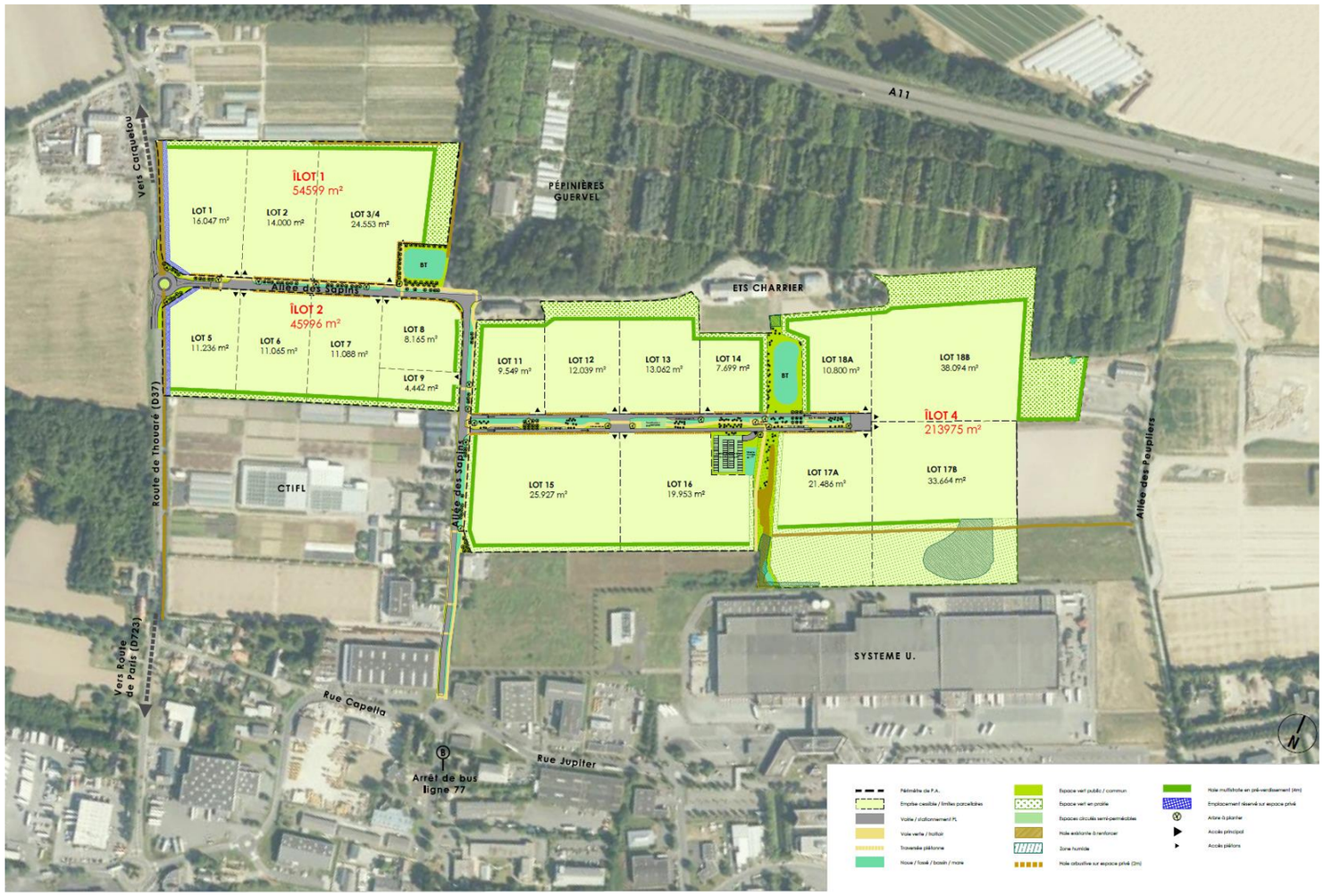


**Plan d'aménagement prévisionnel du site**

Source : Loire Océan Développement

### Coupes illustratives

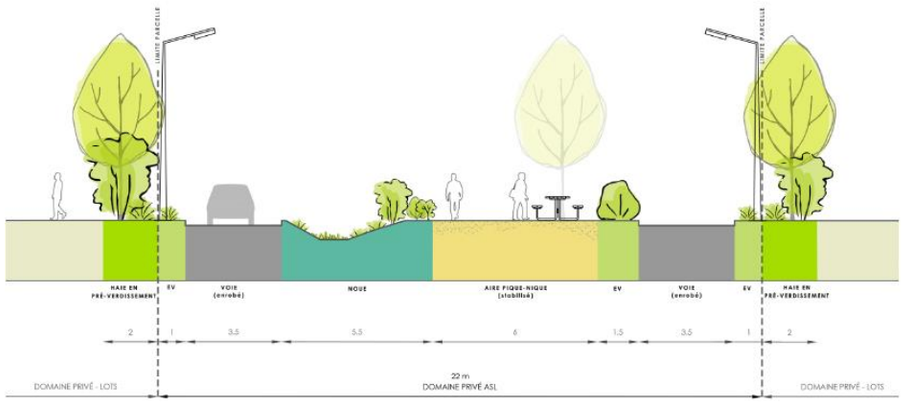

# FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

## La genèse du projet

**Lors de la réalisation du PLUm, les parcelles du projet ont été vouées à l'urbanisation car considérées comme une des dernières « dents creuses » du territoire Ouest Nantais.**

### La genèse du projet et l'historique

Lors de la réalisation du Plan local d'urbanisme métropolitaine (PLUm, voir page 14), certains espaces ont été destinés à la mise en place d'activités économiques. Le site du projet constitue une des dernières « dents creuses » du périmètre du PLUm (surfaces non urbanisées enserrées au sein de zones d'activités urbanisées), il a donc été ciblé pour le présent projet de zone d'activité. Un promoteur privé avait initié la mise en place d'une zone d'activité suite à la classification au PLUm, mais Nantes Métropole ne souhaitant pas mettre en place d'activités logistiques, le projet a été retravaillé avec Loire Océan Développement afin d'accueillir des industries innovantes et de R&D.

Les éléments suivants ont été pris en compte pour la sélection spécifique de ce site :

- Surface anciennement classées Nx, correspondant à une « activité agricole non pérenne »
- Souhait des propriétaires d'ouvrir ces surfaces à l'urbanisation
- L'enjeu économique est fort dans ce secteur, particulièrement favorable à l'implantation d'entreprises

### Les besoins recensés et les réponses du projet

Le PADD du PLUm a fixé des objectifs de création d'emploi, notamment pour le pôle Erdre et Loire auquel se rattache le projet. Le projet d'aménagement Belle Etoile a pour objectif de participer à cette création d'emplois sur le territoire. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- Objectif économique : apporter une offre nouvelle de parc d'activités aux industriels et usagers,
- Créer une ambiance paysagère : pour en faire des lieux de détente agréables pour les usagers du site ; Créer et mettre en valeur un paysage relativement nu, contribuer à reconstituer la biodiversité et les corridors écologiques et créer des maillages doux permettant de relier les sites aux secteurs de la route de Paris ou de Carquefou en les reliant à l'offre de services existante ;
- Concevoir la mutualisation des espaces : adopter le principe de frugalité foncière et adapter les parcelles cessibles aux projets de bâtiments à venir et permettre une évolution du site dans le temps; permettre aux industriels de limiter les zones d'imperméabilisation uni-fonctionnelles ; proposer des espaces de stationnement mutualisé pour les usagers du site, étudier une gestion des eaux pluviales globale et mutualisée et approfondir la réflexion sur la consommation d'Energie

# FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

## Les grandes étapes du projet

**Le phasage du projet se déroulera en plusieurs étapes : une étape de viabilisation (sur un environ an) et une étape de commercialisation (sur de nombreuses années).**

**Les activités agricoles seront maintenues jusqu'à la réalisation du diagnostic archéologique prévu à l'automne 2024. Il n'est pas prévu de retour de l'activité agricole sur la phase de commercialisation.**

### L'amont du chantier

En amont du chantier, la maitrise foncière a été réalisée auprès des propriétaires initiaux. Les exploitations agricoles actuellement en place ont été dédommagées à titre individuel et un maintien via des commodats précaires (données non disponibles à ce jour) ont été mis en place.

**Les étapes amont du chantier prévoient le maintien de l'activité agricole autant que possible. Le diagnostic archéologique prévu avant la phase chantier (environ automne 2024) correspondra à la fin de l'activité agricole sur l'emprise du projet.**

### La phase de chantier

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité de Belle Etoile Nord permettant l'installation des entreprises sont programmés au **4ième trimestre 2024**, pour une durée de 12 mois. Durant ces 12 mois sera réalisé un phasage :

- Viabilisation de la zone d'activité de Belle Etoile : réalisation des réseaux et réalisation de la voirie et du mobilier urbain
- Commercialisation des lots ; à l'issue des travaux de viabilisation de la zone d'activité de Belle Etoile, il y aura des travaux de construction des bâtiments qui s'étaleront sur de nombreuses années pour l'urbanisation de la zones d'activité.

**Le phasage ne prévoit pas l'articulation avec une activité agricole le long de la phase de commercialisation après la réalisation des réseaux et voiries**

### L'aménagement final du projet

Le projet prévoit la commercialisation de **21 lots constructibles totalisant une surface de 33,7 ha**.

- **Actualisation 2023 : 17 lots constructibles totalisant une surface de 31,6 ha.**

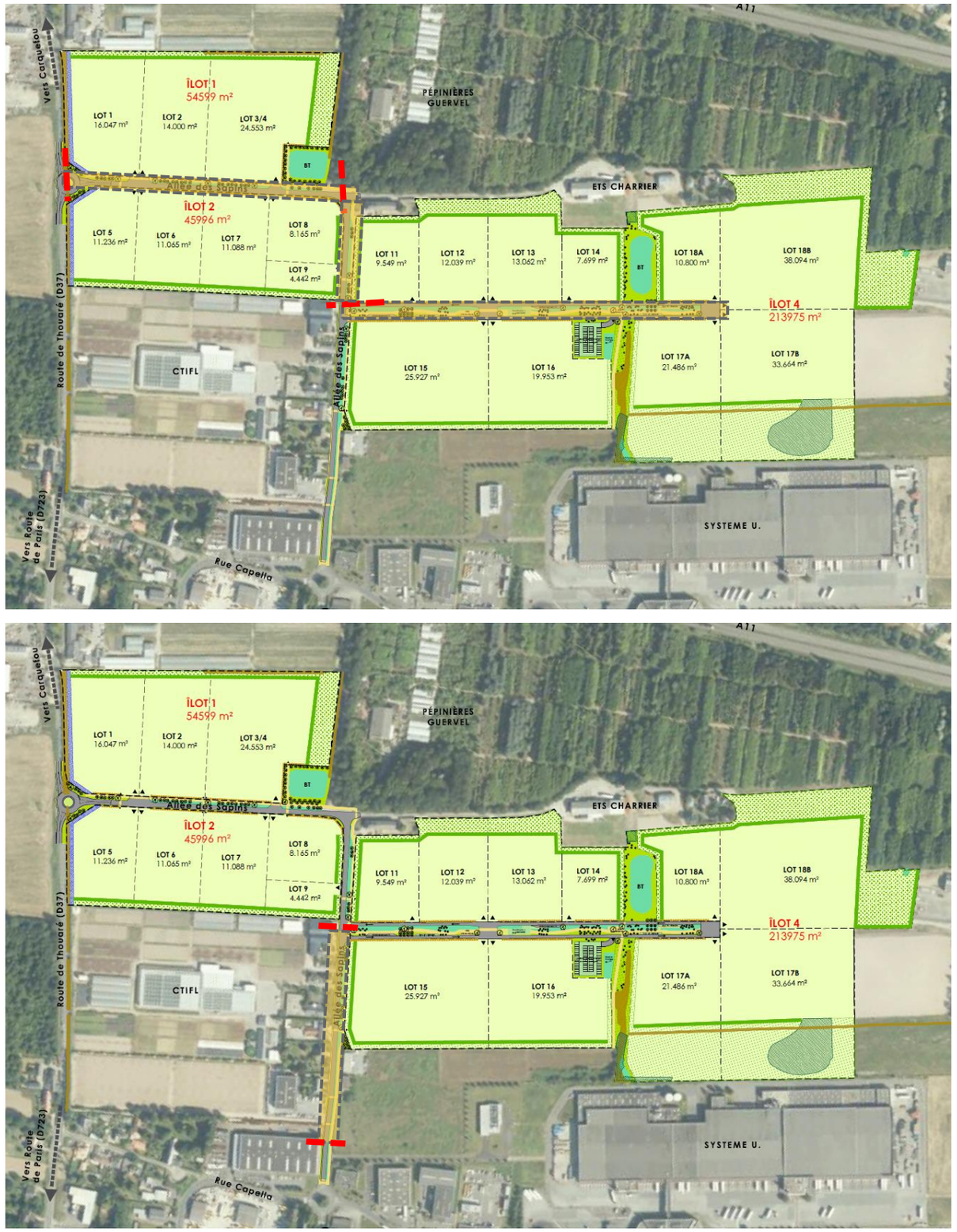


**Extraits des étapes de phasage du chantier**

Source : EGIS

La circulation sera fermée

Un alternat sera mis en place

# COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

## Schémas directeurs et documents d'urbanisme

**Les documents de planification structurants pour le territoire sont le SCoT de Nantes Saint Nazaire (regroupement de 6 EPCI dont Nantes Métropole) et le PLUm (à l'échelle des 24 communes de Nantes Métropole dont Carquefou). Le projet se situant en partie sur des terres agricoles, n'est a priori que peu compatible avec l'objectif du SCoT qui souhaite préserver l'agriculture du territoire. Situé en zone 1AU, le projet est compatible avec le PLUm.**

### Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Nantes Saint-Nazaire

Le SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, dont la révision a été engagée en 2013, a été approuvé le 19 décembre 2016. Il est exécutoire depuis le 21 février 2017. La protection de l'agriculture figure parmi les axes structurants du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Dans ce cadre, les différentes thématiques sont les suivantes : **Préserver la fonctionnalité agricole du territoire, Favoriser les conditions de développement de projets agricoles bien intégrés dans leur environnement, Valoriser l'activité économique agricole, Préserver l'agriculture de marais, Valoriser l'agriculture péri-urbaine, Valoriser les espaces agricoles comme supports d'une agriculture responsable et de loisirs, Valoriser les espaces agricoles comme supports de projets.**

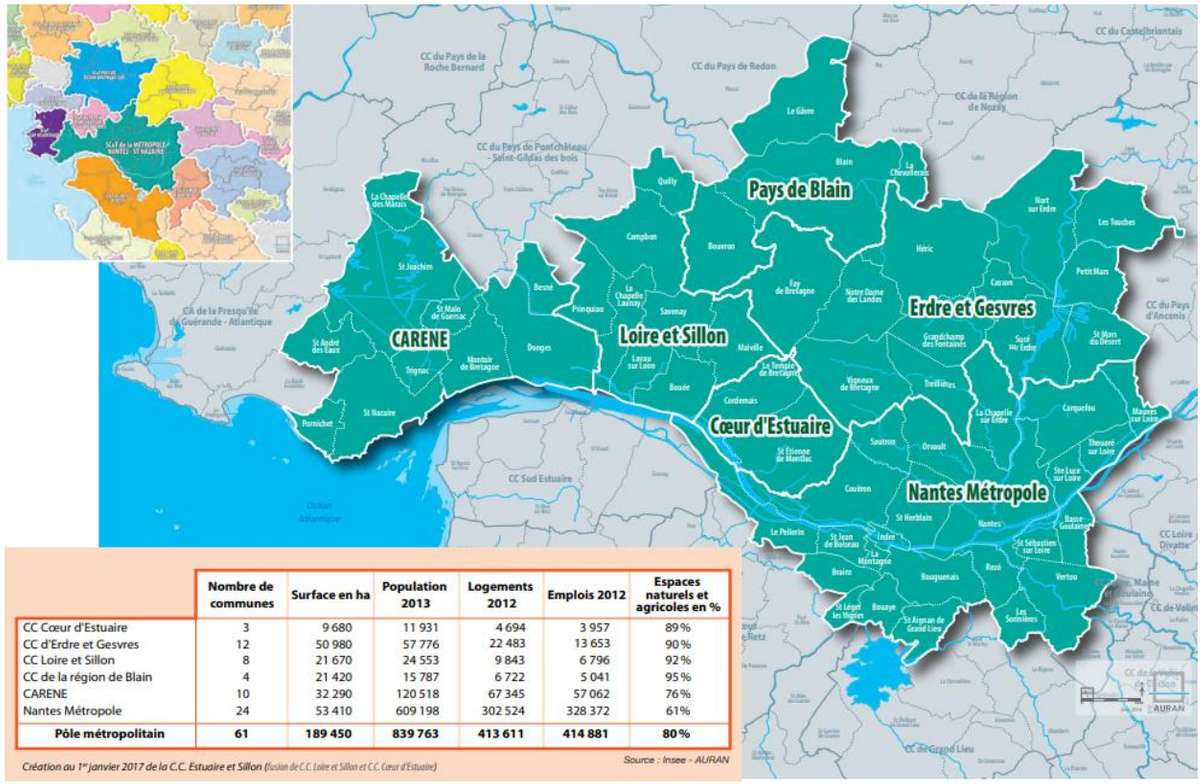


| | Nombre de communes | Surface en ha | Population 2013 | Logements 2012 | Emplois 2012 | Espaces naturels et agricoles en % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CC Cœur d'Estuaire | 3 | 9 680 | 11 931 | 4 694 | 3 957 | 89% |
| CC d'Erdre et Gesvres | 12 | 50 980 | 57 776 | 22 483 | 13 653 | 90% |
| CC Loire et Sillon | 8 | 21 670 | 24 553 | 9 843 | 6 796 | 92% |
| CC de la région de Blain | 4 | 21 420 | 15 787 | 6 722 | 5 041 | 95% |
| CARENE | 10 | 32 290 | 120 518 | 67 345 | 57 062 | 76% |
| Nantes Métropole | 24 | 53 410 | 609 198 | 302 524 | 328 372 | 61% |
| **Pôle métropolitain** | **61** | **189 450** | **839 763** | **413 611** | **414 881** | **80%** |

*Création au 1er janvier 2017 de la C.C. Estuaire et Sillon (fusion de C.C. Loire et Sillon et C.C. Cœur d'Estuaire)*

Source : Insee - AURAN

**Carte du SCoT Nantes Saint-Nazaire**

Source : DOO du SCoT

| EPCI concerné | Espaces agricoles pérennes *(en ha)* |
|---|---|
| Nantes Métropole | 15 000 ha |
| Carene | 5 800 ha |
| CC d'Erdre et Gesvres | 32 000 ha |
| C.C. Loire et Sillon | 11 500 ha |
| CC Cœur d'Estuaire | 4 300 ha |
| C.C. de la Région de Blain | 11 500 ha |

Dans le cadre des objectifs du SCoT, 80 000 ha de surfaces agricoles ont été considérées comme devant être pérennisés. Le tableau ci-contre présente le découpage des surfaces agricoles à pérenniser selon les EPCI concernées par le SCoT.

### Le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole

Par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012, Nantes Métropole a décidé, conformément à ses compétences, d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). Applicable depuis 2019, le PLUm sert de cadre réglementaire à l'aménagement du territoire de la métropole, dont la commune de Carquefou. Le projet d'aménagement s'inscrit dans une zone classée 1AU, c'est-à-dire une Zone ouverte à l'urbanisation avec un projet d'ensemble. En ce sens, le projet est compatible avec les orientations du PLUm.

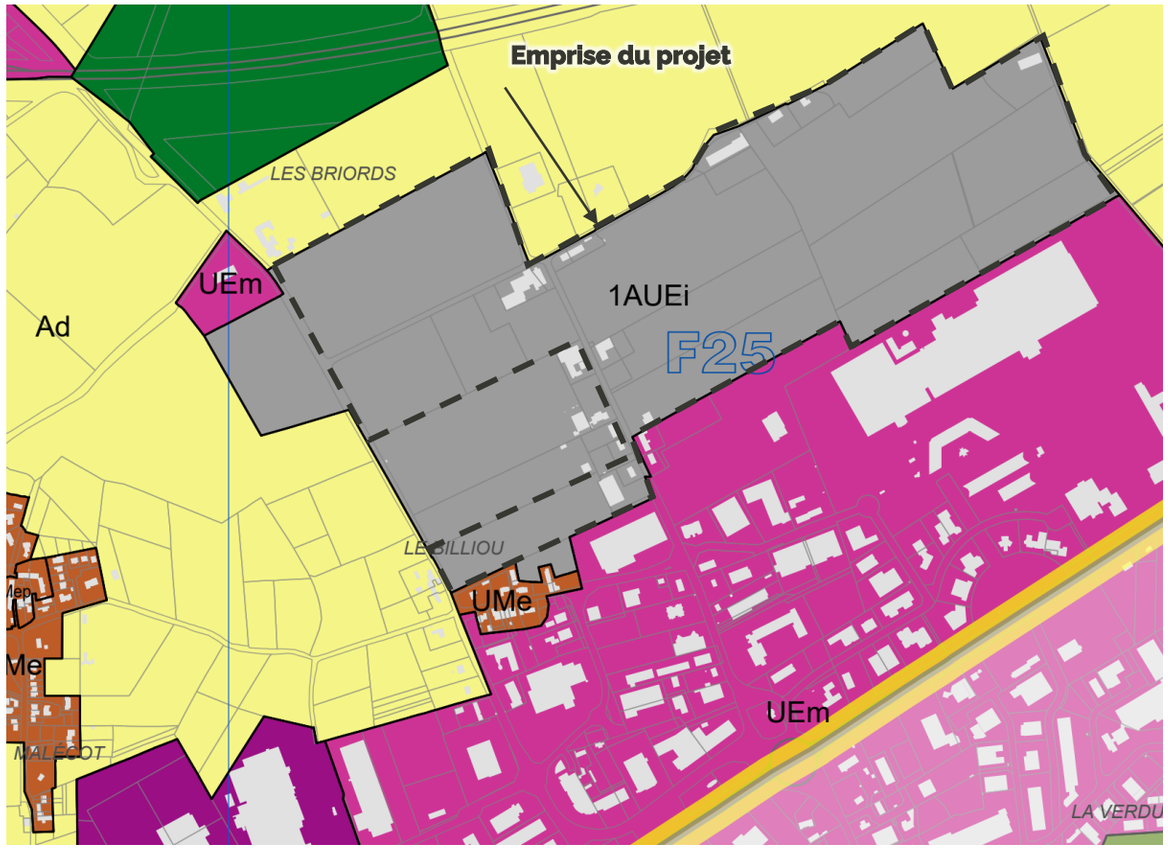


**Classification du site du projet au PLUm**

Source : PLUm

NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

**16 729 ha** agricoles à pérenniser à l'échelle de Nantes Métropole (extraits du tomes 3 et 4 du PLUm)

**Zonage 1AU** compatible avec le projet

# DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE



- Activité agricole concernée par le projet
- Contexte agricole départemental
- Définition des périmètres d'étude

01b

# ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

## Productions et assolements agricoles sur l'emprise étudiée (33 ha)

L'emprise étudiée du projet (33 ha) se situe en partie sur des parcelles maraîchères en activité (6,5 ha) et sur d'anciennes parcelles maraîchères. Une partie des parcelles anciennement maraichères sont valorisées annuellement en grandes cultures sur 11,3 ha et 13,7 ha n'ont pas été remis en activité suite au départ en retraite (prairies entretenues par broyage).

Les activités maraîchères en place produisent de la mâche, du poireau, des radis, etc. Ce sont les productions maraîchères typique des maraîchers nantais.

### Un site maraîcher en front urbain

Le projet concerne des parcelles qui ont été aménagées, durant les années 1960, afin d'en faire des surfaces maraîchères productives (terrassements, apports de terre, de sable et de matière organique). Presque toutes les surfaces du projet sont donc historiquement des parcelles agricoles valorisées par du maraîchage. Cependant, conséquence de l'urbanisation passée, et en anticipation de l'urbanisation à venir, la majorité des surfaces ne sont aujourd'hui plus ou peu valorisées. En effet, le départ à la retraite des exploitants n'a pas donné lieu à de nouveaux fermages.

### Des surfaces maraîchères productives (6,5 ha)

6,5 ha correspondent à des surfaces maraîchères actuellement en production. Ces parcelles sont mobilisées pour produire de la mâche, des radis et du poireau. Les productions sont caractéristiques de la filière maraîchère nantaise.

**Parcelle maraîchère dans l'emprise du projet**
Source : CETIAC

Les légumes sont cultivés sur buttes irriguées au goutte à goutte (accès au réseau d'eau brut depuis les parcelles).

### Des surfaces agricoles sous-exploitées (25 ha)

Comme expliqué plus haut, la vocation maraîchère de certaines parcelles a disparu en anticipation de l'urbanisation du site. Pour entretenir les parcelles, les exploitants concernés ont décidé :

- Soit d'y implanter des cultures, dont les rendements sont faibles. Pour rappel les terrains ont été aménagés afin d'améliorer le potentiel maraîcher des parcelles, par conséquent le potentiel pour des grandes cultures est assez faible. Ce sont des Entreprises de travaux agricoles (ETA) qui réalisent les interventions. Ces surfaces représentent 11,3 ha.
- Soit d'entretenir uniquement les parcelles par broyage, sans valoriser de production agricole. Ces surfaces représentent 13,7 ha.

Ces surfaces représentent 25 ha de l'emprise du projet.

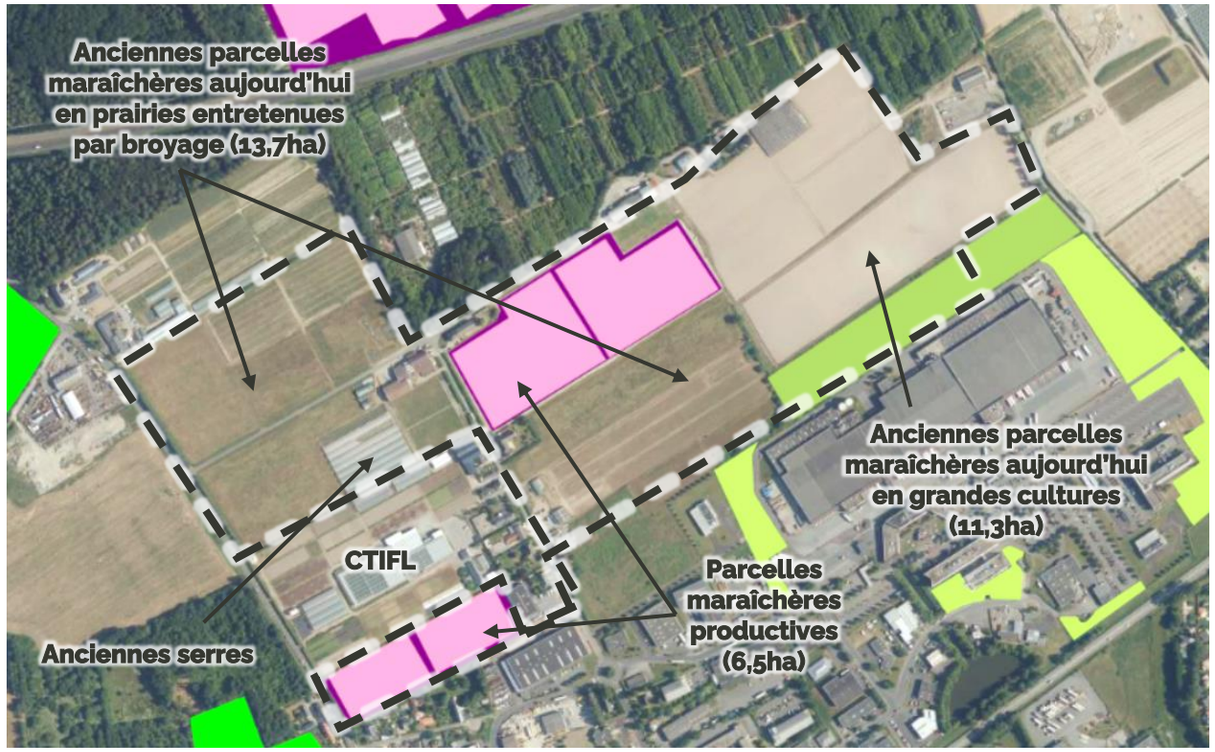


**Assolements agricoles dans l'emprise étudiée**
Source : RPG 2020, enquête terrain

**Parcelle en friche dans l'emprise étudiée**
Source : CETIAC

Ancienne parcelle maraîchère, entretenue par broyage mais ayant perdu sa vocation agricole.

### Un historique maraîcher sur l'ensemble des parcelles étudiées

**6,5 ha de maraîchage**

**25 ha d'anciennes parcelles maraîchères sous-exploitées**

# ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

## Les exploitations agricoles concernées

2 exploitations agricoles sont concernées par le projet. L'exploitation A est spécialisée en maraîchage et voit 10% de ses surfaces concernées par le projet. L'exploitation B a mis toutes ses surfaces en cultures après l'arrêt du maraîchage, lié au projet. Le projet concerne 2/3 de l'exploitation.

### Exploitation agricole A – en activité maraichère

**L'exploitant A valorise environ 80 ha maraichage spécialisé en mache, jeune pousse d'épinard, oignon, radis, poireaux, aubergines. Les surfaces exploitées sont en maraichage plein champ et 14 ha de serres. Environ 80 % de sa production est à Carquefou et 20% sur Petit-Mars. L'exploitation dispose de 25 salariés à plein temps (auxquels s'ajoutent 10 ETP intérimaires à l'année) et augmente en saison sa masse salariale avec environ 70 saisonniers.**

**Rencontre réalisée en Juillet 2023 par LOD et WEAGRI.**

### Propriétaire agricole B – en retraite, travail des parcelles par une ETA

Une ferme a été rachetée par la famille de l'exploitant actuel en 1957. L'achat de cette ferme a été motivé par la perte de foncier sur la commune de Nantes : les maraîchers ont retrouvé des terres agricoles en périphérie Cette ferme a été divisée en 9 lots, répartis dans la famille. Cette exploitation de 17 ha était historiquement spécialisée en maraîchage, et vendait sa production à des négociants locaux. Aujourd'hui, suite au départ en retraite des exploitants, des cultures céréalières sont mises en place sur les parcelles. Une ETA réalise les prestations, et la production est acheminée au silo TERENA à Carquefou. Aucune modalité de succession n'est prévue sur l'exploitation. Le projet concerne environ les 2/3 des surfaces de l'exploitation.

Légende

Exploitation A

Ancienne exploitation B

Parcellaire des exploitations agricoles

Source : enquêtes exploitants

0 250m N

**2 exploitations agricoles dont 1 en activité**

## Un mélange de parcelles agricoles en maraichage et de parcelles agricoles non valorisées depuis plusieurs années

# CONTEXTE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

## La Loire Atlantique, un territoire diversifié

**La Loire Atlantique présente une agriculture très diversifiée, tant au niveau des productions végétales (grandes cultures, maraîchage, vergers, viticulture, etc.) qu'animales (élevages bovins, porcins, avicoles, etc.). Bien que certaines zones concentrent en particulier certaines activités (ceinture maraîchère nantaise par exemple), les assolements sont diversifiés sur l'ensemble du territoire, ce qui s'explique notamment par la tendance forte des exploitations à s'orienter en polyculture-élevage. Enfin, certaines productions participent fortement à l'identité du territoire (muguet, marais salants, etc.).**

### L'agriculture départementale

La surface agricole utile (SAU) représente 64% des surfaces du territoire (soit 443 000 ha) de Loire Atlantique (68% en région). Les espaces boisés couvrent quant à eux 15% du département soit autant que les surfaces artificialisées. Les autres surfaces, 7% du territoire, recouvrent une grande diversité de situations : landes, friches, plages, rochers, eaux intérieures … Au cours des dix dernières années (2008-2018), les sols artificialisés ont progressé de 11% soit en moyenne 1 025ha par an, essentiellement sur les zones agricoles. Le fort développement des agglomérations de **Nantes** et Saint-Nazaire conduit à une pression très forte sur les terres agricoles. La façade maritime et l'activité touristique associée y contribue également.

La dominante **polyculture-élevage** est marquée avec une orientation des cultures de céréales auto-consommés sur les exploitations. L'élevage représente 55% de la valeur de la production agricole et concerne sept exploitations sur dix. La spécialisation la plus répandue est la production laitière, choisie par 30% des exploitations. Les élevages de **porcs** et **volailles** sont également significativement représentés, tout comme la **viticulture** et le **maraîchage** particulièrement présentes dans la couronne nantaise. C'est également sur ces exploitations maraîchères qu'est produit la quasi totalité du **muguet** (1er mai). Enfin, la façade maritime permet la production de **sel de Guérande**, ainsi qu'une activité **ostréicole**.

Quelques spécialités locales ont aussi partie du patrimoine agricole local : la production de **mâche** (80% de la production nationale), **l'AOC Muscadet** (et le Gros Plant) et des organisations de producteurs de fruits et légumes puissantes.

L'activité agricole est exercée par **7 549 exploitations** dont 5 250 à titre professionnel (diminution de 5% par an depuis 2000). En 2016, les exploitations agricoles emploient 13 600 actifs permanents. Le volume d'emploi non salarié, pour l'essentiel les chefs d'exploitation et coexploitants, a baissé de 2,4% par an entre 2010 et 2016, comme au niveau régional.

Le département se découpe en **11 petites régions agricoles** : le Pays de châteaubriant, le Bocage angevin et les Plateaux Boisés Nantais où le système polyculture élevage est dominant. Le Haut Bocage auquel appartiennent les productions pérennes (arboriculture, viticulture) et le maraichage. La région de Nantes où les productions périurbaines sont localisées dans un environnement de production particulier et enfin la zone littorale avec le Littoral Breton, l'Estuaire de la Loire, le Pays du Retz et les Marais bretons. Le projet se trouve en limite entre le Pays de Chateaubriant et Les Plateaux boisés Nantais. **Trois secteurs agro-alimentaires** rassemblent sept salariés sur dix (à parts similaires) : l'industrie des viandes (Aubret, Gastronome), l'industrie laitière, et la boulangerie-pâtisserie industrielle (United Biscuits, Tipiak, biscuiterie Lu).

### Contexte agricole du projet

Le projet s'inscrit dans la PRA du bocage angevin, à la limite de la région maraichère de Nantes et de la PRA du Haut Bocage.

La PRA du bocage angevin est dominée par les grandes cultures et l'élevage, du maraîchage et des vergers diversifient les assolements. La PRA du Haut Bocage regroupe une concentration forte d'activités maraîchères et viticoles (Val de Loire).

Le projet s'inscrit en limite nord de la ceinture maraîchère nantaise périurbaine, à la limite des espaces de grandes cultures et d'élevage du bocage angevin.

Espaces agricoles du département

Sources : RPG 2020

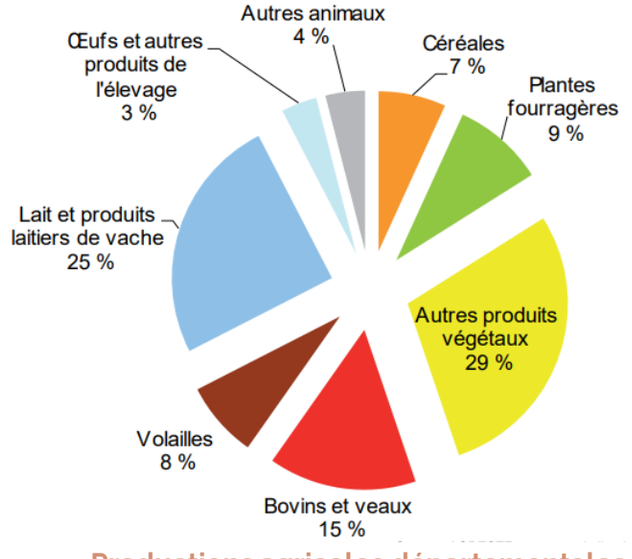


Productions agricoles départementales (2018), en valeur

Source : AGRESTE 2018

**443 000 ha agricoles**

**64% du territoire est agricole**

**55% de la valeur agricole via l'élevage**

# DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

## Un projet localisé dans une interface entre urbanisation et espaces agricoles

Le projet prend place à la limite de l'urbanisation actuelle de la métropole nantaise. Il s'intègre dans un espace de transition entre les aires urbaines (zones d'activités commerciales actuelles) et le tissu agricole dense dans les communes hors de la métropole.

### La superposition des critères

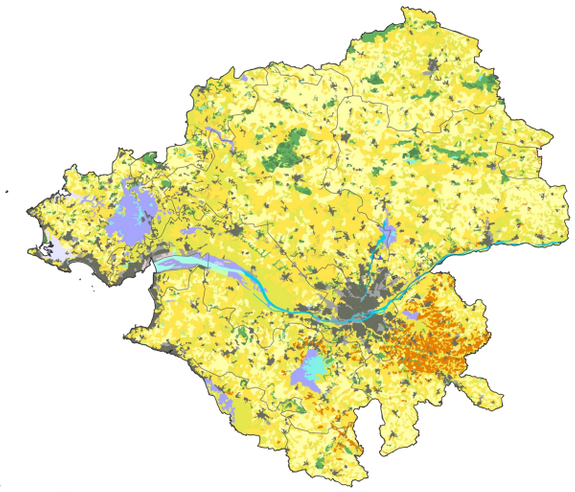

Département de Loire Atlantique

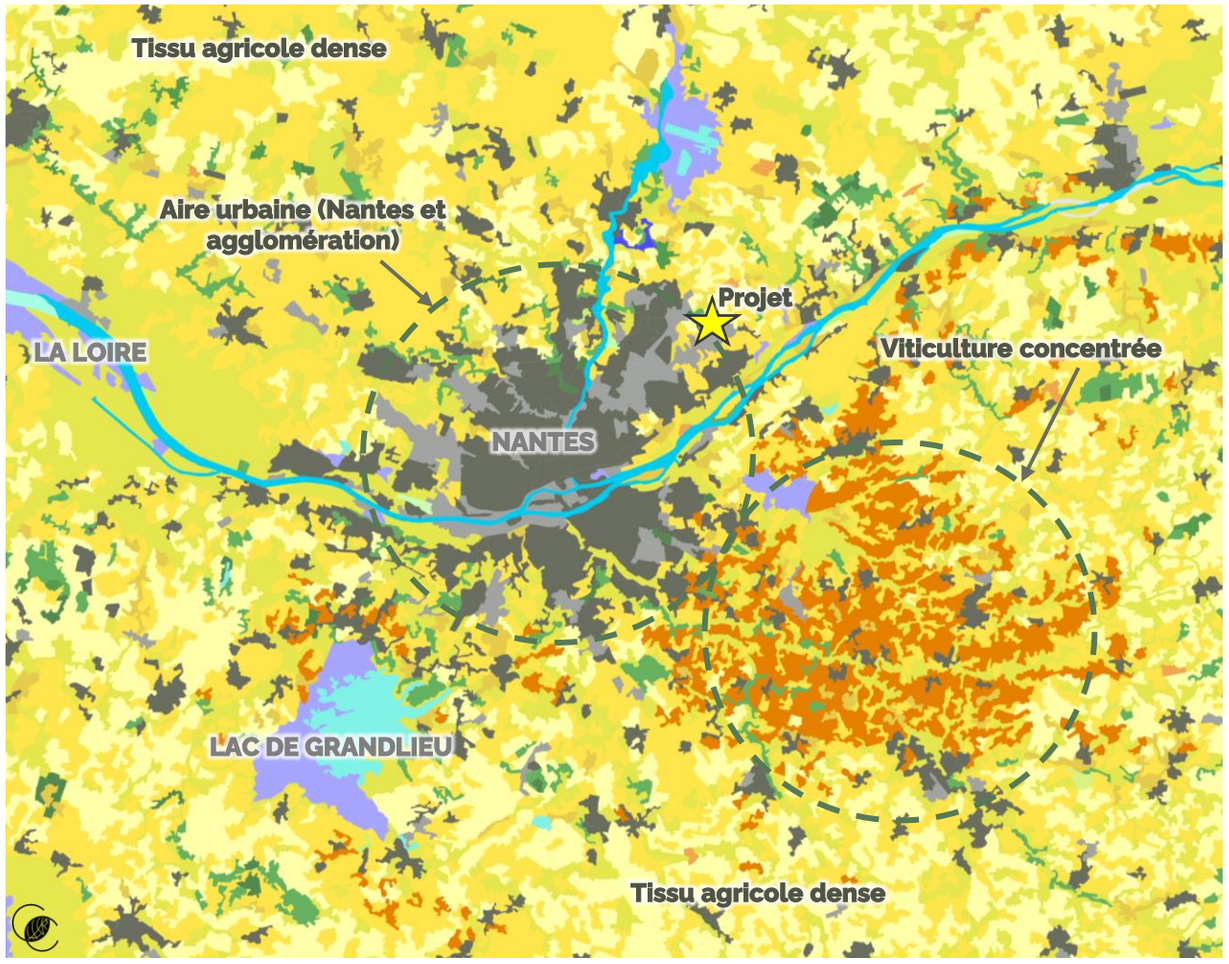


Occupation de l'espace à proximité du projet

Sources : CLC 2018

### Justifications

Le site du projet se caractérise par une agriculture péri-urbaine, qui présente certains conflits d'usage avec le développement de l'urbanisation de la métropole nantaise. Lorsque l'on s'éloigne de la métropole, le tissu agricole observé est dense. Il est toutefois assez hétérogène, comme en témoigne ici la concentration de l'activité viticole au Sud-Est de Nantes. Les espaces naturels sont assez peu représentés, on peut noter la présence d'une réserve naturelle (Lac de Grandlieu).

**Légende :**

- Tissu urbain continu ou discontinu, réseaux routier/ferroviaires, aéroports, extraction de matériaux, décharges, chantiers
- Zones industrielles ou commerciales, espaces verts urbains
- Zones portuaires
- Aéroports
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Périmètres irrigués en permanence
- Rizières
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Oliveraies
- Territoires agroforestiers
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mixtes
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Végétation sclérophylle
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Zones incendiées
- Glaciers et neiges éternelles
- Zones intertidales
- Cours et voies d'eau

0 5 km N

# DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

## Plusieurs espaces agricoles distincts en termes de productions et de filières

Plusieurs ensembles agricoles distincts sont observables sur le territoire à proximité du projet. De par l'activité agricole actuelle et passée sur le site du projet, l'espace concerné se rattache à la filière maraîchère nantaise. Bien que les assolements maraîchers forment une ceinture autour de l'agglomération nantaise, ils se concentrent particulièrement à l'Est de Nantes, notamment sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles.

### La superposition des critères

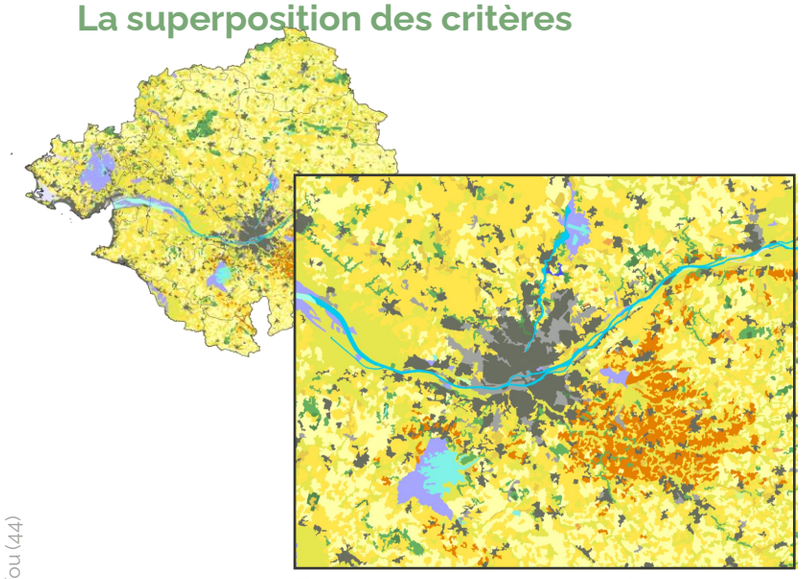

Zoom sur l'aire urbaine nantaise et ses alentours

### Justifications

Plusieurs ensembles agricoles sont identifiables à proximité du projet :

- Les grandes cultures et l'élevage forment un tissu agricole dense, majoritaire
- Le vignoble du Val de Loire se concentre au Sud et à l'Est du projet
- La ceinture maraîchère nantaise, particulièrement concentrée au Sud du projet. Le site du projet est concerné par les filières maraîchères.

De plus, le projet s'inscrit dans une interface entre l'aire urbaine de l'agglomération nantaise et les surfaces agricoles denses en périphérie. Cette caractéristique périurbaine est susceptible d'influer sur le fonctionnement agricole local.

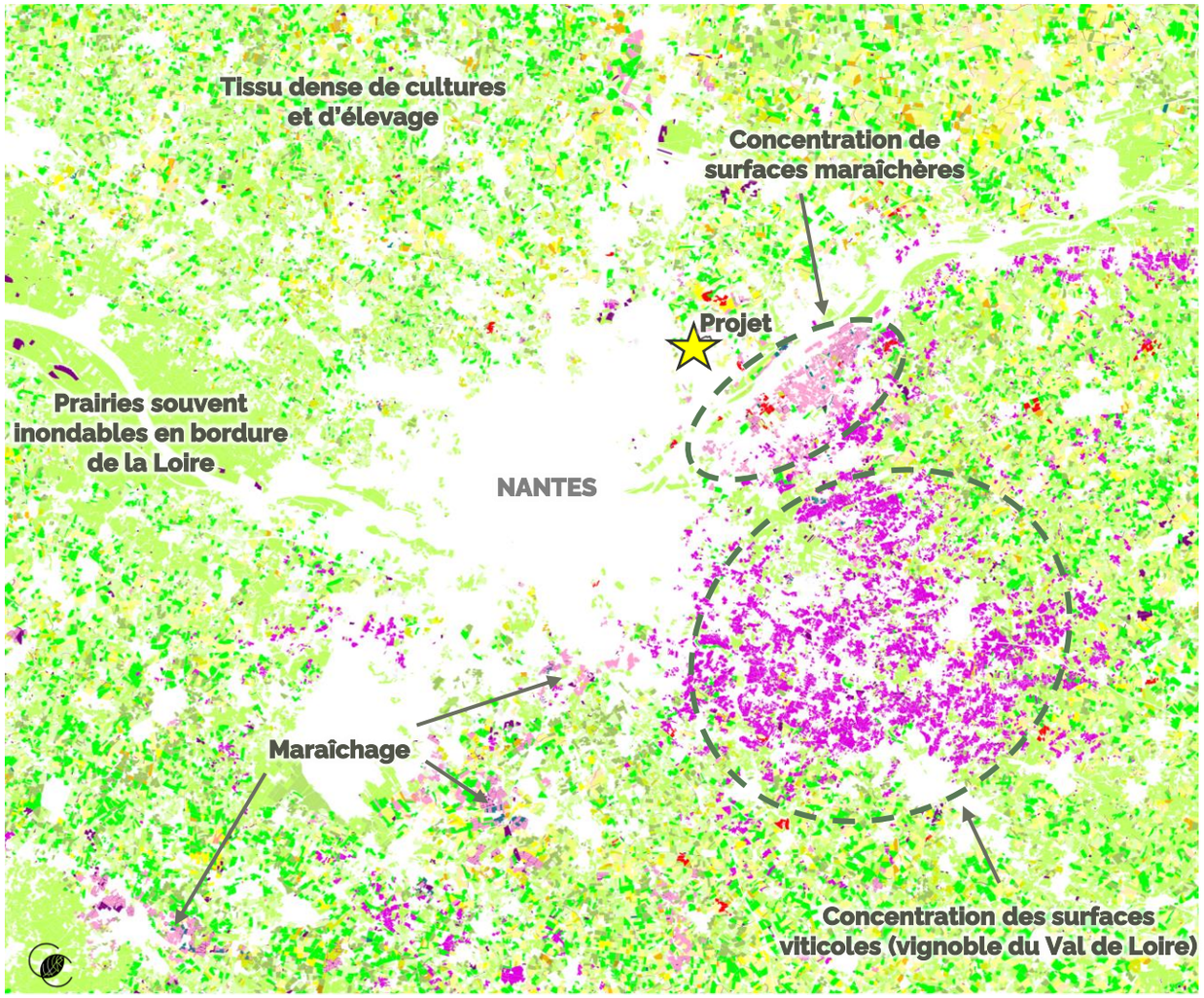


Assolements agricoles à proximité du projet

Sources : RPG 2020

**Légende :**

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Surface gelée
- Autres gels
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Autres cultures
- Légumes-Fleurs
- Arboriculture
- Divers
- Canne à sucre
- Plantes à fibres
- Semences
- Gel industriel
- Riz
- Oliviers
- Pas d'information

0 5 km N

# DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

## Un projet localisé sur l'EPCI Nantes Métropole

Le projet s'inscrit sur le territoire de Nantes Métropole, au sein duquel les surfaces agricoles sont souvent péri-urbaines, comme les surfaces concernées par le projet. Cependant, le territoire de Nantes Métropole intègre relativement peu de surfaces maraîchères, filière concernée par le projet. Le Nord de la CC Serve et Maine, présente une forte concentration de surfaces maraîchères.

### La superposition des critères

Des ensembles agricoles cohérents

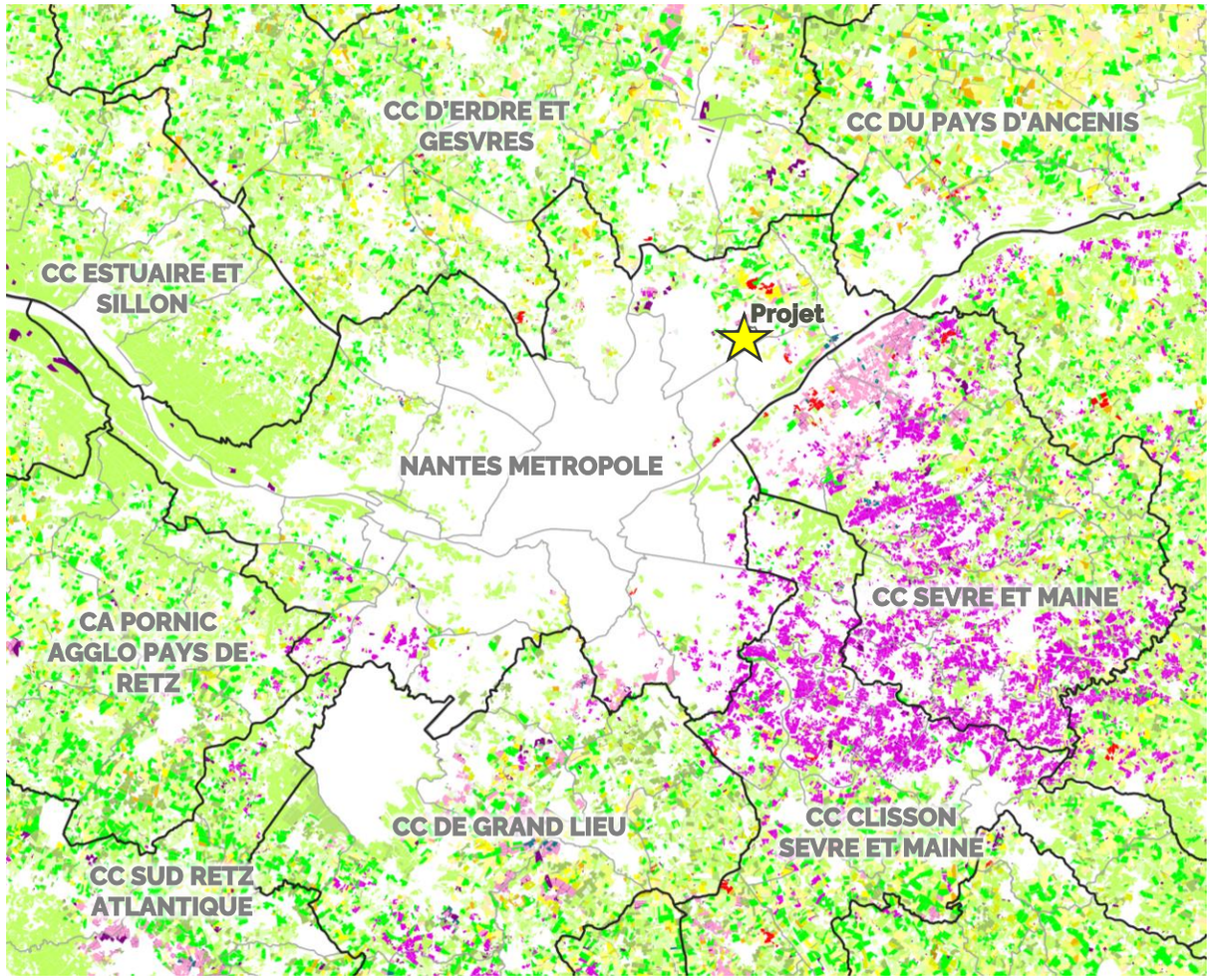


EPCI et assolements agricoles à proximité du projet

Sources : EPCI concernées, RPG 2020

## Justifications

Le projet se situe sur le territoire de Nantes Métropole, à proximité de 4 EPCI dont les assolements agricoles diffèrent :

- La CC Sèvre et Maine présente une grande densité de surfaces maraîchères et viticoles. Les communes au Nord de l'EPCI, en particulier, concentrent des surfaces maraîchères
- La CC Clisson et Maine présente des espaces viticoles denses au Nord, et une agriculture diversifiée au Sud (cultures, élevage, maraîchage, vergers…)
- Les CC du Pays d'Ancenis et d'Erdre et Gesvres présentent des territoires beaucoup plus marqués par la polyculture-élevage

# DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

## Un périmètre élargi de réunissant 27 communes pour une cohérence agricole et administrative

**L'état initial de l'étude préalable agricole s'articule à l'échelle du site d'étude (emprise du projet) et à celle du périmètre élargi (ensemble de communes présentant une cohérence agricole). C'est sur le périmètre élargi que seront étudiées les filières agricoles principales. L'activité agricole actuellement en place sur le site d'étude a été présentée page 16.**

### Le périmètre élargi

Correspond aux communes de Nantes Métropole, auxquelles s'ajoutent 3 communes (Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire et Pont-Saint-Martin) fortement concernées par l'agriculture maraîchères

→ Cohérence administrative et agricole

Regroupe 27 communes

Documents disponibles :

Surfaces : 626 km²

### Le site d'étude

Correspond à l'emprise du projet

→ Cohérence administrative et agricole

Regroupe 31,6 ha agricoles

Documents disponibles : étude d'impact environnemental en cours

Surfaces : 33 ha

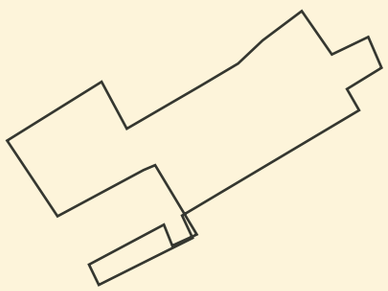

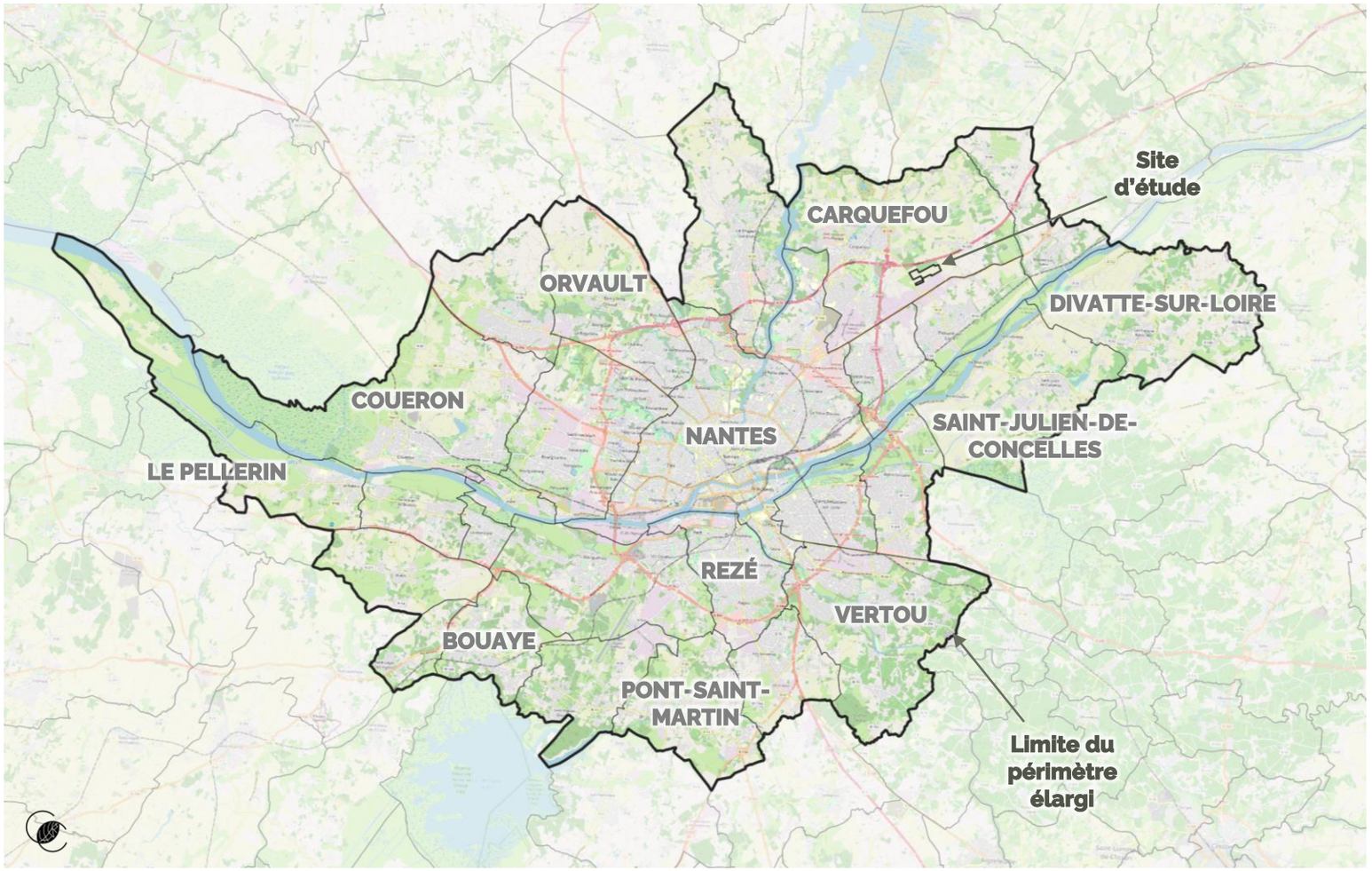


**Périmètre élargi et site d'étude**

Source : CETIAC, réalisation QGIS, fond OSM standard

# ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les deux périmètres sont issus d'une analyse des composantes agricoles du territoire. Sur ces deux périmètres, les filières agricoles seront caractérisées et approfondies pour connaitre leur enjeux et dynamiques.

- Agriculture et filières du territoire
- Synthèse de l'état initial de l'économie agricole

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

02

# AGRICULTURE ET FILIÈRES DU TERRITOIRE

- Agriculture sur le périmètre élargi
- Les filières agricoles
- Aptitudes et potentiel agronomique
- Fonctionnalité de l'agriculture locale
- Fonctionnalité agricole du site d'étude
- Initiatives locales de soutien à l'agriculture
- Potentiel alimentaire du périmètre élargi



02 a

# AGRICULTURE SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI

## Une agriculture diversifiée regroupant plusieurs modèles d'exploitations agricoles

**Le périmètre d'étude présente une agriculture diversifiée, portée par les filières maraîchères et d'élevage (bovin principalement). La filière viticole (vignoble du val de Loire) et les grandes culture sont également développées.**

**Les exploitations sont majoritairement spécialisées, et leur nombre été divisé par quatre ces 30 dernières années. 50% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans.**

**Le site d'étude est concernée par les filières maraîchères.**

### Une agriculture diversifiée en périphérie des aires urbaines

La surface agricole utile occupe **24%** du périmètre élargi, soit **15 272 ha** (RGA 2010). L'agriculture du périmètre est marquée par la **proximité entre les terres agricoles et les aires urbaines** de Nantes métropole. Les **cultures maraîchères**, autrefois situées au cœur de Nantes, sont aujourd'hui concentrées en périphéries, notamment à l'Est et au Sud. **L'élevage, principalement bovin**, domine à l'Ouest et valorise notamment des surfaces sujettes aux inondations. Les **grandes cultures**, la **vigne** et les **vergers** viennent compléter les assolements agricoles.

### Des exploitations spécialisées

**Les trois quarts des exploitations du périmètre sont spécialisées**. Les exploitations maraîchères sont les plus nombreuses (176, sur 450 au total aux données RGA2010), suivies par les exploitations viticoles (66), horticoles et d'élevage. Cependant la répartition des surfaces agricoles est nettement différente. Cela s'explique par des **typologies d'exploitations différentes** : les exploitations maraîchères présentent une surface généralement inférieure à 10 ha, tandis que les exploitations d'élevages peuvent regrouper plusieurs centaines d'hectares.

### Une dynamique de diminution du nombre d'exploitations

Depuis 30 ans, **les trois quarts des exploitations ont disparu sur le périmètre** (462 aujourd'hui). Cette diminution du nombre d'exploitants s'accompagne d'une augmentation forte de la taille des exploitations (de 11 ha en 1988 à 33 ha aujourd'hui), cette **tendance à l'agrandissement** étant particulièrement observable sur certaines exploitations maraîchères ligériennes. Ces tendances sont observables à l'échelle du département mais de manière beaucoup moins prononcée.

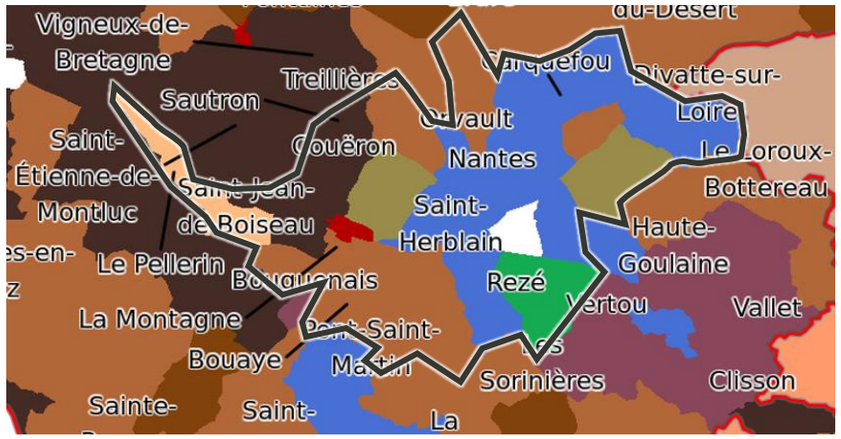


**OTEX du périmètre élargi**
Source : RGA 2020

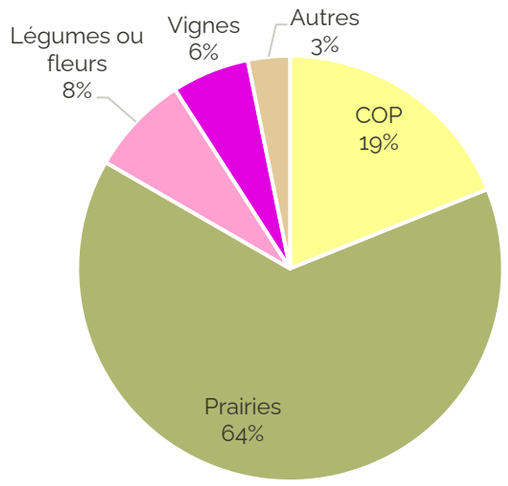


**OTEX du périmètre élargi**
Source : RPG 2020

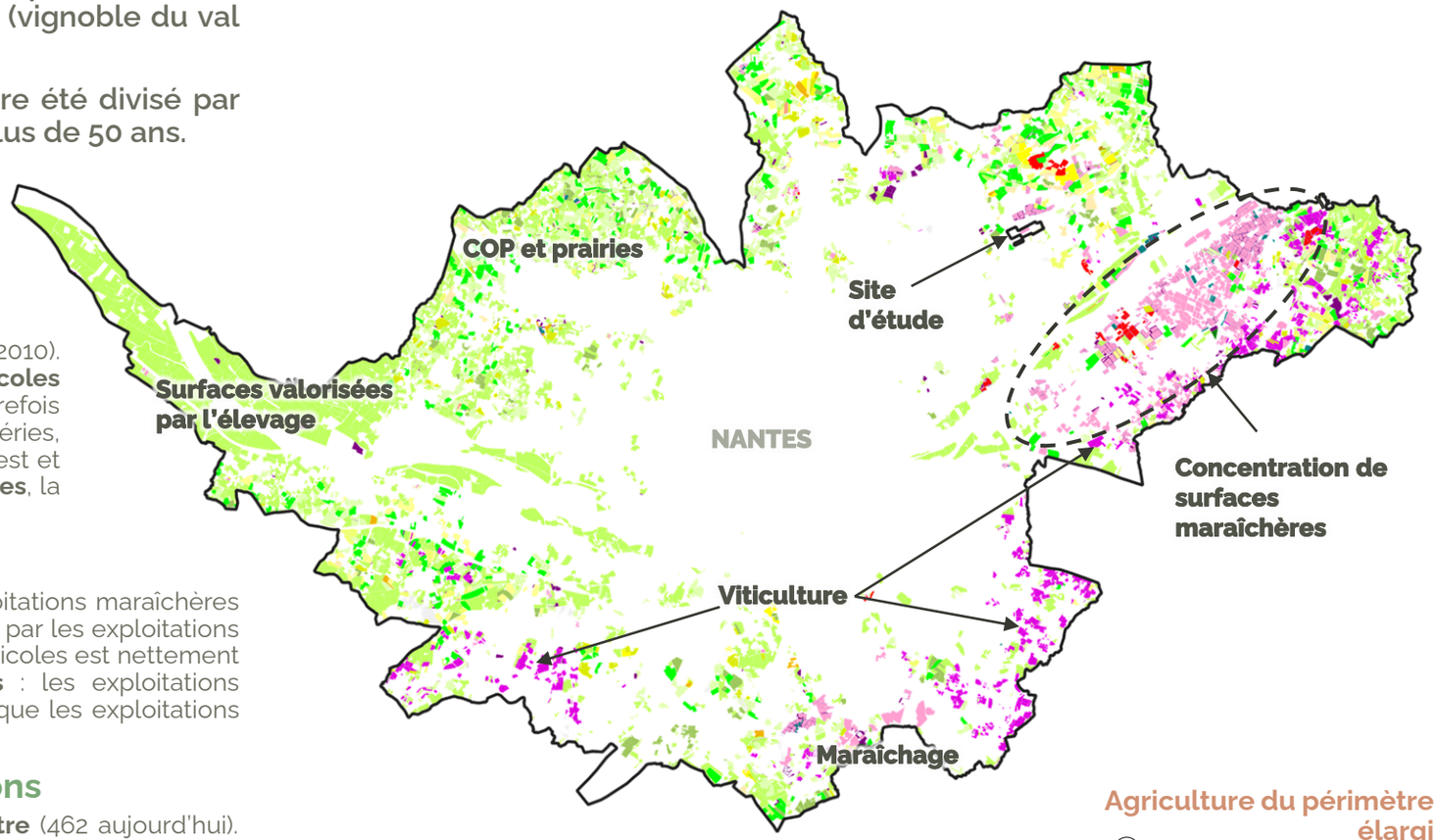


**Agriculture du périmètre élargi**
Source : RPG 2020

**Légende**

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Surface gelée
- Autres gels
- Légumineuses à grains
- Plantes à fibres
- Semences
- Gel industriel
- Fourrage
- Estives Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Divers
- Fruits à coque
- Autres cultures
- Légumes-Fleurs
- Arboriculture

0 3 km N

**15 272 ha de SAU**

**450 exploitations**

**Des exploitations agricoles spécialisées**

**Une filière maraîchère nantaise forte**

# LES FILIÈRES AGRICOLES

## La filière maraîchère nantaise

**Le périmètre élargi concentre une partie des bassins de productions maraîchers nantais, notamment à l'Est à proximité de la Loire. Cette filière, fortement structurée via des organisations de producteurs, est spécialisée sur certains produits (mâche, concombre, muguet). La majorité des volumes est destiné à l'export, en France ou en Europe (Allemagne). A l'échelle de Nantes Métropole, les exploitations maraichères contribuent à 43% de la production brute standard (RGA2020).**

**Le site d'étude est concerné par des productions maraîchères, qui s'intègrent dans les filières présentées ici (commercialisation via les organisations de producteurs ou GMS).**

### Une ceinture maraîchère développée dans l'Est nantais

Le périmètre élargi compte **176 exploitations** maraîchères, soit environ **40%** des exploitations agricoles, pour environ **8% des surfaces** agricoles. Historiquement, les maraîchers nantais étaient situés au cœur de Nantes, mais l'urbanisation des dernières décennies a provoqué l'éloignement des maraîchers en périphérie. Les surfaces maraîchères sont aujourd'hui particulièrement concentrées **à l'Est du périmètre**, le long de la Loire. Les exploitations sont souvent très **spécialisées**, produisent sous serres (tomates, concombres), en plein champs ou sous abris (mâche, poireaux, radis). On peut noter que le territoire est également marqué par la production de **muguet**. **Le département est le leader français dans la production de mâche, de poireaux primeurs, de concombre, de radis et de muguet.**

### Une filière puissante et très structurée

La mise en marché des productions peut être réalisée par les producteurs eux-mêmes (15% des volumes, en partie en vente directe (marchés, réseaux de paniers, distributeurs…)) ou par des organisations de producteurs (85% des volumes). Les organisations de producteurs sont nombreuses et structurées et ont permis le développement de la commercialisation et de la filière. Parmi les OP présentes sur et à proximité du périmètre élargi :

Le **Val Nantais** est la marque de la filière légumes et fruits du groupe **Terrena.** Le groupe réalise 5 Mrds € de CA pour 12 500 salariés. L'activité légumes/fruits représente 39 producteurs, pour 38 600 tonnes de légumes frais, 50 M de sachets de légumes prêts à l'emploi, et 3 M de brins de muguet.

**Océane** est un **groupe coopératif** réalisant un CA de 196M€ pour 97 000 t de légumes/fruits récoltés. Chaque année ils commercialisent 18 M de colis.

**Nanteurop** est une **organisation de maraîchers** qui regroupe 25 exploitations. Chaque année ils commercialisent 12 000 t de mâche, 11 M de bottes de radis, jeunes pousses, poireaux, navets, etc. Une **plateforme logistique** a été mise en place permettant de préparer et expédier les productions (voir carte).

Une partie des productions maraîchères est **commercialisée via les GMS** localement. C'est le cas à proximité directe du site d'étude, où la centrale d'achat Système U collabore avec des maraîchers sur le territoire, et notamment certains sur le site d'étude.

### Un maraîchage qui se diversifie selon différents modèles

Deux dynamiques s'observent clairement sur les exploitations maraîchères nantaises. La première correspond à un **phénomène d'agrandissement et « d'industrialisation »** des exploitations, notamment sur les rives de la Loire à l'Est de Nantes : mécanisation maximale (y compris chaines de conditionnement), ou à défaut mobilisation forte de main d'œuvre saisonnière. La seconde dynamique forte sur le périmètre correspond à une tentative de relocaliser des productions maraîchères au sein des aires urbaines, avec de nombreux **projets d'agriculture urbaine identifiés.**

Fortement spécialisés, les maraîchers nantais cherchent également à se **diversifier** pour correspondre aux tendances de consommation. C'est le cas d'une exploitation du site d'étude, qui produit des poivrons sous serres, commercialisés en grandes surfaces localement.

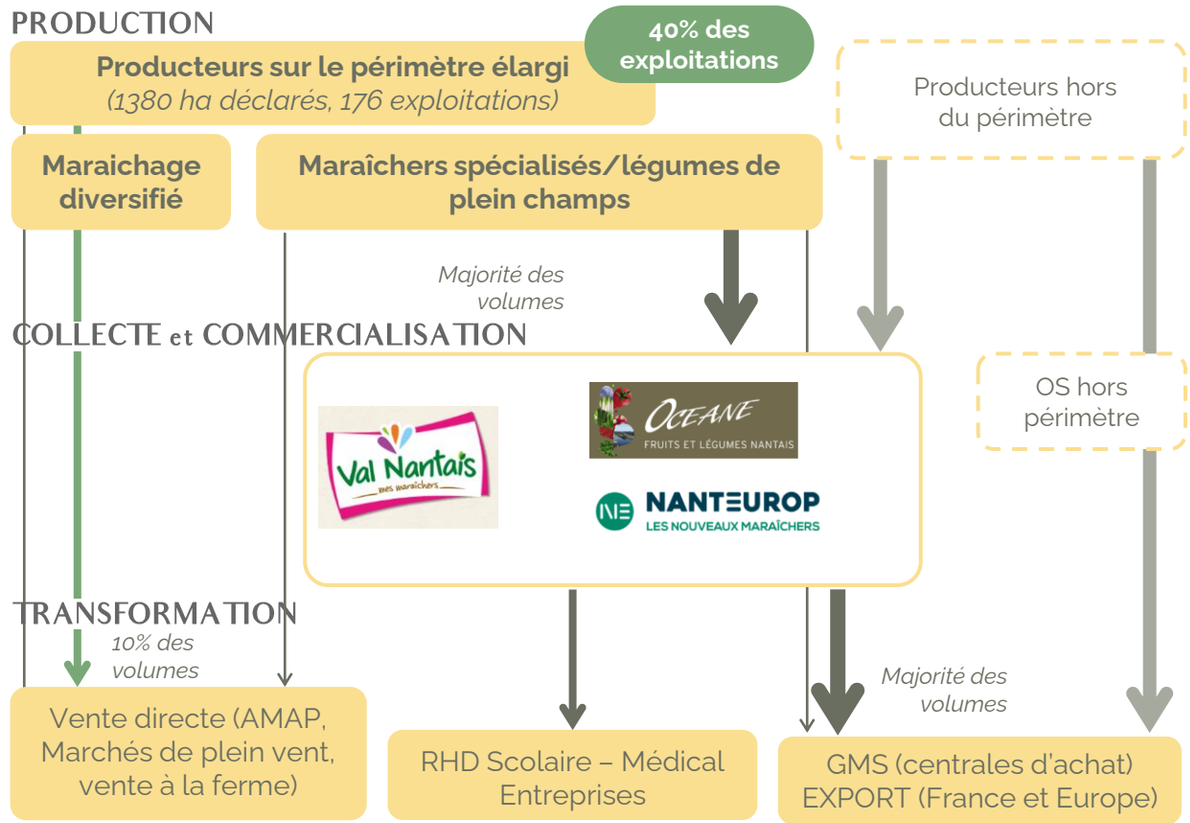


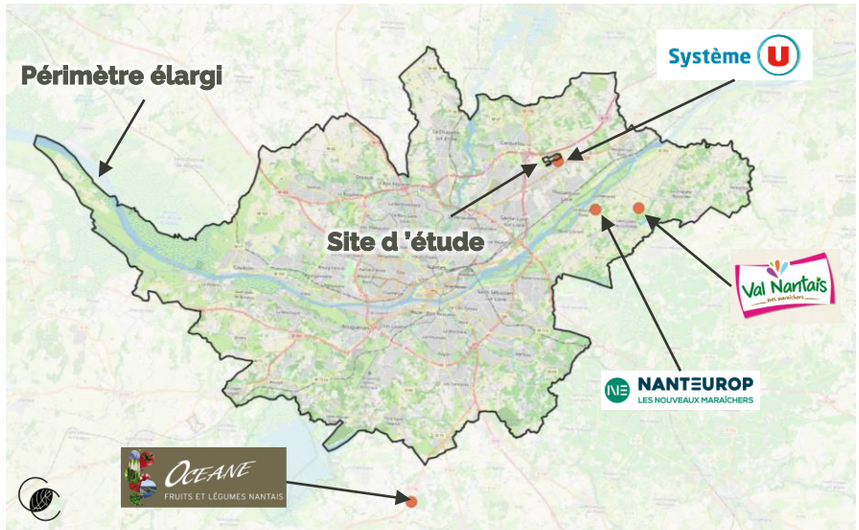


**Organismes de filière**

Source : CETIAC

0 5 km N

Les organismes de filière sont situés à **proximité des bassins de production** afin d'optimiser la logistique liée au conditionnement et à l'export.

### En quelques chiffres

**176 exploitations**
Sur le périmètre élargi

**4 000 emplois**
Sur l'ensemble de la filière

# LES AUTRES FILIÈRES AGRICOLES

## Une diversification importante des productions

**Outre la production maraichère qui est la plus développée sur le périmètre élargi, de nombreuses autres productions diversifiées sont présentes : élevages bovin lait et viande qui valorisent des surfaces importantes, exploitations spécialisées (horticulture, pépinières, viticulture) qui produisent de fortes valeurs ajoutées sur des surfaces restreintes, grandes cultures…**

**Les données récentes sur ces filières, issues du RGA2020, sont pour le moment disponibles uniquement à l'échelle de Nantes Métropole.**

### D'autres cultures végétales spécialisées très présentes : horticulture, pépinières et viticulture

Les productions horticoles et les pépinières sont également bien présentes sur le périmètre élargi, avec 37 exploitations à l'échelle de Nantes Métropole en 2020 (données RGA), soit 13% des exploitations agricoles. Elles n'occupent en revanche que 312ha, soit 2% de la SAU de la Métropole.

Les exploitations viticoles étaient quant à elles 25 en 2020 à l'échelle de la Métropole et valorisaient 6% de la SAU.

Ces exploitations spécialisées pèsent pour respectivement 16 et 9% de la production brute standard de Nantes Métropole.

### Les élevages bovin lait et bovin viande valorisent pratiquement les 2/3 de la SAU du périmètre élargi

A l'échelle de Nantes Métropole, qui diffère du périmètre élargi de 3 communes : Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire et Pont-Saint-Martin (données non encore disponibles à l'échelle du périmètre élargi), l'élevage bovin (lait et viande) concerne 23% des exploitations agricoles. Les exploitations d'élevage bovin, d'une SAU plus importante que les autres types d'exploitations agricoles (115 ha contre 45ha en moyenne et 14,4 ha pour les exploitations d'OTEX « légumes/champignons »), occupent environ les 2/3 de la SAU de Nantes Métropole et du périmètre élargi. Les élevages valorisent notamment les prairies humides voire inondables du bord de Loire (à l'ouest du périmètre élargi principalement) mais sont présents sur l'ensemble du périmètre hors secteurs urbanisés. Carquefou dénombre par exemple 4 élevages bovins dont 3 laitiers.

La filière lait est très structurée sur le département autour de coopératives d'envergure internationale telles que Lactalis, Eurial et Sodiial. Des organisations de producteurs sont également présentes (12 répertoriées au niveau régional tel que l'association de producteurs Saint Père travaillant avec la laiterie Saint-Père et Intermarché).

### Quelques autres élevages sont présents

Des exploitations agricoles avicoles, ovines et caprines sont également présentes sur le périmètre élargi, en moindre proportion par rapport à l'élevage bovin (ordre de grandeur : 10-20 exploitations agricoles).

A noter également la présence d'élevages équins sur une part non négligeable de la SAU : 1000ha à l'échelle de Nantes Métropole d'après les données du RGA2020, représentant 39 exploitations agricoles. Ces surfaces sont en hausse entre 2010 et 2020 (150 ha supplémentaires).

### Céréales et oléoprotéagineux sur 19% de la SAU

D'après les données du RPG 2020, les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux (COP) étaient présentes sur 3 432 ha du périmètre élargi, soit 19% de la SAU totale. Compte tenu de l'orientation majoritaire des exploitations agricoles en polyculture élevage, une partie de la production des COP est destinée à l'autoconsommation par les cheptels des exploitations agricoles tandis qu'une autre partie est collectée et transformée par des coopératives agricoles. A l'échelle de Nantes Métropole, 8% des surfaces sont valorisées par des exploitations agricoles dont l'orientation principale est les cultures.

2 coopératives agricoles sont présentes à proximité du périmètre élargi :

TERRENA LA NOUVELLE AGRICULTURE

Terrena, coopérative très implantée sur le département et le Grand Ouest : 21 000 agriculteurs adhérents, 1,8 Md€ de chiffre d'affaires sur 2020, environ 1,5Mt de COP collectées en France sur plus de 200 points de collecte

**Bernard Agriservice**

BERNARD AGRISERVICE, négociant, a plusieurs silos au nord du périmètre élargi, par exemple à Nort-sur-Erdre. Son chiffre d'affaire était de 25 M€ en 2021 et la société embauche entre 20 et 49 salariés.

# APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

## Des sols diversifiés aux potentialités agronomiques variées

**Le périmètre d'étude élargi présente une diversité de sols, dont les potentiels agronomiques sont différents. L'hydromorphie des sols est caractéristique du territoire, notamment sur les rives de la Loire. Les sols sableux nécessitent parfois drainage et irrigation, mais proposent alors un potentiel optimal pour le maraîchage.**

**Les sols du site d'étude ont connu beaucoup d'apports afin d'en modifier le potentiel, aujourd'hui adapté aux productions maraîchères.**

### Une diversité de sols, souvent soumis à un engorgement temporaire

Les **FLUVIOSOLS** sableux à l'Est de Nantes sont des terres présentant un **très bon potentiel pour les cultures maraîchères**, qui expliquent en partie le développement de ces productions sur le territoire. Certains présentent la particularité d'être **submergés** de manière saisonnière. Les **BRUNISOLS** sablo-limoneux, parfois rédoxiques, peuvent également présenter un bon potentiel agronomique, notamment pour le maraîchage, si l'engorgement en eau n'est pas trop important. Les **LUVISOLS** limono-sableux, parfois argileux, très épais et hydromorphe, sont souvent **valorisés par l'élevage** (prairies productives), l'engorgement en eau limitant la mise en culture. Les **THALASSOLS** sont très **caractéristiques de l'estuaire de la Loire**. Ces sols argileux, lourds, dessalés et très hydromorphes sont le support d'étendues prairiales **valorisées par l'élevage également**. Les vignes se concentrent sur les zones de coteaux qui ne présentent pas d'engorgement en eau. Les cultures valorisent les sols « intermédiaires », peu engorgés, à la topographie assez plane.

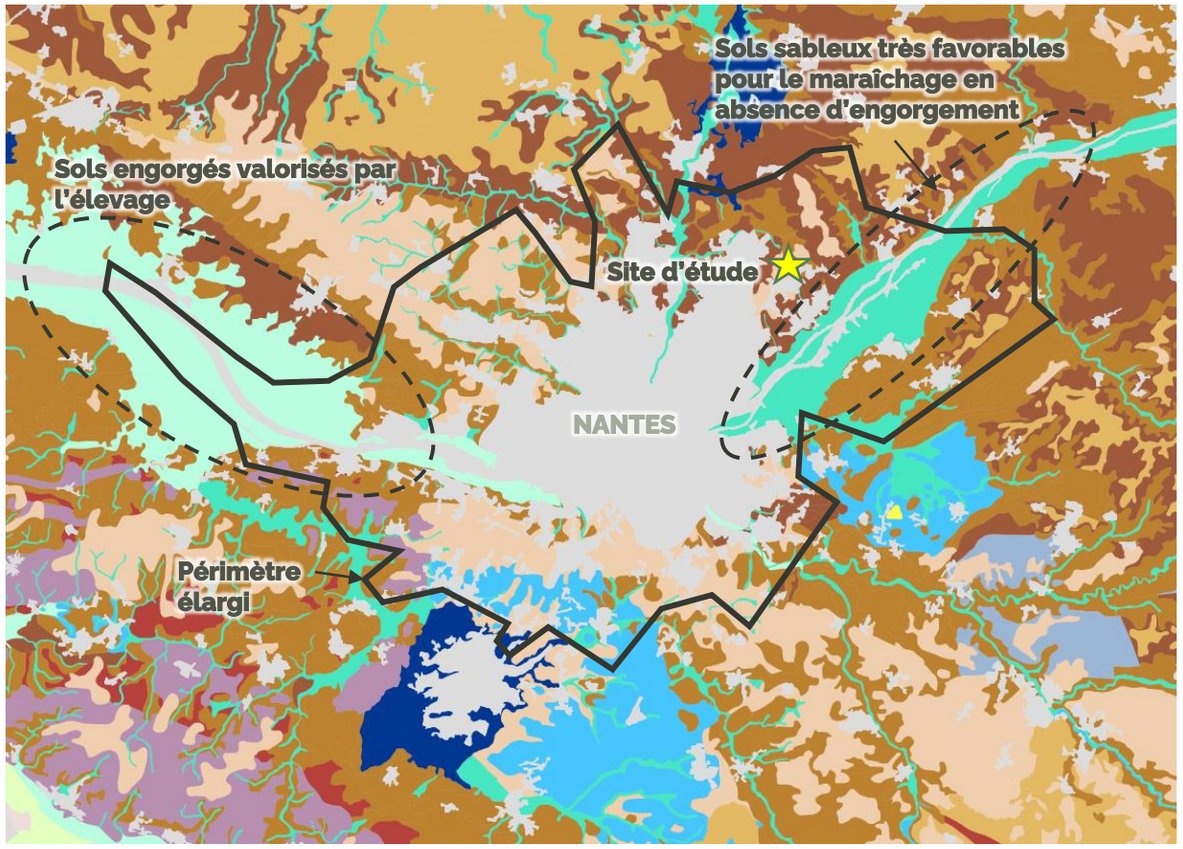


Légende

- Thalassols
- Fluviosols
- Planosols
- Luvisols
- Brunisols
- Brunisols - rédoxisols
- Rédoxisols
- Absence de données (aires urbaines)

**Pédologie du périmètre élargi**

Source : Géoportail, données RMQS - GISsol

N 0 5 km

### Une irrigation indispensable pour les productions agricoles

Les productions maraîchères concentrées à l'Est et au Sud du périmètre nécessitent la mise en place d'irrigation au goutte à goutte. Le réseau d'irrigation est donc indispensable pour ces activités agricoles. Le site d'étude est d'ailleurs irrigué (et drainé suite aux réaménagements survenus dans les années 1960). Les espaces d'élevage, souvent situés sur des sols hydromorphes, voire submergés périodiquement comme à l'Ouest du périmètre, ne sont pas dépendants de l'irrigation pour maintenir la production agricole.

### Potentiel agronomique du site d'étude

Le potentiel agronomique initial des parcelles du site d'étude était plutôt adapté à de la polyculture-élevage. De nombreux aménagements ont été réalisés afin de produire des légumes sur ces parcelles : drainage, apports de sable, de terre et de fumier. Aujourd'hui, les parcelles concernées présentent donc un bon potentiel pour des productions maraîchères. Les céréales, cultivées sur site, afin d'éviter toute occupation non désirée par les propriétaires, dégagent des rendements assez faibles, parfois à la limite de la viabilité économique.

**Un potentiel agronomique qui explique en grande partie l'occupation agricole**

**Des sols sableux très favorables au maraîchage**

**Des sols très hydromorphes valorisés par l'élevage**

**Des productions maraîchères dépendantes de l'irrigation**

# FONCTIONNALITÉ DE L' AGRICULTURE LOCALE

## Un interface entre aires urbaines et espaces agricoles

**Le périmètre d'étude est hétérogène en termes de fonctionnalité agricole. Les espaces à proximité directe de l'urbanisation sont nombreux, et peu fonctionnels. Les espaces agricoles plus éloignés de l'urbanisation nantaise semblent plus fonctionnels avec des surfaces agricoles plus denses et moins morcelées.**

### Un espace de transition : urbanisation/agricole

Le périmètre élargi se présente comme un **espace de transition** entre les aires urbaines (Nantes au centre du périmètre) et les espaces agricoles de plus en plus denses lorsqu'on s'éloigne de Nantes. La **concurrence foncière** entre l'urbanisation et les surfaces agricoles conduit alors souvent à une perte de fonctionnalité agricole : morcellement du parcellaire des exploitations, isolement de certaines parcelles, difficultés à circuler avec les machines agricoles, c'est ce que l'on appelle le **mitage**. Ces tensions foncières sont fortes sur le périmètre élargi, et sont **observables depuis des décennies** : le maraîchage nantais était initialement localisé plus au cœur de Nantes, l'urbanisation ayant forcé les maraîchers à trouver du foncier disponible en périphérie.

### Des conséquences variées en fonction des exploitations

Selon la typologie des exploitations, les conséquences de l'urbanisation ne sont pas les mêmes. Les exploitations d'élevage ou de grandes cultures, au parcellaire étendu (plusieurs dizaines ou centaines d'hectares), risquent subir le mitage agricole en cas d'urbanisation et donc de perdre en fonctionnalité sur leur exploitation. Les exploitations maraîchères, au parcellaire beaucoup plus réduit (de 1 à 10 ha), voient quant à elles la viabilité de leur exploitation menacée beaucoup plus fortement, avec l'obligation de retrouver du foncier supplémentaire.

### Une fonctionnalité agricole globalement faible

La fonctionnalité agricole est **hétérogène** sur le périmètre élargi. Certains espaces agricoles (surfaces maraîchères à l'Est par exemple) présentent une assez bonne fonctionnalité. Cependant, **les aires urbaines réduisent la fonctionnalité agricole sur la majorité du périmètre** (voir exemple de mitage ci-contre). La Loire représente également un obstacle potentiel aux circulations agricoles, mais il est rare qu'une exploitation possède un parcellaire morcelé de part et d'autre du fleuve.

### Un interface urbanisation/agricole en évolution

On constate que l'urbanisation des terres agricoles est un **phénomène actuel** sur le périmètre élargi, comme en témoigne le projet d'aménagement de Belle Etoile. Les exploitations agricoles doivent donc anticiper et s'organiser pour conserver un parcellaire productif, dans un contexte de tensions foncières grandissantes.

**L'agriculture urbaine** est un axe de réflexion majeur au sein de Nantes Métropole (voir page 61). Ce phénomène soulève la question de la fonctionnalité de ce type d'agriculture : le fonctionnement d'une exploitation maraîchère classique n'est que peu compatible avec un environnement urbain (circulation, amendements, odeurs, etc.) et **nécessite donc des adaptations**.

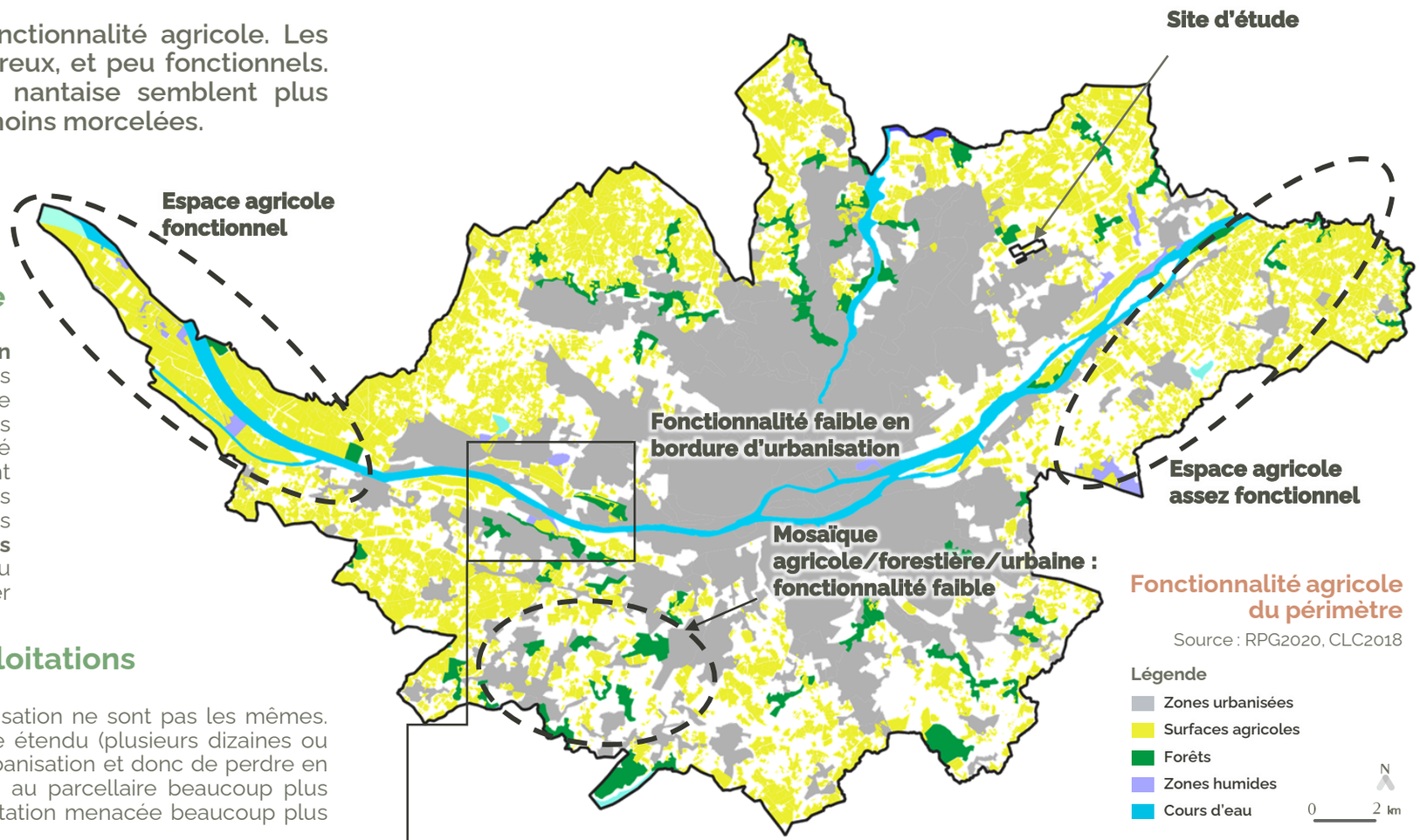


**Fonctionnalité agricole du périmètre**

Source : RPG2020, CLC2018

Légende
- Zones urbanisées
- Surfaces agricoles
- Forêts
- Zones humides
- Cours d'eau

N

0 2 km

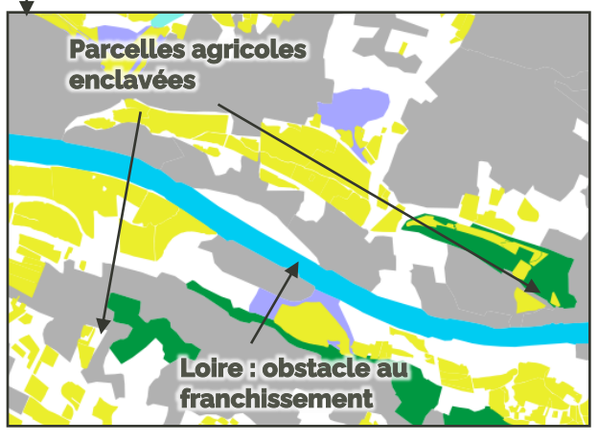


**Exemple de mitage agricole**

Source : RPG2020, CLC2018

On observe ici un **espace agricole morcelé**, entre aires urbaines et espaces forestiers, et coupé en deux par la Loire. La fonctionnalité agricole est donc **potentiellement très mauvaise**. En fonction du parcellaire des exploitations, cela peut représenter une perte de rentabilité conséquente (temps de déplacement).

### Une concurrence entre agricole et urbanisation, diminuant fortement la fonctionnalité agricole

### La fonctionnalité au cœur des réflexions liées à l'agriculture urbaine sur Nantes Métropole

# FONCTIONNALITÉ DE L' AGRICULTURE DU SITE D'ÉTUDE

## Une fonctionnalité correcte sur le site d'étude

**Au regard des données disponibles, la fonctionnalité agricole des parcelles du site d'étude semble bonne : les parcelles sont de taille suffisante, planes, irrigables et des accès ont bien été maintenus malgré la présence de la zone logistique et de l'autoroute à proximité.**

**Quelques difficultés de fonctionnement sont évoquées en lien avec la proximité de l'urbanisation.**

### Des parcelles fonctionnelles, planes et irriguées

Comme le montre la carte des pentes agricoles ci-contre, les parcelles agricoles du site d'étude ne présentent pas de pentes importantes.

Un réseau d'irrigation est présent sur l'ensemble du site d'étude, permettant l'irrigation indispensable aux cultures maraichères. En effet, les maraichers nantais ont créé et sont propriétaires d'un réseau important de canalisation d'eau enterrées, permettant le développement du maraichage (plusieurs centaines de km de canalisations au total, dont la gestion est confiée à la SAUR).

Les parcelles sont ainsi facilement exploitables, notamment pour des cultures maraichères.

### Un site d'étude entre la zone d'activité et l'autoroute, mais un bon maintien des accès

Le site d'étude est situé à l'interface de plusieurs zones :

- Il est bordé sur sa partie sud par une zone d'activité logistique (entrepôt logistique de Système U notamment)
- Il enclave à l'ouest le centre de recherche du CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes)
- Il est bordé au nord, au dessus de la pépinière, par l'autoroute A11
- A l'ouest et à l'est, il est bordé par des parcelles agricoles

On observe cependant que les chemins d'accès aux parcelles du site d'étude sont nombreux, à partir de routes accessibles aux engins agricoles, à l'exemple de la photo 1. Comme sur l'exemple de la photo 2, des chemins d'accès agricoles ont été maintenus au sein de la zone logistique.

L'autoroute peur constituer une barrière importante aux circulations agricoles. On observe cependant 2 passages à environ 500m du site d'étude, illustrés sur les photos 3 et 4. Le passage à l'est du site d'étude est cependant étroit et bas, ce qui peut limiter le passage des engins agricoles.

### Quelques difficultés en lien avec le contexte urbain

La proximité de l'urbanisation engendre quelques contraintes de fonctionnement pour les exploitants agricoles :

- Difficultés à circuler aux heures de départ/retour du travail
- Les agriculteurs nettoient les routes après leur passage afin de les laisser propres
- Quelques difficultés de cohabitation avec les riverains qui utilisent des chemins privés agricoles comme lieu de promenade

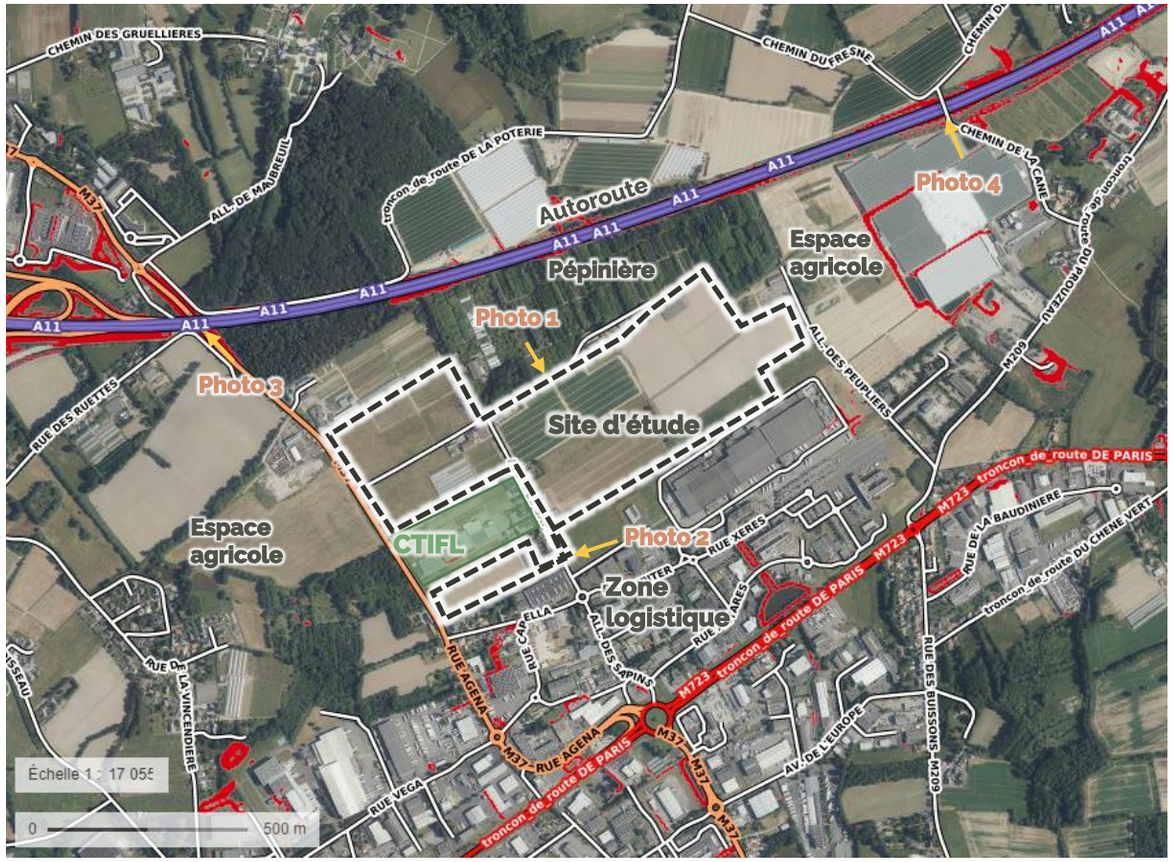


Pentes supérieures à 10%

**Fonctionnalité du site d'étude**

Carte Géoportail avec axes routiers et pentes agricoles

**Exemple de chemins d'accès aux parcelles du site d'étude**

Photos extraites de Google Maps

**Traversées de l'autoroute**

Photos extraites de Google Maps

# INFLUENCE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DE L' AGRICULTURE

## Des externalités et un enjeu identitaire

**L'agriculture du périmètre élargi contribue à l'identité du territoire et à ses paysages, de part la diversité de ses productions mais aussi ses productions emblématiques telles que la mâche ou le muscadet.**

**D'après l'étude d'impact environnemental réalisée sur l'emprise du site d'étude, les enjeux sont de faibles à forts avec une prédominance de l'enjeu écologique moyen sur les parcelles agricoles.**

### La diversification des productions sur le territoire a façonné le paysage du territoire

La diversité des productions agricoles du périmètre élargi contribue fortement aux paysages et à l'identité du territoire :

- Les élevages, notamment bovins, assurent le maintien des prairies et du bocage
- Les vignobles sont caractéristiques des côteaux
- Le maraichage a façonné les paysage de la vallée de la Loire

### Elles sont également un marqueur d'identité et d'histoire

Le lien entre le territoire, l'agriculture et l'alimentation est fort sur le périmètre élargi, avec des productions emblématiques du territoire telles que la mâche ou le muscadet. Ainsi, la région nantaise est la première région productrice de mâche et de radis, ainsi que de muguet. Ces productions sont historiques sur le territoire, les signes des premières associations de maraichers remontant à 500 ans.

Avec plus d'une centaine d'exploitations agricoles qui vendent tout ou partie de leur production sur leur ferme ou circuits courts, le lien entre les producteurs et leur territoire reste bien présent sur le périmètre élargi. Le bassin d'emploi constitué par les productions maraichères et la filière de conditionnement/expédition est important, créant un lien supplémentaire.

### Et jouent un rôle environnemental multiple

Les cultures et les pratiques agricoles ont également un lien fort avec l'environnement, qu'il soit plutôt positif ou négatif.

L'élevage bovin, via les prairies et les bocages offre ainsi un certain nombre de services environnementaux tels que des habitats spécifiques et une bonne infiltration des eaux de pluie dans les sols.

Les productions maraichères, assez intensives, peuvent avoir des conséquences négatives sur l'environnement : utilisation de produits phytosanitaires, modification des sols par apports de sables extérieurs, faible présence de haies…

A noter également les liens entre l'agriculture et le changement climatique : l'agriculture est à la fois contributrice et fortement impactée : les acteurs agricoles doivent à la fois réfléchir à des stratégies d'atténuation du changement climatique et à des stratégies d'adaptation.

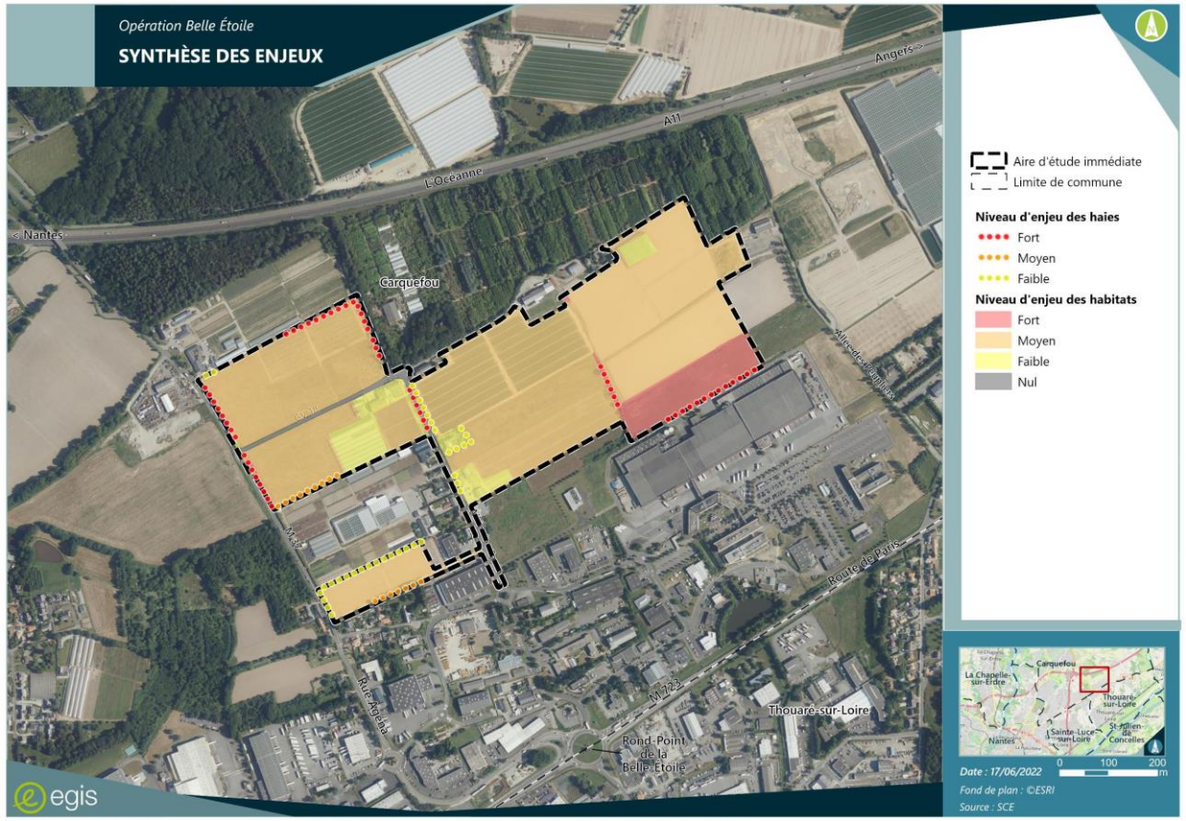


**Synthèse des enjeux haies et habitats**
Source : EIE, EGIS

### A l'échelle du site d'étude

Le site d'étude, de part sa vocation maraichère, contribue à l'alimentation en légumes (notamment mache et radis) du périmètre élargi et plus largement. D'après l'étude d'impact environnemental, si le site est majoritairement occupé par des habitats très anthropisés : cultures maraîchères, bâtiments agricoles (dont serres), on note la présence de quelques haies ainsi que de trois zones humides (de 4 495m2). D'un point de vue faunistique, les enjeux sont les suivants :

- Oiseaux nicheurs : la présence d'espèces protégées patrimoniales nicheuses au sein des haies et friches herbacées du site : Linotte mélodieuse, Tarier pâtre et Cisticole des joncs, ainsi que le Chardonneret élégant nicheur au sein de haies arbustives ; à noter également, la présence du Serin cini ;
- La présence de 3 espèces d'amphibiens protégés se reproduisant au sein de mares en limite nord-est et sud-est du site : Grenouille verte, Grenouille agile, Triton palmé ;
- La présence de 3 arbres colonisés par le Grand Capricorne (coléoptère protégé) ;
- Et enfin la présence du Lézard des murailles et du Lézard à deux raies en divers endroits du site et d'un individu de Couleuvre d'Esculape (ces trois espèces sont protégées) ; la présence de 8 espèces de chauves-souris utilisant principalement le site en transit ou en chasse, et notamment la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et le Noctule commune

# AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DÉMARCHES QUALITÉS

## Des surfaces très significatives

**L'agriculture biologique est très développée sur le périmètre élargi, avec 29% de la SAU en bio en 2020. Les surfaces sont à plus de 80% des surfaces en herbe, majoritairement valorisées par de l'élevage bovin.**

**Les surfaces maraichères sont peu en agriculture biologique mais un ensemble de démarche qualité existe tout de même sur cette filière.**

**Le site d'étude n'est pas en agriculture biologique.**

### 29% de la SAU du périmètre élargi en agriculture biologique

L'agriculture biologique est bien implantée sur le département, où elle concerne 19,3% de la SAU, et plus encore sur le périmètre élargi : 29% des surfaces sont cultivées en agriculture biologique.

A l'échelle de Nantes Métropole, plus de 30% des exploitations agricoles sont orientées en bio ou en conversion d'après l'observatoire régional de l'agriculture biologique.

La grande majorité des surfaces en agriculture biologique sont les surfaces en herbe (prairies et fourrage) qui représentent 81% des surfaces AB. Elles sont valorisées majoritairement par des élevages bovins lait et viande. Les céréales et oléoprotéagineux viennent ensuite, ils représentent 13% des surfaces en AB (575ha).

Concernant les cultures maraichères, 15% des surfaces maraichères de la région nantaise sont en agriculture biologique, parfois seulement sur certaines parcelles des exploitations agricoles afin de permettre de développer la gamme de produits commercialisés. Certaines organisations de producteurs (Coopérative des Maraichers Nantais, Vitaprim, Nanteurop, Val Nantais) ont de même développé une gamme en agriculture biologique. Une organisation de producteurs est spécialisée en agriculture biologique : Racines carrées.

La dynamique bio sur le maraichage est cependant peu développée sur le périmètre élargi, avec seulement 50ha déclarés au RPG (soit 4% des surfaces maraichères déclarées). Le site d'étude n'est pas valorisé en agriculture biologique.

### L'engagement dans des démarches qualité

Outre le label AB, différentes signes et démarches de qualité existent sur le périmètre élargi :

- Des IGP (Indication Géographique Protégée) : IGP Mâche Nantaise, IGP Volailles d'Ancenis
- Des AOP viticoles (Appellation d'Origine Protégée) : AOP Muscadet, AOP Gros Plant du Pays Nantais, AOP Coteaux d'Ancenis
- Un ensemble de labels/marques/démarches utilisés notamment par les OP maraichères, traduisant un souci de qualité et de traçabilité des produits : Global GAP (Good Agricultural Practice), PBI (Production Légumière Intégrée), LEAF (Linking Environnement and Farming), Responsabilité Sociale des Entreprises/Labellisation ISO26000, Certification HVE, Charte nationale des tomates et concombres de France, La Nouvelle Agriculture (marque Terrena), Demain la Terre

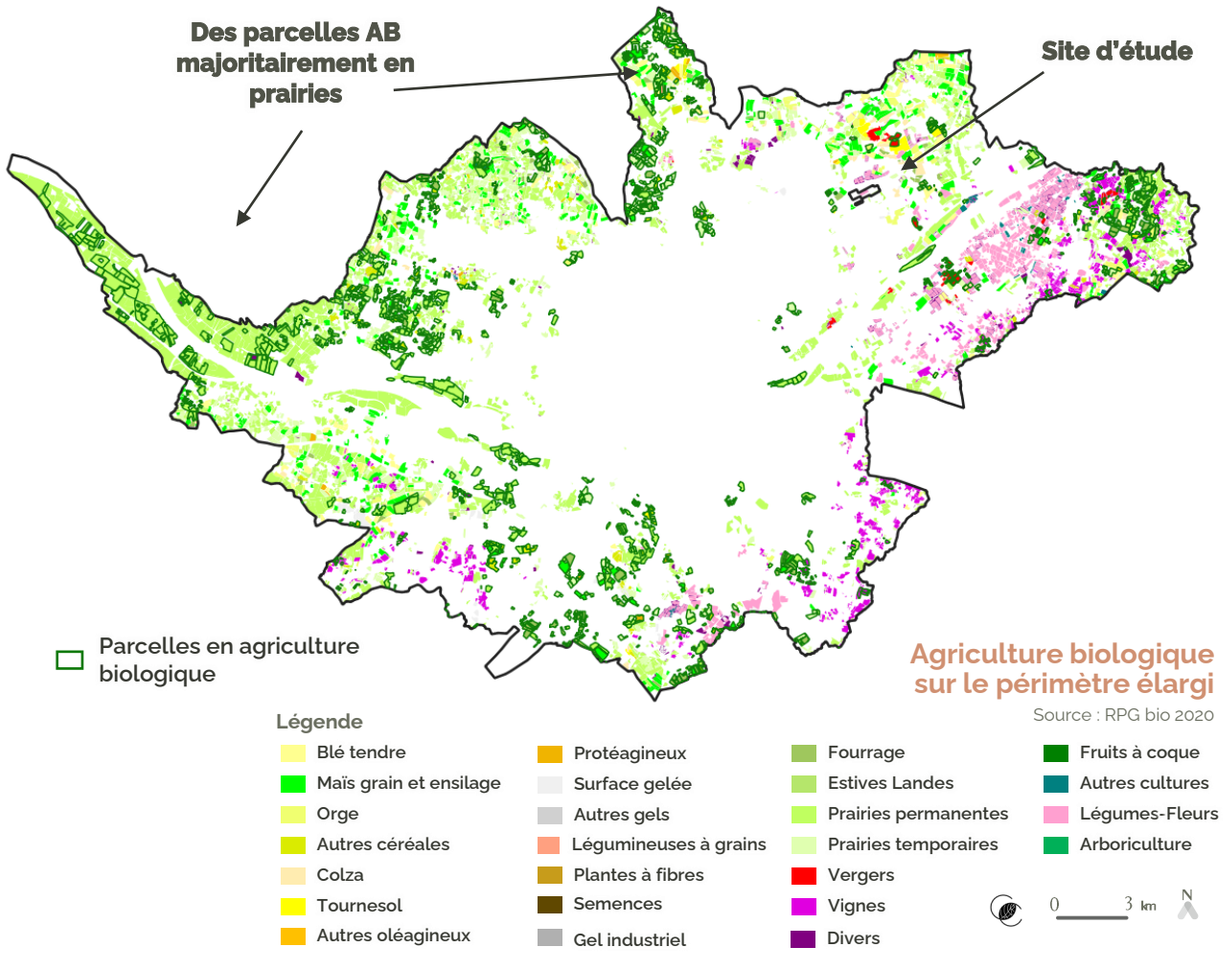


Agriculture biologique sur le périmètre élargi

Source : RPG bio 2020

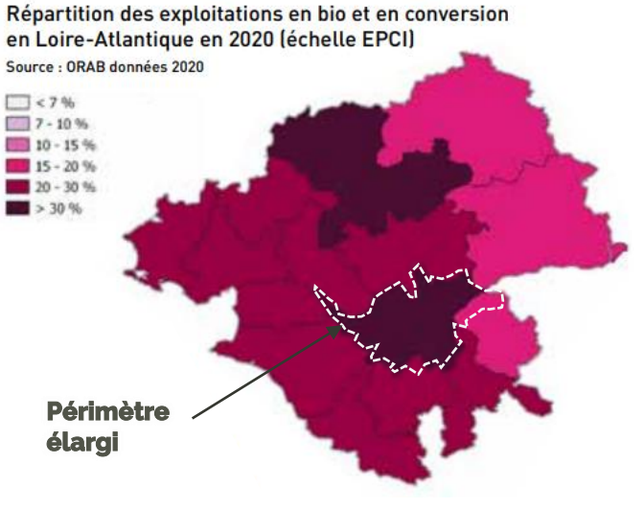


**Répartition des exploitations bio et conversion**

Source : Observatoire régional de l'agriculture biologique

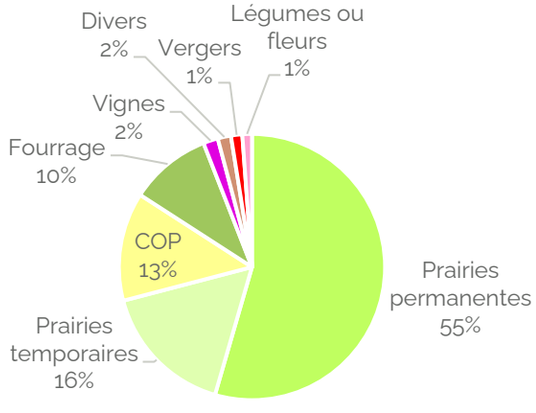


**Répartition des cultures en AV en 2020 sur le périmètre élargi**

Source : RGP bio 2020

# CIRCUITS COURTS

## Des circuits courts très développés sur le périmètre élargi mais non présents sur le site d'étude

**Les circuits courts sont très développés sur le périmètre élargi, avec plus de la moitié des exploitations agricoles qui les pratiquent (entre autres modes de commercialisation).**

**Le site d'étude n'est pas concerné par ce type de commercialisation.**

### Plus de la moitié des exploitations agricoles en circuits courts

La proportion d'exploitations agricoles engagées dans des circuits courts en très importante sur le périmètre élargi. A l'échelle de Nantes Metropole, d'après les données du RGA2020 disponibles, ce sont 147 exploitations agricoles, soit 52% du nombre total d'exploitations, qui sont en circuits courts, dont 116 en vente directe (41%).

La carte ci-contre, réalisée par approximité.fr, Manger local en Pays de la Loire, recense ainsi 145 points de vente en circuits courts à l'échelle du périmètre élargi.

La plateforme approlocal.fr de la Chambre d'Agriculture permet une mise en relation entre les producteurs agricoles et les professionnels de la restauration (restauration hors domicile, restaurants...).

### Une tradition d'ouverture des exploitations agricoles

Les agriculteurs du périmètre élargi partage une tradition d'ouverture de leur exploitation agricole, de dialogue et de pédagogie. Ainsi, les fermes ouvertes sont nombreuses sur le territoire.

Sur la commune de Carquefou, les agriculteurs se sont regroupés dans une association, l'Association Carquefolienne des Professionnels de l'Agriculture, qui a pour but de faire connaitre et de fédérer sur Carquefou l'agriculture et ses métiers. Des évènements à destination des élus et/ou des habitants sont organisées.

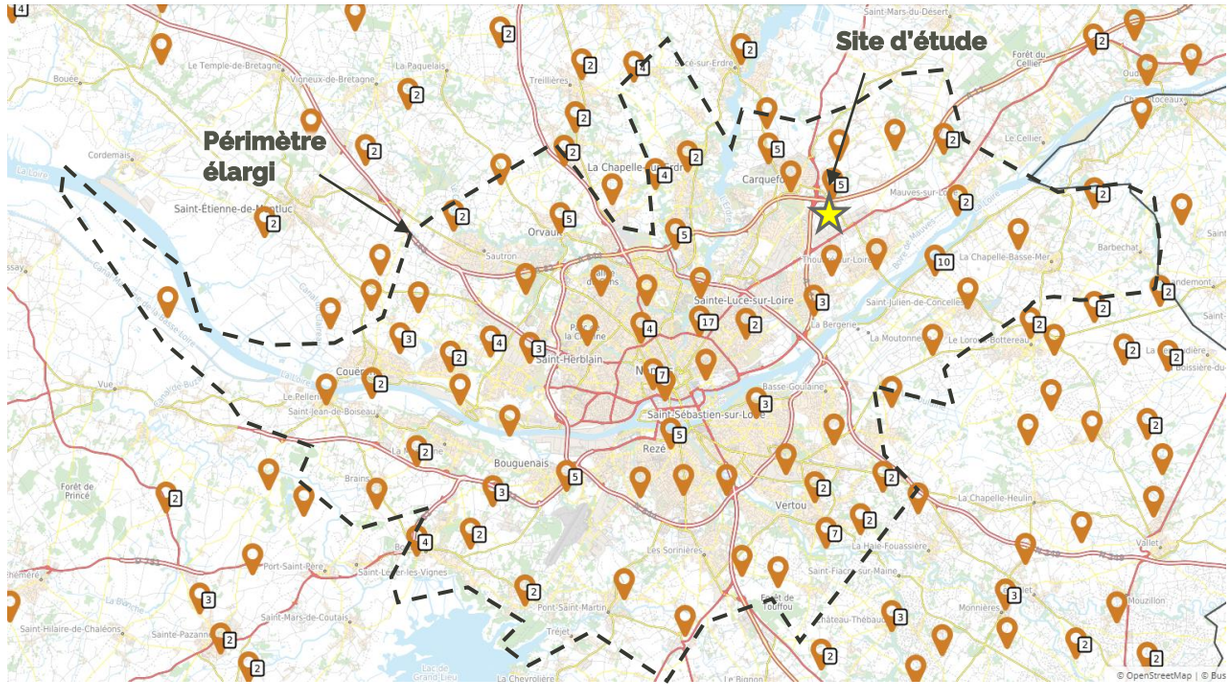


**Carte des points de vente de produits locaux**

Source : site approximité.fr (chambre d'agriculture)

# INITIATIVES LOCALES DE SOUTIEN À L' AGRICULTURE

## Des initiatives cohérentes avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

**Le Plan alimentaire territorial de Nantes Métropole structure et dynamise les actions de soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Le développement d'une agriculture locale est un des objectifs forts, en lien avec la volonté de développer des fermes urbaines sur le territoire. Le pôle Nantes Agropolia favorise le développement et la dynamique de l'agroalimentaire dans le Grand Ouest.**

### Le Plan alimentaire territorial (PAT) de Nantes Métropole

Le PAT vise une alimentation locale, durable et accessible à tous. Ses objectifs ont été élaborés avec les représentants de nombreux acteurs de la filière agroalimentaire du territoire et adoptée en conseil métropolitain le 5 octobre 2018. L'objectif est de structurer de façon pérenne toute la filière alimentaire sur le territoire de Nantes Métropole et plus largement .

### Nantes Agropolia

Nantes Agropolia est un pôle agroalimentaire d'environ 55 ha, situé à Rezé, dont l'objectif est d'être le pivot des développements et de la dynamique agroalimentaire du Grand Ouest. Il regroupe des entreprises du secteur agroalimentaire, et des opérateurs du Marché d'intérêt national (MIN) de Nantes Métropole.

| 55 | 7 | 200 | 2000 |
|---|---|---|---|
| Ha | Ha pour les artisans | Entreprises | Emplois |

### Une dynamique d'alimentation locale forte

En lien avec le PAT, un des objectifs de Nantes Métropole est de proposer une alimentation locale. Dans ce sens, de nombreux projets d'agriculture urbaine voient le jour au sein de la métropole. L'association ECOS vient encadrer et assurer le lien entre les différents projets d'agriculture urbaine sur le territoire. L'objectif du PAT est d'installer 10 fermes urbaines d'ici 2025.

### PAT Nantes métropole

### Un objectif de relocalisation d'une partie de l'agriculture (fermes urbaines)

### Des pôles agroalimentaires structurants comme Nantes Agropolia

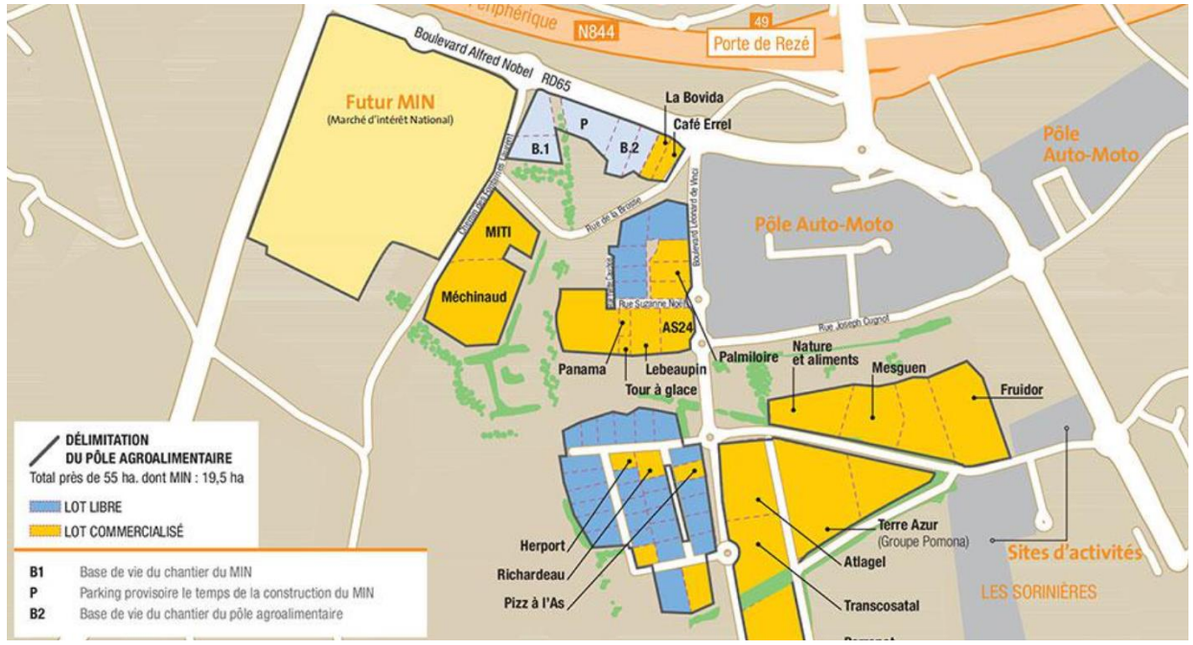


**Plan du pôle Nantes Agropolia**
Source : Nantes Métropole

**Projets d'agriculture urbaine sur la métropole**
Source : ECOS

# SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



- Synthèse de l' activité agricole concernée
- Valeur ajoutée de l'économie agricole
- Enjeux et dynamiques de l'économie agricole

02b

# SYNTHÈSE DE L' ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE

## Enjeux agricoles du territoire et du site d'étude

**Le périmètre élargi présente des enjeux forts de maintien de son agriculture, notamment en zones périurbaines (majorité du territoire concerné).**

**Le site d'étude illustre les enjeux liés à la filière maraîchère nantaise et à l'expansion urbaine de la métropole : l'urbanisation des terres agricoles limite le développement des exploitations ou menace même la pérennité de certaines.**

### Enjeux agricoles du périmètre élargi

L'agriculture du périmètre élargi est diversifiée (maraîchage, élevage, vignes…) et participe à l'identité du territoire. Une grande partie des surfaces agricoles du périmètres sont périurbaines : les tensions foncières sont fortes et l'urbanisation tend à morceler, voire faire disparaître, les surfaces agricoles. Ces tensions foncières sont historiques dans le secteur, puisque les maraîchers nantais se situaient historiquement plus en cœur de ville (4ème vague d'éloignement des maraichers par rapport au centre de Nantes). Le périmètre élargi est également concerné par une diminution forte du nombre d'agriculteurs : les départs à la retraite non remplacés conduisent à un agrandissement des exploitations par rachat du foncier (ou fermage) et à une diminution de leur nombre total. On peut noter que pour la filière maraîchère, la logique entrepreneuriale souvent mise en avant favorise l'agrandissement des exploitations et leur « industrialisation ».

Peu de signes officiels de qualité sont présents sur le territoire hormis les AOP viticoles mais de nombreuses démarches et marques existent sur la filière maraichère. La filière maraîchère nantaise permet de créer une valeur ajoutée agricole élevée, de même que les autres cultures spécialisées du territoire (viticulture, arboriculture, horticulture).

### Enjeux agricoles du site d'étude

Le site d'étude est caractéristique des productions maraîchères nantaises. Historiquement, les exploitations maraîchères familiales concernées par le projet se sont installées à Carquefou dans les années 1960-70, suite au développement de  l'urbanisation nantaise. De nombreux travaux et apports ont été réalisés afin d'obtenir un potentiel de production maraîchère (sable, fumier, irrigation, drainage) sur site. En prévision du projet de zone d'activité, certaines parcelles du site ont été cultivées en céréales (peu productives) ou laissées en friches. Le site d'étude illustre donc très bien la consommation d'espaces agricoles périurbains pour la mise en place d'autres activités économiques.

1 exploitation agricole est concernée par le site d'étude et 2 exploitations supplémentaires sont anciennement présentes et aujourd'hui à la retraite.

**Actualisation 2023, l'abandon de l'ilot 3 permet le maintien des productions maraichères sur 1,7 ha soit 26% de l'état initial.**

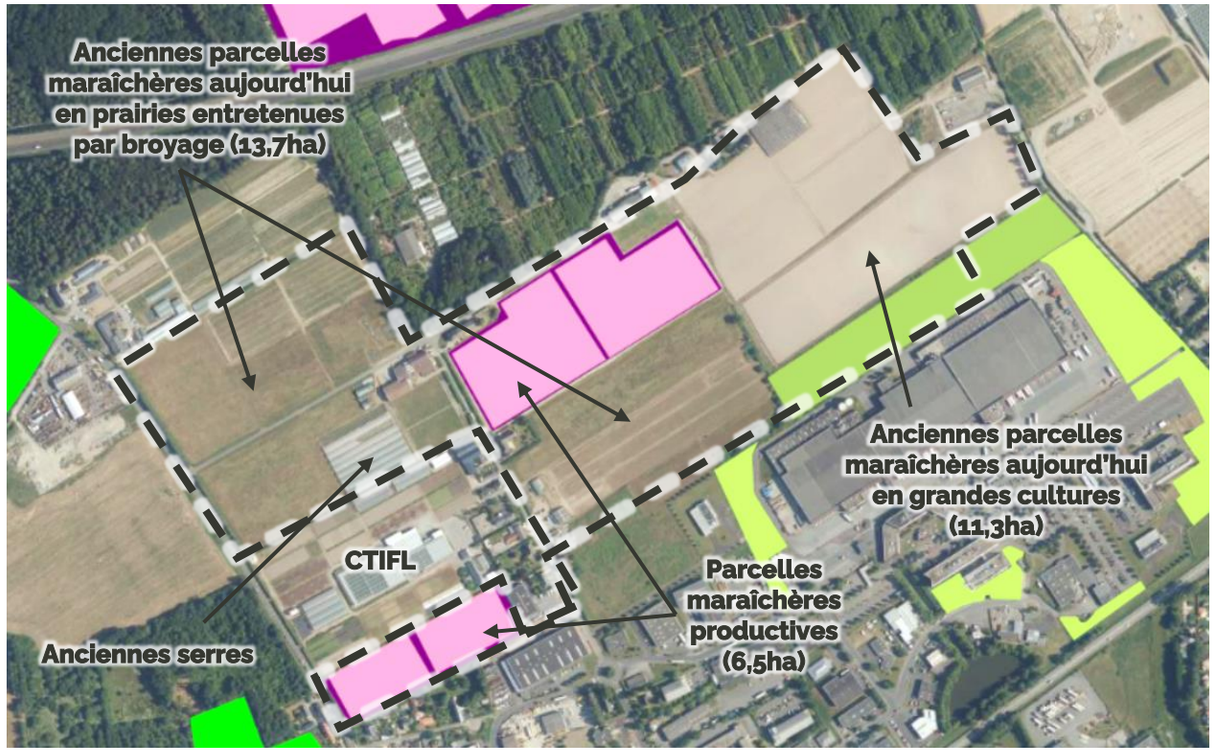


**Surfaces agricoles du site d'étude**

Source : Géoportail, RPG 2020

**Actualisation de l'aménagement prévu de la zone**

Source : LOD

# VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation

La méthodologie définie par CETIAC se base sur les données technico-économique récoltées sur le terrain auprès des exploitants agricoles locaux recroisées avec les données départementales. Pour les maillons « collecte » et « transformation », les données sont issus des comptes de résultats des entreprises agro-alimentaires locales et/ou des données ESANE.

### Données de la Production Primaire

**Maraichage plein champ**

| | | |
|---|---|---|
| CA par ha | 25 000€ | CA minimal en plein champ d'après données des Maraichers Nantais |
| Taux de Valeur ajoutée agricole (%) | 47% | Taux de valeur ajoutée moyen régional sur l'OTEX légumes et champignons, données RICA 2015 à 2018 |
| Valeur ajoutée agricole / ha | 11732,7 | CA x taux de valeur ajoutée |

### Données de la Collecte/Commercialisation

**Produits maraichers conditionnés**

Utilisation des données **ESANE Pays de la Loire**

Commerce de gros de fruits et légumes ; code 4631Z
Taux de valeur ajoutée = 10,97%

### Données de la Première Transformation

**Transformation 1**

***Pas de 1ère transformation des productions***

# VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :
Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation

D'après l'organisation de la filière maraîchère et grandes cultures valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière sur le périmètre d'étude concerné.

### Valeur ajoutée des filières de l'état initial

**PRODUCTION** — 6,5 ha

**Légumes**
*Mâche, radis, poireaux*

11 732 €/ha/an
de valeur ajoutée

**COLLECTE et COMMERCIALISATION**

**Conditionnement et commercialisation**
*Sachets, barquettes…*

3 428 €/ha/an
de valeur ajoutée

**TRANSFORMATION**

**Pas de transformation pour la grande majorité de la production**

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière maraîchère concernée

**15 161 €/ha/an**
**soit 98 547 €/an**

+

**PRODUCTION** — 11,3ha

**Grandes cultures**
*Blé tdre, maïs et oléoprotéagineux*

462,01€/ha/an
de valeur ajoutée

**COLLECTE et COMMERCIALISATION**

**Céréales**
*Grains vers les silos de collecte*

98,34 €/ha/an
de valeur ajoutée

**TRANSFORMATION**

**Farines et autres**
*Meuneries amidonneries, FAB …*

470,65€/ha/an
de valeur ajoutée

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière maraîchère concernée

**1 031 €/ha/an**
**Soit 11 650 €/an**

**31,6 ha de SAU sur le site d'étude**

Pour rappel, les surfaces sont aujourd'hui valorisées par :
- **6,5 ha de maraichage** en production
- des surfaces de **Grandes cultures sur 11,3 ha**
- et des **prairies entretenues bar broyage sur 13,8 ha** (non valorisées à ce jour par une filière agricole)

Addition des valeurs de l'ensemble des filières présentes sur le site d'étude

=

**110 197 €/an**

**Chaque année, l'économie agricole locale contribue à créer 110 197 € de valeur ajoutée à partir des productions, de la collecte et de la 1ère transformation.**

**Voir en suivant :**
**L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.**

# SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Les forces et faiblesses des filières agricoles sur le territoire

### COMMENT LIRE LE SCHÉMA

**6 caractéristiques ont été définies par CETIAC pour l'économie agricole. Elles sont représentées par les grands pétales encadrants. Le territoire se place avec des forces et faiblesses (représentés par des pétales pleins de taille variable) et des dynamiques existantes (les flèches). Lorsque les caractéristiques du territoire sont proches du pétale encadrant, cela signifie que le territoire réussi à exprimer une force pour sa filière locale. En revanche, si le pétale est petit, c'est une faiblesse.**

Les enjeux du **périmètre élargi** sont présentés en premier et ceux du **site d'étude** en second.

Périmètre élargi

Site d'étude

### Surfaces agricoles et fonctionnalité

Faible surface agricole (24% du périmètre élargi), en raison de l'importance de l'urbanisation nantaise ; des tensions fortes entre urbanisation et terres agricoles et une fonctionnalité hétérogène

Déprise agricole liée au projet d'aménagement, sur des parcelles qui restent fonctionnelles

**Enjeux pour le territoire : maintien**

### Acteurs, filières agricoles et démarches qualité

Des acteurs ancrés localement et nombreux, des filières à forte valeur ajoutées sur le territoire
Des filières d'élevage bien présente mais avec une valeur ajoutée moindre

Des productions maraîchères qui permett(ai)ent la création d'une valeur ajoutée élevée

**Enjeux pour le territoire : Création de VA**

### Emplois agricoles

Exploitations agricoles encore nombreuses mais problématique de vieillissement des exploitants et d'agrandissement des exploitations agricoles ; des difficultés à recruter de la main d'œuvre

Des exploitants âgés à la retraite sans successeur connu, ou dont la pérennité de l'exploitation est menacée par l'urbanisation

**Enjeux pour le territoire : maintien**

### Potentiel agronomique

Des surfaces de potentiel très hétérogènes mais une concurrence sur les bonnes terres pour l'artificialisation

Perte de surfaces aux bonnes potentialités de production, notamment maraichère

**Enjeux pour le territoire : maintien**

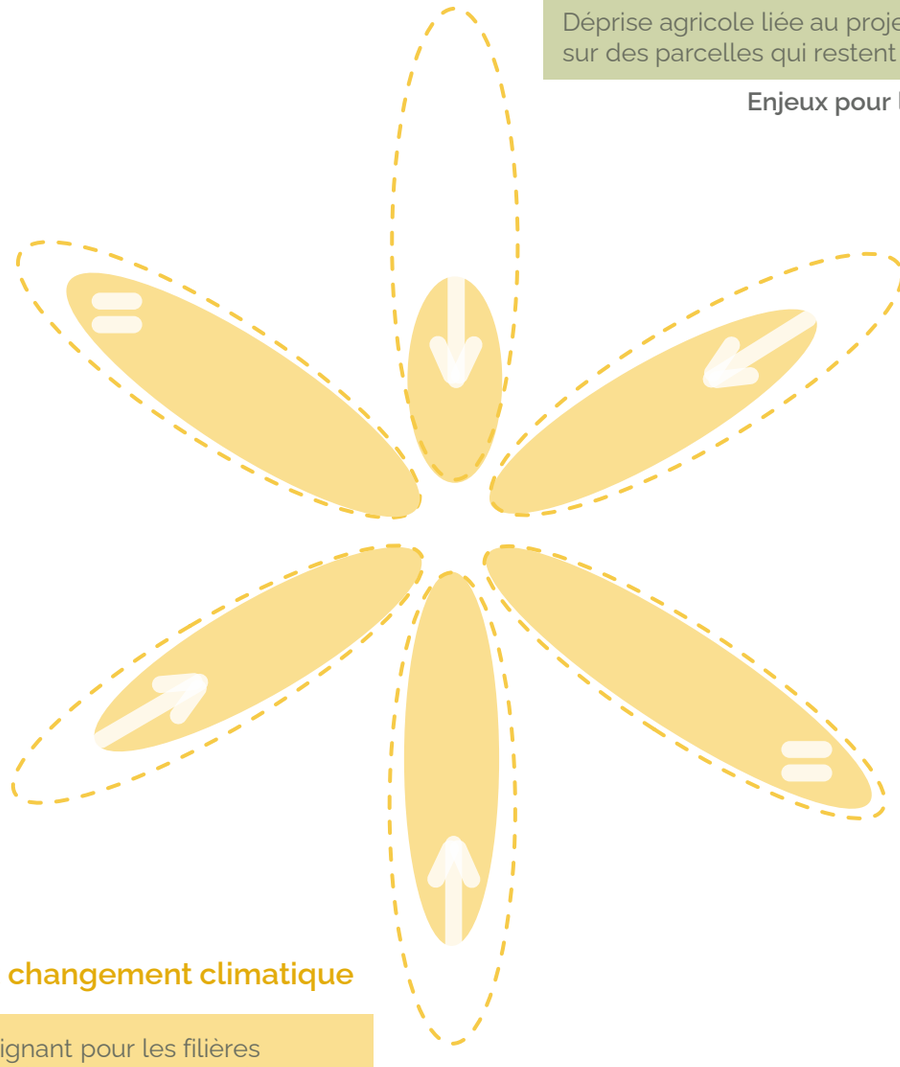

### Production alimentaire et initiatives de soutien

Des filières très diversifiées, des points de vente directe très nombreux et un potentiel fort de consommation sur la métropole Nantaise

Des surfaces maraîchères productives, commercialisées en partie via les GMS locales.

**Enjeux pour le territoire : Adéquation**

### Environnement et changement climatique

L'eau est un sujet très contraignant pour les filières maraîchères ; le changement climatique aggrave la situation.

Irrigation du site d'étude

**Enjeux pour le territoire : durabilité**

**Synthèse des caractéristiques de l'activité agricole**

Source : CETIAC

# EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ce premier diagnostic a permis de comprendre et approfondir les filières agricoles du territoire ainsi que leurs enjeux et dynamiques. La valeur ajoutée de référence, caractérisées à partir de la méthodologie CETIAC, est estimée à 110 197 €/an au regard des filières. Connaissant l'état initial, l'appréciation des impacts du projet permettra de caractériser la force des effets positifs et négatifs ainsi que la séquencer Eviter, Réduire ou Compenser proposées

- Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs
- Incidences positives et négatives du projet
- Mesures de compensation agricole collective

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ
02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE
03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE
04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

03

# MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

- Concertation avec les acteurs locaux
- Justification du choix du site
- La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
- Mesures d'évitement et de réduction

03 a

# JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

## Un site ciblé dans le cadre du PLUm

**Le projet d'aménagement de la zone d'activité de Belle étoile Nord ne présente pas de variante, puisqu'il intervient après que Nantes Métropole ait conduit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce secteur.**

**A ce jour, il n'a pas été étudié de site alternatif non valorisé par une activité agricole. Les critères d'analyse n'ont pas pris en compte le gradient de valeur ajoutée produites par les filières agricole.**

### Objectifs d'aménagement de l'OAP sectorielle

Ce secteur a vocation à être urbanisé afin d'accueillir des entreprises productives à forte valeur technologique, en lien avec les filières d'excellence du numérique et de l'industrie de la métropole, conciliant les fonctions de recherche et de développement et les capacités productives de grande dimension. Sur la partie Ouest, le secteur aura vocation à accueillir des entreprises de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés. Le parc d'activités devra par ailleurs répondre aux exigences d'optimisation foncière et d'intégration environnementale fixées par la métropole. Il devra en outre disposer des réseaux spécifiques adaptés à l'accueil d'activités issues des filières d'excellence, notamment du numérique

### Justification du choix de la solution retenue

Le projet s'est concentré à répondre aux objectifs d'aménagement imposés par le PLUm.

Certains secteurs comme le secteur à l'Ouest de la route de Thouaré, à l'Est au niveau de l'Allée des Peupliers, au centre au niveau des habitations et au nord au niveau de l'entreprise Charrier, n'ont pas été retenus à la phase amont du projet car la maitrise foncière n'était pas assurée.

L'objectif du projet est donc de permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés. Il répond aux exigences d'optimisation foncière et d'intégration environnementale fixées par la Métropole, mais également il propose un nouveau modèle de parc d'activités adapté aux besoins et aux évolutions du monde économique, capable de se dupliquer sur d'autres quartiers et d'incarner une nouvelle forme d'attractivité.

L'aménagement du site de Belle-Etoile Nord doit permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés conformément à l'orientation d'aménagement programmé sectorielle identifiée sur le secteur par le PLUm.

Le parc d'activités de Belle Etoile Nord a été réfléchi et conçu pour répondre aux exigences imposée par l'OAP sectorielle du PLUm, d'optimisation foncière et d'intégration environnementale fixées par la Métropole de Nantes, mais également proposer un nouveau modèle de parc d'activités adapté aux besoins et aux évolutions du monde économique, capable de se dupliquer sur d'autres quartiers et d'incarner une nouvelle forme d'attractivité.

### Réflexion sur les critères agricoles non aboutie à ce jour

A ce jour, aucune analyse de sites alternatifs correspondant à des surfaces non exploitées par une activité agricole n'a été réalisée. De même, il n'a pas été proposé d'éviter les surfaces valorisées par des productions à très haute valeur ajoutée telles que le maraichage.

### Limitation de la consommation et préservation des zones NAF

Zones NX et AU des PLU de 2007 non confirmées par le PLUm

| ZONES CONCERNÉES | ZONES DÉCLASSÉES EN ZONE A DU PLUm | DONT ZONE Ad DU PLUm (espace agricole durable) | ZONES DÉCLASSÉES EN ZONE N DU PLUm | TOTAL DES ZONES POTENTIELLES D'EXTENSION FUTURE NON CONFIRMÉES PAR TYPE DE ZONE INITIALE |
|---|---|---|---|---|
| Zones AU non confirmées | 210,2 ha (38%) | 183,9 ha (34%) | 339,0 ha (62%) | 549,2 ha (100%) |
| Zones NX non confirmées | 600,5 ha (90%) | 450,1 ha (68%) | 66,7 ha (10%) | 667,2 ha (100%) |
| TOTAL des zones d'extension future non confirmées et type de zone de reclassement | 810,7 ha (67%) | 634,0 ha (52%) | 405,6 ha (33%) | 1 216,4 ha (100%) |

Analyse des zones AU par type de zonage du PLUm

| ZONES CONCERNÉES | NOMBRE | SURFACE (EN HA) | SURFACE (EN %) |
|---|---|---|---|
| 1AU | 68 | 451 ha | 46 % |
| 2AU | 83 | 524 ha | 54 % |
| TOTAL AU | 151 | 975 ha | 100 % |

Bilan de l'évolution des zones à urbaniser (comparaison du zonage du PLUm avec le zonage des PLU communaux préexistants)

| ZONES CONCERNÉES | PLUm | PLU 2007 | ÉVOLUTION EN SURFACE |
|---|---|---|---|
| AU | 975 ha | 1 750 ha | - 775 ha |

> Les zones à urbaniser du PLUm ont été réduites de **775 ha** par rapport aux zones d'urbanisation futures des PLU de 2007.

> **1 216,4 ha** de zones AU et NX n'ont pas été confirmées dont 2/3 en zone désormais classées en A (78% en zone A durable) et 1/3 en zone N.

> Sur les **851 ha de zones NX** des PLU de 2007, seuls 184 ha (20%) sont classés en zone AU dans le PLUm.

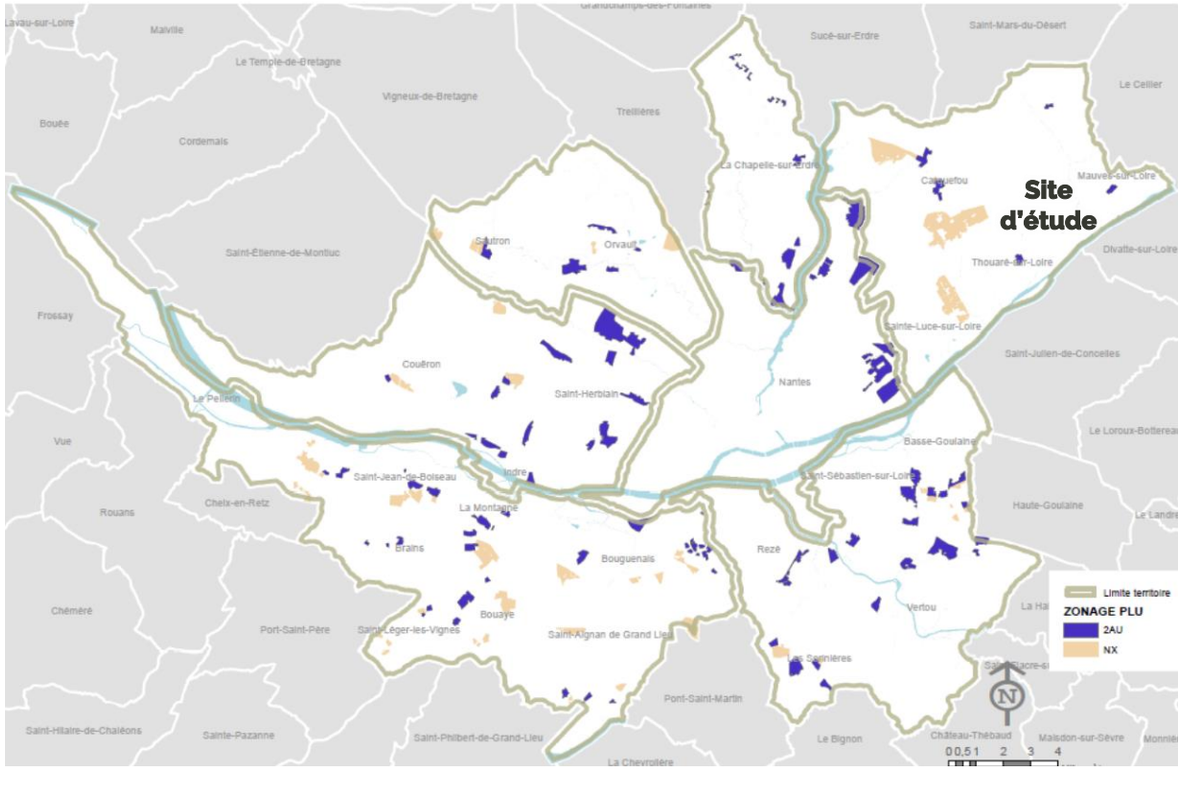

# JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

## Justification du choix du site et raison impérative de l'intérêt public majeur

**Actualisation 2023 en réponse à la DDTM, le complément d'argumentaire relatif à la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur suivant résume la démarche qui a conduit au choix de la création d'un parc d'activités à Belle Étoile nord, à Carquefou.**

### Une extension urbaine contenue pour soutenir un développement économique raisonné.

En réponse aux enjeux du territoire et aux dynamiques de développement, les orientations stratégiques de la métropole ont été exprimées et traduites dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en 2019.

Dans une perspective réaliste de maintien des équilibres actuels des sphères d'activités et d'une croissance à un rythme réduit, il a été choisi d'accompagner le développement économique par le rééquilibrage spatial de ses implantations sur le territoire métropolitain et la prévision de 60 000 nouveaux emplois à l'horizon 2030.

Ces objectifs se traduisent par une projection de leur répartition dans l'enveloppe urbaine existante, 22 % dans les zones d'activités existantes par densification, 54 % dans les zones urbaine mixtes, et 24 % en extension future, pour un besoin évalué à 304 ha (141 ha en 1AUE à urbaniser à court/moyen terme et le reste en 2AU pour une urbanisation future).

Pour resituer ces objectifs, le PLUm a prévu au total 975 ha en secteurs AU (tout confondu) soit une prévision d'extension urbaine globale (court/moyen/long termes) de 5 % de la zone U totale (19 264 ha soit 36 % du territoire) et de 1,8 % de la surface totale métropolitaine, tandis que les secteurs Agricoles et Naturels représentent respectivement 16 772 ha (31%) et 16 427 ha (31%) du territoire.

La planification d'un sous-secteur 1AUEi de 51 ha au PLUm correspondant au périmètre de Belle Étoile nord accompagné par une OAP spécifique, traduit une décision mesurée de Nantes Métropole pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique et territorial.

### Un projet inscrit dans une stratégie économique diversifiée dans sa mise œuvre.

Nantes Métropole s'engage prioritairement sur le renforcement de zones d'activités existantes afin d'optimiser ces fonciers déjà aménagés par optimisation, densification, renouvellement … La Programmation Pluriannuelle des Investissements prévoit des actions pour 2,8 M€, notamment d'identification et de valorisation des gisements fonciers sur les secteurs de Nant'Est, de la ZI de Carquefou et le Centre Industriel de Saint-Herblain.

Dans un souci d'équilibre territorial des emplois, la métropole a souhaité engager en complément, l'aménagement de 3 parcs d'activités responsables intégrant les enjeux de la transition écologique :

- au Nord, le parc d'activités de Métairie Rouge à la Chapelle/Erdre : sur une emprise de 18 ha, 12,8 ha de surfaces loties en parcelles de 2 000 à 8 000 m², dont deux villages d'entreprises, aménagés dans le cadre d'une procédure de ZAC confiée à Loire Océan Métropole Aménagement, dans le site classé de la Vallée de l'Erdre ;
- au Sud-Loire, la Désirée aux Sorinières : sur une emprise de 12,5 ha, un découpage prévisionnel de lots de 1 200 m² à 5 000 m², accompagné d'un stationnement mutualisé ;
- à l'Est, le parc d'activités de Belle Étoile nord, à Carquefou, sur une emprise de 35 ha (soit 70 % de la surface 1AU) une vingtaine de lots d'une surface pouvant varier de 8 000 m² à 25 000 m², porté par Loire Océan Développement et destiné à l'accueil des filières industrielles d'excellence. Il vise à permettre l'implantation et le développement d'entreprises à vocation industrielle intégrant la conception, fabrication et assemblage de produits à haute valeur ajoutée. De plus, la vocation de ce Parc d'Activités s'inscrit pleinement au Plan national de réindustrialisation encouragé par l'État.

En offrant des tailles de terrains diversifiées, ces nouvelles zones d'activités permettront notamment de proposer des emprises adaptées aux entreprises ayant besoin de s'agrandir et de libérer des fonciers dans les zones d'activités existantes pour de nouvelles implantations.

Cette stratégie en direction des activités productives s'engage dans un contexte dont la tension est confirmée :

- l'offre foncière s'est considérablement réduite, 300 ha disponibles en 2010, 13 ha fin 2022 à commercialiser pour une demande représentant 350 ha ;
- le stock de locaux d'activités a été divisé par 4 en 5 ans passant de 260 000 m² en 2016 à 60 000 m² en 2021.

Enfin, par l'alliance des territoires, la coopération au sein du Pôle métropolitain permet aux différents EPCI du département d'échanger sur les enjeux communs des territoires et de partager des actions concertées et convergentes.

L'engagement opérationnel du projet d'aménagement du parc d'activités de 35 ha à Belle Étoile nord s'inscrit pleinement dans la stratégie et la programmation du développement économique territorial, en cohérence avec les autres projets à l'œuvre et la connaissance actualisée du contexte métropolitain.

### Un site singulier réunissant des caractéristiques propices à la réalisation d'objectifs ambitieux.

Le site de Belle Étoile nord a été identifié et retenu pour les dispositions qu'il combine avantageusement : une excellente desserte avec la proximité de la route de Paris (VM 723) et des autoroutes A11 et A811, en continuité du tissu économique existant, une occupation par des terres agricoles ayant perdu leur vocation pour la plupart, quelques habitations et activités existantes ainsi qu'une structure foncière héritée d'un passé maraîcher favorable à l'allotissement pour les activités économiques.

En complément, avec son Orientation d'Aménagement et de Programmation, Nantes Métropole a fixé de fortes exigences d'optimisation foncière et d'intégration environnementale.

A ce titre, elle apporte un soutien vigilant au porteur de projet qui s'est positionné sur cet aménagement, dans une démarche qui vise une intégration exemplaire des normes environnementales et des ambitions métropolitaines.

Outre la requalification des espaces publics qui sera menée sous la maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole et dont la conception a été intégrée à l'autorisation environnementale, la collectivité s'est engagée à traduire dans ses documents d'urbanisme les mesures de protection environnementale du projet (Zones Humides, haies et prairies à protéger …).

De plus, suite au report de l'aménagement du lot n°3 (sud-ouest du périmètre), elle va acquérir le terrain d'assiette pour constituer une réserve foncière qui sera entretenue par une activité de maraîchage, ce qui limitera la destruction de surfaces d'agriculture alimentaire. De même, elle participe à l'élaboration du plan d'actions de la compensation des surfaces agricoles en cohérence avec son Plan Alimentaire Territorial.

Le choix par Nantes Métropole en amont de l'engagement du projet par Loire Océan Développement, du site de Belle Étoile nord est la conjonction d'objectifs rigoureux et d'une configuration propice qui permet d'apporter une réponse conciliant les besoins identifiés du territoire métropolitain et les ambitions politiques économiques et environnementales.

# LA SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

## Les réflexions engagées dans le cadre du projet

**Le projet a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :**

### L'application de la séquence ERC

#### D' ABORD - EVITER :

Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer complètement un impact négatif identifié que ce projet engendrait. Autrement dit, l'état initial de l'économie agricole doit être maintenu dans son intégralité.

**1 mesure d'évitement – Page 42**

#### ENSUITE - RÉDUIRE :

Une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités. Autrement dit une économie agricole doit être mise en place dans l'emprise du projet mais sous une nouvelle forme que celle de l'état initial

**Des mesures de réduction à l'étude**

#### SINON - COMPENSER COLLECTIVEMENT :

Une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits. Autrement dit, lorsqu'il n'a pas été possible de générer une économie agricole dans le cadre du projet, des actions de soutien hors du site seront nécessaires.

**En fonction de la persistance d'un impact négatif sur l'économie agricole, des mesures de compensation pourront être nécessaires.**

### La séquence ERC du projet de Belle Etoile en cours d'approfondissement et de construction

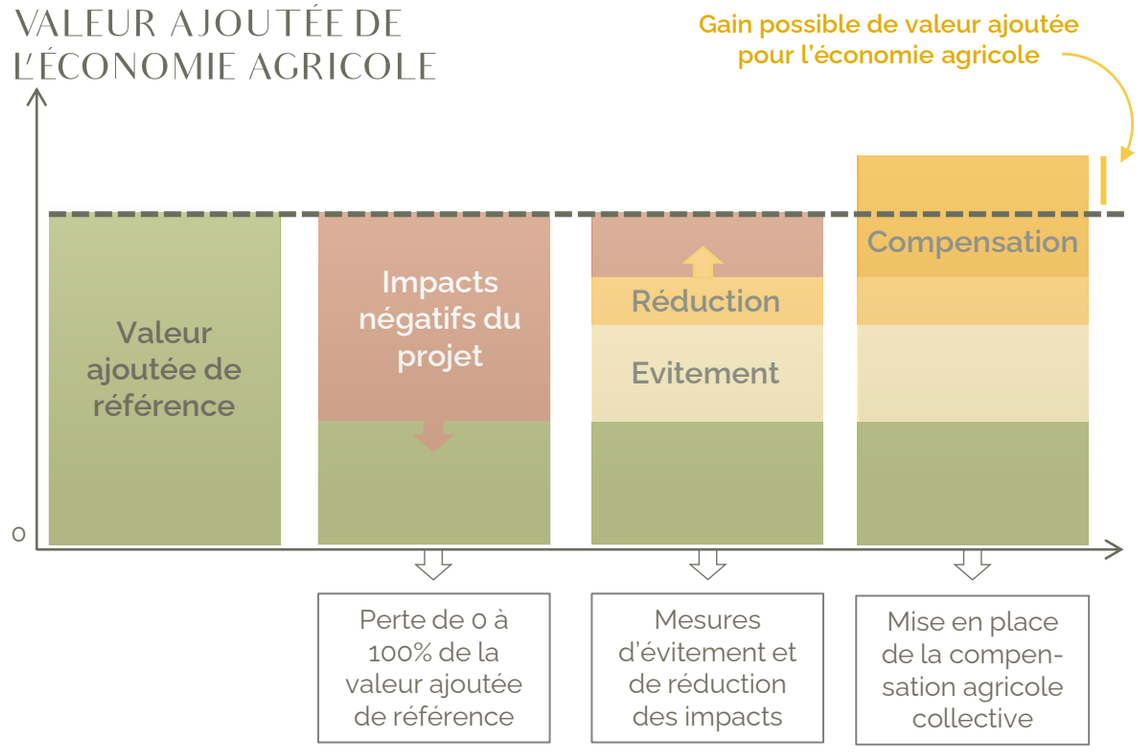


**Présentation de la séquence ERC**

### Rappel de l'économie agricole de référence de de l'état initial

## 110 197 €/an de valeur ajoutée dont 6,5 ha en maraichage et 11,3 ha en grandes cultures

# MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

## Anticipation et limitation de la consommation d'espaces

**Dans le cadre de la prise en compte des enjeux agricoles soulevés par le projet d'aménagement de Belle Etoile, plusieurs pistes de mesures d'évitement et de réduction ont été proposées.**

**L'actualisation de 2023 a permis d'approfondir une mesure d'évitement.**

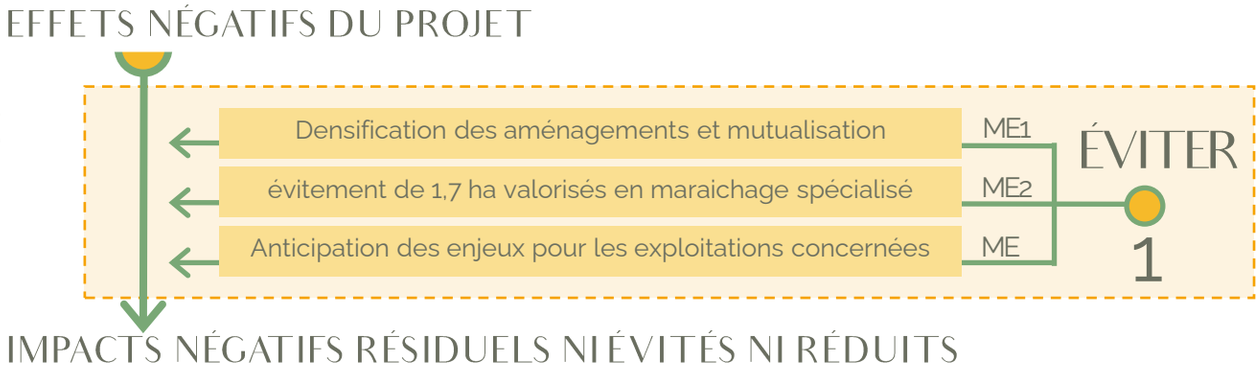


### ME 1 : densification des aménagements et mutualisation des équipements

Dans le cadre de la loi n°2021-1104 dite « loi Climat et Résilience » du 22 août 2021, qui a créé l'article L. 300-1-1 du code de l'urbanisme, devront faire l'objet d'une étude d'optimisation de la densité des constructions au même titre que l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables, les actions ou opérations d'aménagement soumises à évaluation environnementale.

Ainsi le Cahier des Prescriptions de l'opération imposera d'optimiser l'usage du foncier en vue d'une densification des occupations ; cela se traduira par une verticalité sur les bâtiments tertiaires associés aux ateliers industriels avec des bâtiments en R+1 minimum, des stationnements en rez-de-chaussée, une compacité des bâtiments, et réservera un foncier pour accueillir éventuellement un parking silo qui répondrait aux besoins d'extension des entreprises sur leurs poches de stationnements.

PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

**Une limitation de l'étalement du projet permet d'affecter des surfaces supplémentaires.**

**Estimation des surfaces non affectées par cette mesure non disponible.**

### ME 2 : évitement de 1,7 ha actuellement valorisés en maraichage spécialisé

La parcelle correspondant dans le projet initial à l'ilot 3 ne sera finalement pas aménagé dans le cadre de l'opération de LOD.

**Cette parcelle restera exploitée par son actuel exploitant ou sera mise à disposition du CTIFL pour une R&D en plein champs.**

PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

**Maintien de 1,7 ha de maraichage soit 26% des surfaces exploitées en maraichage sur l'emprise étudiée.**

### ME : anticipation des enjeux pour les exploitations concernées et maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux de commercialisation

Les échanges avec les prospecteurs ont permis de progressivement arrêter les productions sur les parcelles concernées limitant les effets sur les exploitations à titre individuel et permettant de rechercher des solutions alternatives. Un maintien suivant le volontariat des exploitants a été permis jusqu'au lancement du diagnostic archéologique.

**Une réflexion sur le maintien d'une activité agricole sur les emprises non viabilisées durant les années avant leur commercialisation a été proposées mais n'a pu être mise en œuvre en raison d'une difficile articulation avec les mesures compensatoires écologiques.**

PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

Incapacité d'approfondissement car mise en œuvre des mesures de compensation environnementales dès l'hiver 2024/2025

# MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

## Anticipation et limitation de la consommation d'espaces

**Dans le cadre de la prise en compte des enjeux agricoles soulevés par le projet d'aménagement de Belle Etoile, plusieurs pistes de mesures d'évitement et de réduction ont été proposées mais n'ont pas été retenues.**

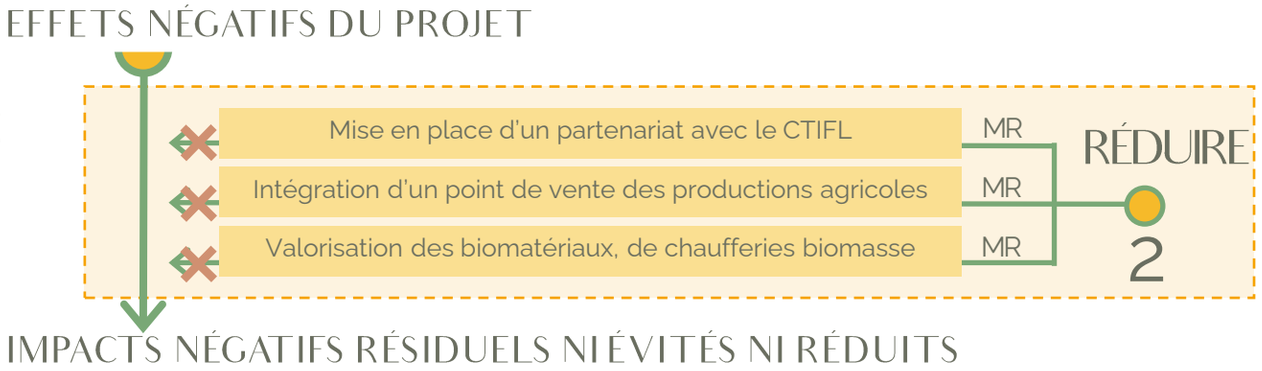


### MR non retenue : mise en place d'un partenariat avec le CTIFL

Le centre du CTIFL se trouve en limite immédiate du projet d'aménagement, les premiers échanges montraient des propositions de mise à disposition de parcelles dans le cadre des recherches en cours.

**A ce jour, il n'a pas été possible d'approfondir le partenariat éventuel avec le CTIFL.**

PERTES REDUITE POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

MESURE NON RETENUE

### MR non retenue : intégration d'un point de vente des productions agricoles ou d'un outil de transformation

Dans le cadre de l'aménagement de Belle Etoile, il a été proposé de soutenir les filières agricoles via la valorisation des productions locales à travers la commercialisation ou la transformation de ces dernières.

**A ce jour, il n'a pas été possible d'approfondir le soutien des filières de commercialisation ou de transformation des productions locales dans le cadre de l'aménagement Belle Etoile.**

PERTES REDUITE POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

MESURE NON RETENUE

A noter que d'autres pistes de mesures de réduction comme la valorisation des biomatériaux, de chaufferies biomasse contractualisées avec les exploitations agricoles ont été étudiées mais non retenues dans le cadre du projet.

# INCIDENCES POSITIVES ET NÉGATIVES DU PROJET

- Effets cumulés avec d'autres projets
- Analyse des incidences sur l'économie agricole
- Bilan des impacts du projet

03b

# EFFETS CUMULÉS AVEC D' AUTRES PROJETS

## Projets susceptibles de consommer de l'espace agricole

**D'après les documents de planification, plusieurs projets sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le présent projet d'aménagement de Belle Etoile.**

**L'articulation des différentes séquences ERC agricoles devront, elles aussi, cumuler leurs actions sur l'économie agricole**

### D'autres zones ouvertes à l'urbanisation sur le territoire

D'après les documents de planification, plusieurs zones à urbaniser sont recenser dans le voisinage du projet et sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet de Belle Etoile. Environ 60 ha de surfaces agricoles supplémentaires sont recensées.

Lorsque les projets sont soumis à la réalisation d'une étude préalable agricole, une séquence Eviter, Réduire ou des mesures de compensation agricole collective devront être proposées. Ces dernières devront s'articuler en cohérence avec celles du projet de Belle Etoile.

Ramené sur la période de 12 ans, **le rythme annuel de consommation de foncier se traduit par une surface maximale de 1 000 ha de nouvelles terres consommées d'ici 2030** (au lieu de 2 000 ha si le rythme observé du scénario fil de l'eau pendant la période 2004-2014 était poursuivi). Au regard de l'occupation des sols en 2014 (base de données départementale BD MOS) et du projet spatial de la métropole, **ce sont environ 756 ha d'espaces naturels et agricoles qui pourraient être consommés à l'horizon 2030 par l'urbanisation**.

- Soit à court/moyen terme : sur les 451 ha de zones d'urbanisation à court/moyen terme seule une partie (**environ 280 ha**) nécessitera l'artificialisation nouvelle d'espaces agricoles naturels et forestiers (futures zones d'extensions étant déjà artificialisés en 2014) ;
- Soit à long terme : les déclinaisons territoriales du PADD identifient les principales zones de développement en extension à long terme qui représentent **environ 524 ha**. Cependant, comme pour les zones à court terme, cette ouverture à l'urbanisation concerne également des terrains déjà artificialisés (pour 100 ha environ).

### Les projets connus susceptibles d'avoir des effets cumulés

D'après l'étude d'impact environnemental, plusieurs projets sont recensés comme ayant fait l'(objet d'une étude d'incidence environnementale par les services de l'État. Parmi ces projets sont notés :

- Aménagement de la ZAC de Maison Neuve 2 sur 49 ha
- Hors surfaces agricoles : la zone d'aménagement concerté (ZAC) projet global Nantes Nord (44) sur un périmètre couvre 81,6 ha et la ZAC sur le site « Champ de Manœuvre' » sur 50 ha

**En l'état des connaissances et des documents disponibles, aucune incidence cumulée n'est envisagée au regard des deux projets considérés.**

### Mesures de compensation environnementales (MCE)

A ce jour, aucune mesure de compensation écologique sur des surfaces agricoles n'ont été engagées dans le cadre du projet de Belle Etoile.

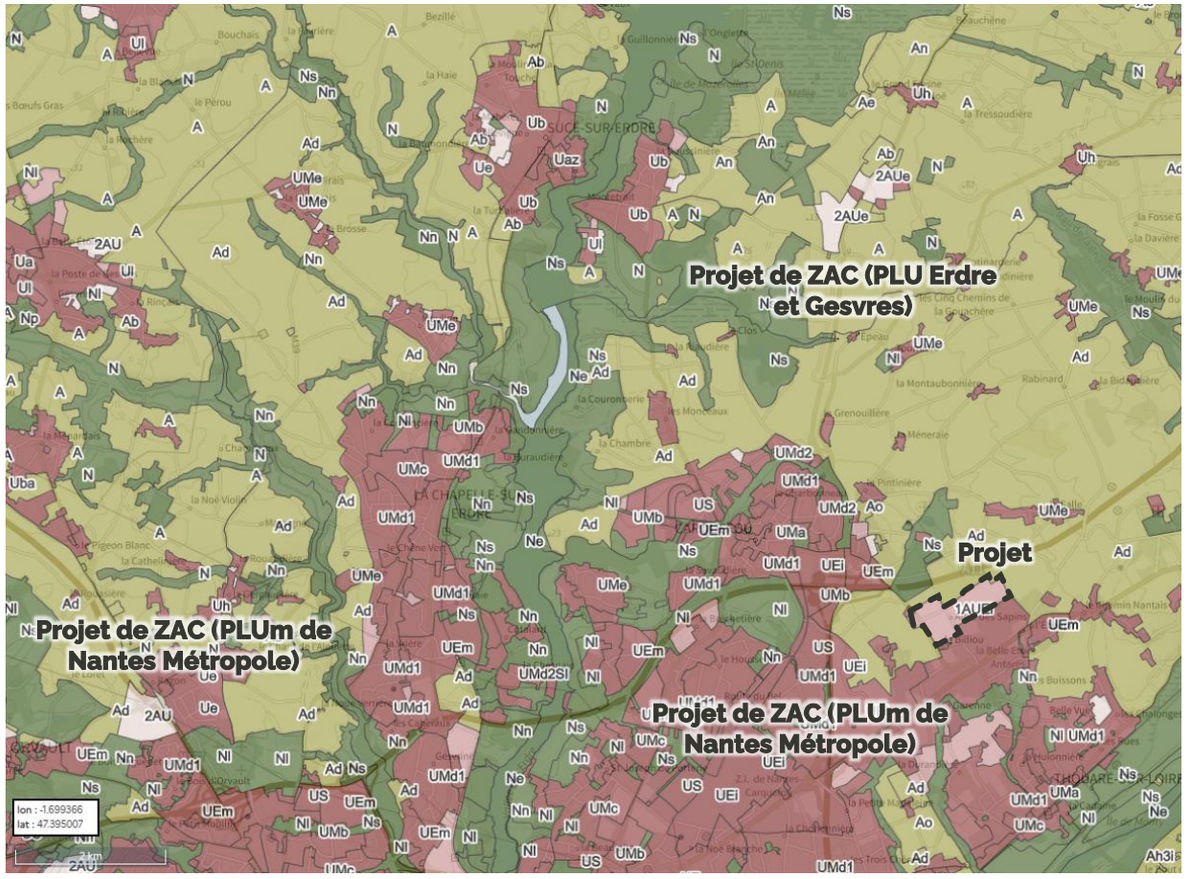


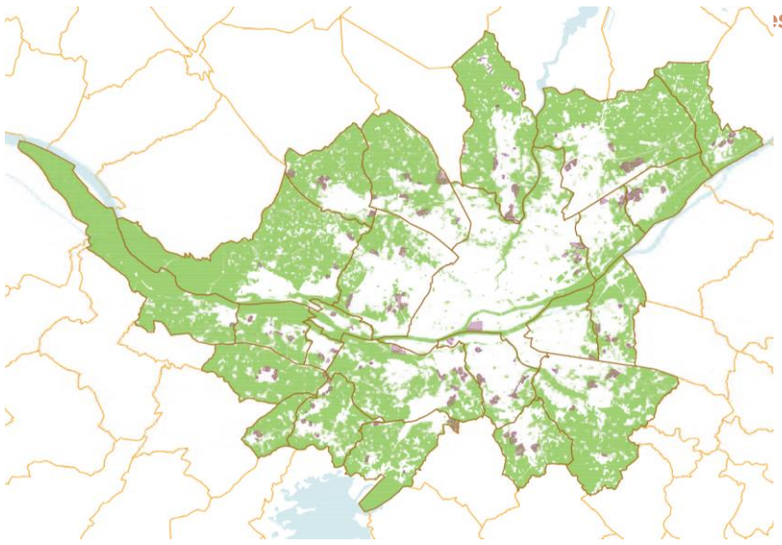

**s documents de planification**

Source : Géoportail de l'urbanisme

- **Zones urbaines**
- **Zones agricoles**
- **Zones naturelles**
- **Zones à urbaniser**

Les zones à urbaniser sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet d'aménagement de Belle Etoile.

Plusieurs zones sont recensées sur des surfaces agricoles à hauteur de 60 ha environ.

### Surfaces potentielles d'effets cumulés

# Environ 60 ha de zones AU

Actuellement valorisées par des activités agricoles

# ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Impacts sur les surfaces agricoles et la fonctionnalité

# Perte de 29,8 ha de SAU, dont 4,8 ha en valorisation maraichère et 11,3 ha de Grandes cultures

### Principaux impacts recensés sur les surfaces agricoles

- L'impact le plus rapidement estimable concerne la perte par la consommation définitive de surfaces agricoles destinées à l'exploitation agricole sur le territoire : ici, c'est un total de 29,8 ha de surfaces agricoles initialement destiné à des productions maraichères qui est perdu. Sur ces 29,8 ha, 4,8 ha sont encore en activité et 11,3 ha ne sont actuellement plus valorisé, en anticipation de la réalisation du projet (potentiel maraicher)
- La perte de chemins d'exploitation ou de point d'accès va conditionner les circulations agricoles sur le site mais aussi sur les parcelles pouvant mutualiser les circulations
- Le morcellement et l'enclavement des parcelles voisines sont également accentués par le projet et peuvent causer une perte de fonctionnalité de l'espace agricole
- De même, l'accès aux organismes de la filière peut impacter durablement la valeur ajoutée générée par l'allongement des temps de transport, la perte d'une transformation locale, la fermeture d'organisme de transformation ou de collecte.
- Les ZNT autours des projets peuvent venir impacter des surfaces supplémentaires
- La force de la pression foncière induit des difficultés pour les agriculteurs à accéder au foncier mais aussi témoigner d'une perte toujours plus importante de surfaces.

### Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- La perte définitive de surfaces agricoles
- Le mitage et le morcellement de l'espace agricole avec l'enclavement des surfaces agricoles à proximité du projet et à l'ouest du projet

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux et une carte en page suivante les localise.

### Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

Incidence du projet sur les surfaces agricoles exploitables

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

**Pour rappel l'actualisation de l'étude permet de diminuer la SAU en exploitation en passant de 31,6 ha à 29,8 ha au total**

| Incidences sur les surfaces agricoles | Force de l'incidence |
|---|---|
| Surfaces consommées | Consommation de 29,8 ha de surfaces agricoles initialement destiné à des productions maraichères, dont 4,8 ha encore en activité et 11,3 ha actuellement plus valorisés, en anticipation de la réalisation du projet (potentiel maraicher) |
| Surface agricole temporairement occupées | NC |
| Circulations agricoles | Risque d'augmentation des circulations autres qu'agricoles sur les voies d'accès aux parcelles restantes |
| Morcellement et enclavement | Morcellement d'une parcelle agricole et enclavement fort de 2 parcelles à proximité du projet ainsi que de l'ilot agricole à l'ouest du projet |
| Accès aux parcelles | Modification des accès aux parcelles en phase chantier |
| Accès aux organismes | Possibles difficultés d'accès aux organismes pour les parcelles situées à l'ouest du projet |
| ZNT | A définir, impact possible |
| Pression foncière | La pression foncière est très forte sur le secteur en raison de la proximité de l'urbanisation de la métropole nantaise ; les surfaces agricoles sont très recherchées sur Carquefou et plus globalement sur le périmètre ; la spéculation et la rétention foncière est importante, à l'image de l'emprise du projet |

| Impact positif | Impact nul | Impact faible | Impact moyen | Impact fort |
|---|---|---|---|---|

# ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Impacts sur les surfaces agricoles et la fonctionnalité

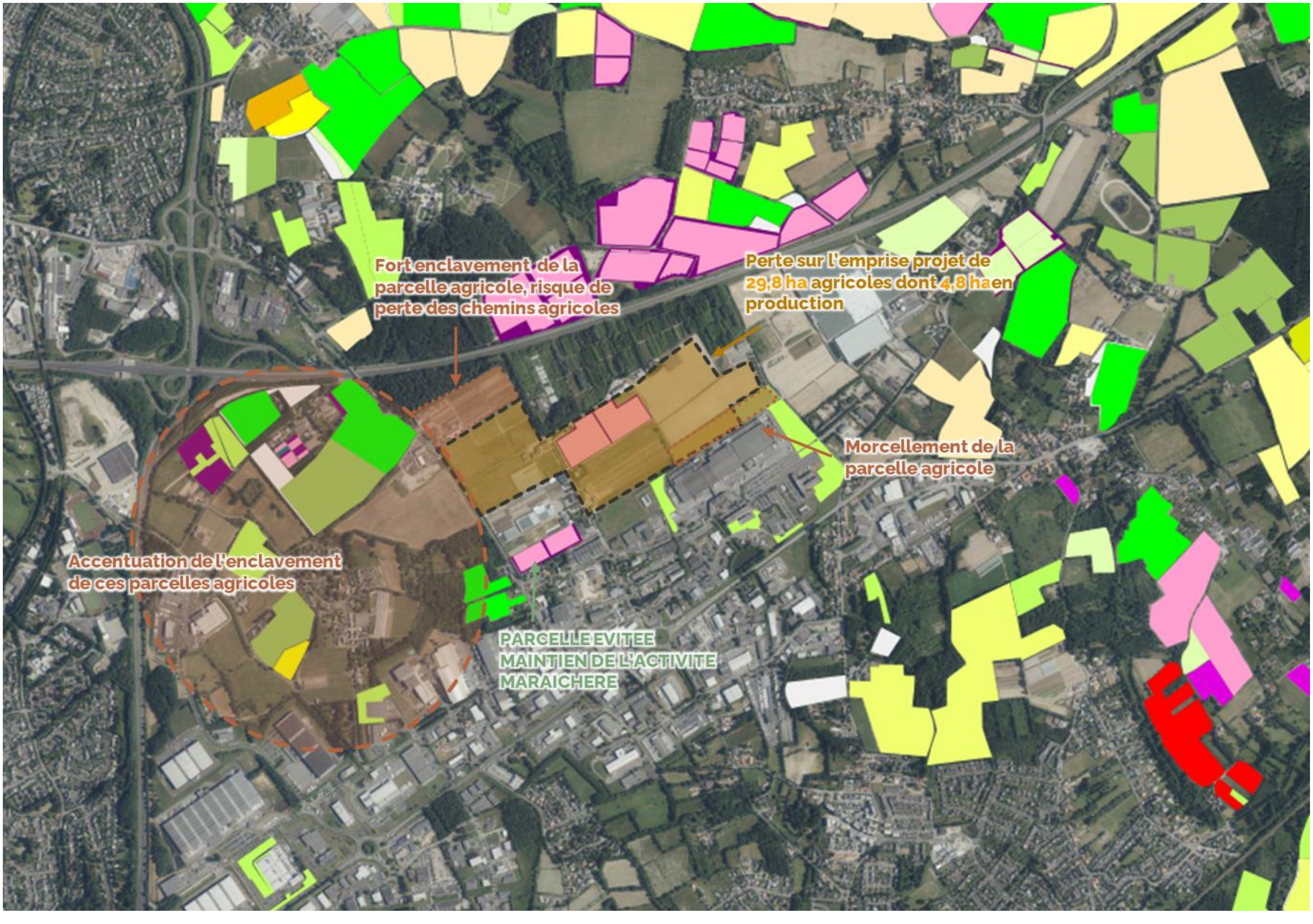


**Analyse des impacts sur la fonctionnalité agricole**

Source ; CETIAC

# ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Impacts sur les exploitations et l'emploi des filières

Incidence du projet sur les agriculteurs et les exploitations agricoles

# Perte de 5,8 emplois sur la filière maraichère ; blocage de la transmission de 2 exploitations maraichères

### Principaux impacts recensés sur les exploitations agricoles

- Le projet peut induire la diminution du nombre d'exploitations sur le territoire et donc les capacités de valorisation des surfaces agricoles du territoire
- Et/ou le nombre d'emplois sur la filière dans son ensemble (salarié des abattoirs, des unités de conditionnement…) et donc la capacité de transformation ou de commercialisation des productions
- Le projet peut également empêcher l'installation ou la transmission des exploitations agricoles du territoire par manque de perspectives ou par perte de viabilité économique de la reprise.

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

### Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- La perte d'emplois sur la filière

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

| Incidences sur les exploitations | Force de l'incidence |
|---|---|
| Nombre d'exploitations concernées | 1 exploitation maraichère concernée par le projet et 1 ancienne exploitation aujourd'hui à la retraite concernées sur une grande partie de leur SAU; |
| Emplois perdus sur la filière | Concernant la filière des maraichers nantais, 1ha crée 1,2 emplois sur l'ensemble de la filière. Ainsi, la perte de 4,8 ha engendre la perte de 5,8 emplois sur la filière. La perte d'emploi potentiel sur les 25 ha non en activité est de 30 emplois potentiels |
| Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission | Le projet et la rétention foncière associée a empêché la transmission des parcelles agricoles des exploitations agricoles concernées parties à la retraite<br>Ou empêché la consolidation d'exploitation(s) agricole(s) voisine(s) |

### Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

| Impact positif | Impact nul | Impact faible | Impact moyen | Impact fort |
|---|---|---|---|---|

# ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Impacts sur les la production alimentaire du territoire

**Incidence du projet sur l'alimentation du territoire**

# Diminution de la production alimentaire d'environ 130 t de légumes/an

### Principaux impacts recensés sur la production alimentaire

- Le projet induit la perte de produit alimentaire, ici des légumes (mâche, poireau, radis…)
- Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire par diminution des couvertures en production légumière sur le territoire
- Pas de diminution des productions commercialisées en circuits courts

**Analyse des impacts du projet**

Source : CETIAC

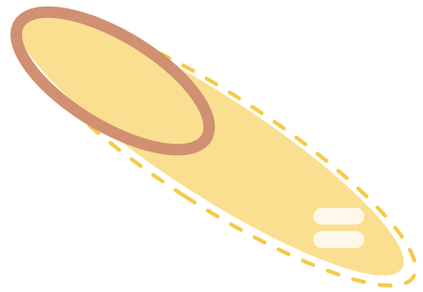

### Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- La perte de productions maraichères sur le territoire et d'autonomie alimentaire (sur les 4,8 ha en production, perte de 130 t/an de légumes, soit la consommation de 2 000 personnes)

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

| Incidences sur la production alimentaire locale | Force de l'incidence |
|---|---|
| Perte de produit alimentaire | Perte de 130 tonnes de légumes par an (donnée moyenne utilisée: rendements plein champ de 27t/ha/an) ; perte d'un potentiel de production de 675 t/an sur les 25ha non exploités |
| Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire | Diminution de l'autonomie alimentaire théorique du territoire : perte effective de la consommation en légumes de 2000 personnes (sur les 4,8 ha en production) ; perte supplémentaire d'un potentiel de 10 500 personnes alimentées en légumes sur les 25ha non exploités (sur la base de la consommation 2020 des français) |
| Diminution des productions commercialisées en circuits courts | Pas d'impact car pas de production en circuits courts sur l'emprise du projet ; perte d'un potentiel |

### Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

| Impact positif | Impact nul | Impact faible | Impact moyen | Impact fort |
|---|---|---|---|---|

# ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur la durabilité de l'activité agricole

Incidence du projet sur la durabilité du système agricole

# Pas de perte de surfaces en AB

## Principaux impacts recensés sur la durabilité de l'activité

- Pas de pertes de surfaces engagées dans une certification environnementale (HVE, AB) et donc de ralentissement des démarches de protection des ressources
- Suppression de surfaces en SIE
- Pas d'incidence sur la gestion de l'eau en lien avec les productions agricoles et donc de diminution des performances des exploitations ou limitations fortes quant aux perspectives de production
- Amélioration probable du risques de pollutions des ressources par diminution de l'usage d'intrants sur l'emprise du projet

## Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- La perte de surfaces en SIE

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

## Impacts positifs et mesures envisageables

Un impact est positif est noté sur la diminution des produits phytosanitaires en lien avec les cultures maraichères.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

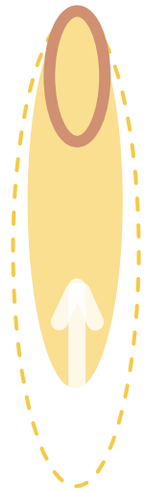

| Incidences sur la durabilité | Force de l'incidence |
|---|---|
| Surfaces AB/HVE perdues | Pas de surfaces AB/HVE perdues |
| Suppression de haies, boisements, SIE | Suppression de surfaces en SIE autour des productions maraichères |
| Incidence sur la ressource en eau | Pas d'incidence notée en lien avec l'activité agricole |
| Risques de pollutions des ressources | Diminution d'utilisation de produits phytosanitaires potentiellement polluants (en lien avec la diminution de la production agricole) |

| Impact positif | Impact nul | Impact faible | Impact moyen | Impact fort |
|---|---|---|---|---|

# ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Impacts sur le potentiel de production

# Perte de surfaces à bon potentiel maraicher, irriguées ; blocage de la dynamique des exploitations agricoles

### Principaux impacts recensés sur le potentiel de production

- Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques pour les productions maraichères par rapport à d'autres secteurs du périmètre élargi
- Pertes de surfaces irriguées dont les investissements sont couteux et conditionnent la rentabilité/performance de l'activité agricole
- La projet diminue les possibilités de rotation sur les parcelles restantes des exploitations agricoles, ce qui peut dégrader les conditions de travail ou les capacités de production
- Serres tunnels existantes sur une partie des surfaces actuellement hors des 6,5ha
- Arrêt des projets en cours par manque de perspectives ou de rentabilité sans les surfaces et modification des capacités d'évolution, de développement des exploitations, notamment blocage des possibilités de transmission des 2 exploitations maraichères parties à la retraite

### Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- La perte de surfaces agricoles aux bonnes aptitudes maraichères
- Le blocage des dynamiques agricoles des exploitations agricoles concernées

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

### Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

**Incidence du projet sur le potentiel de production**

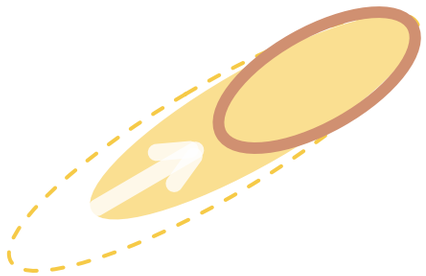

**Analyse des impacts du projet**

Source : CETIAC

| Incidences sur le potentiel de production | Force de l'incidence |
|---|---|
| Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques | Perte 4,8 ha de surfaces agricoles en production maraichère et d'un potentiel agricole sur 21,7 ha |
| Perte de surfaces irriguées ou drainées | Perte de surfaces irriguées |
| Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production | Diminution des possibilités de rotation maraichère pour l'exploitation agricole en activité concernée |
| Présence d'investissements non amortis | Serres tunnels existantes sur une partie des surfaces actuellement hors des 4,8 ha non déclarés |
| Arrêt des projets en cours | Non exploitation d'une partie des parcelles du site en anticipation de son aménagement |
| Modification des capacités d'évolution, de développement | Perte de surfaces pour l'exploitation agricole en activité, modifiant sa trajectoire d'évolution<br>Blocage de la transmission des 2 autres exploitations agricoles maraichères parties à le retraite |

| Impact positif | Impact nul | Impact faible | Impact moyen | Impact fort |
|---|---|---|---|---|

# ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

## Impacts sur la valeur ajoutée des filières agricoles

**Incidence du projet sur la valeur ajoutée du territoire**

# Perte de 84 423 €/an de VA
# Soit 77% par rapport à l'état initial

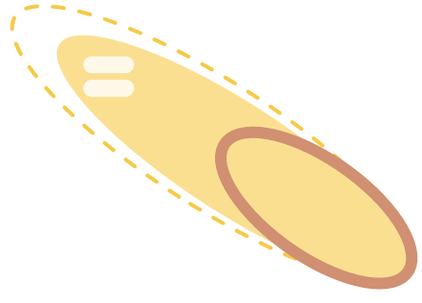

**Analyse des impacts du projet**
Source : CETIAC

### Principaux impacts recensés sur la valeur ajoutée

- Perte de la valeur ajoutée de référence sur 4,8 ha (forte valeur ajoutée /ha)
- Pas de perte de production labellisées (mais productions tout de même à forte valeur ajouté)
- Pas de fragilisation des opérateurs de la filière
- Pas d'incidences sur des activités agro-touristiques
- Freins aux investissements agricoles des exploitations agricoles concernées

### Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

L'enjeu le plus fort est :

- La perte de productions à forte valeur ajoutée

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

| Incidences sur la valeur ajoutée | Force de l'incidence |
|---|---|
| Perte de valeur ajoutée sur la filière agricole | Perte de productions à forte valeur ajoutée |
| Perte de production labellisées | Pas de productions labellisées concernées |
| Fragilisation d'un opérateur de la filière | Pas de fragilisation des organisations de producteurs concernées en raison de leur dimension économique importante |
| Incidences sur les activités agro-touristiques | Pas d'activités agro-touristiques concernées |
| Freins aux investissements agricoles | Frein pour les exploitations agricoles concernées mais pas sur le territoire |

### Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

| Impact positif | Impact nul | Impact faible | Impact moyen | Impact fort |
|---|---|---|---|---|

# BILAN DES IMPACTS DU PROJET

## Synthèse des différentes incidences sur l'économie agricole

## 29,8 ha de SAU dont 4,8 ha en maraichage ; 84 423 €/an de VA ; 77 % de perte

| Incidences sur les surfaces agricoles | Force de l'incidence |
|---|---|
| Surfaces consommées | Consommation de 29,8 ha de surfaces agricoles initialement destiné à des productions maraichères, dont 4,8 ha encore en activité et 11,3 ha actuellement plus valorisés, en anticipation de la réalisation du projet (potentiel maraicher) |
| Circulations agricoles | Risque d'augmentation des circulations autres qu'agricoles sur les voies d'accès aux parcelles restantes |
| Mitage et morcellement | Morcellement d'une parcelle agricole et enclavement fort de 2 parcelles à proximité du projet ainsi que de l'ilot agricole à l'ouest du projet |
| Accès aux parcelles | Modification des accès aux parcelles en phase chantier |
| Accès aux organismes | Possibles difficultés d'accès aux organismes pour les parcelles situées à l'ouest du projet |
| ZNT | A définir, impact possible |
| Pression foncière | Pression et spéculation foncière très forte |

| Incidences sur les exploitations | Force de l'incidence |
|---|---|
| Nombre d'exploitations concernées | 1 exploitation maraichère concernée par le projet et 1 ancienne exploitation aujourd'hui à la retraite concernées sur une grande partie de leur SAU; |
| Emplois perdus sur la filière | Perte de 5,8 emplois sur la filière (perte potentielle de 30 emplois sur les 25 ha non en activité) |
| Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission | Blocage de la transmission des exploitations agricoles |

| Incidences sur la production alimentaire locale | Force de l'incidence |
|---|---|
| Perte de produit alimentaire | Perte de 130 tonnes de légumes par an sur les 4,8 ha en production |
| Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire | Perte effective de la consommation en légumes de 2 000 personnes (sur les 4,8 ha en production) |
| Diminution des productions commercialisées en circuits courts | Pas d'impact car pas de production en circuits courts ; perte d'un potentiel |

| Incidences sur la durabilité | Force de l'incidence |
|---|---|
| Surfaces AB/HVE perdues | Pas de surfaces AB/HVE perdues |
| Suppression de haies, boisements, SIE | Suppression de surfaces en SIE autour des productions maraichères |
| Incidence sur la ressource en eau | Pas d'incidence notée en lien avec l'activité agricole |
| Risques de pollutions des ressources | Diminution d'utilisation de produits phytosanitaires potentiellement polluants |

| Incidences sur le potentiel de production | Force de l'incidence |
|---|---|
| Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques | Perte 4,8 ha de surfaces agricoles en production maraichère et d'un potentiel agricole sur 21,7 ha |
| Perte de surfaces irriguées ou drainées | Perte de surfaces irriguées |
| Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production | Diminution des possibilités de rotation maraichère pour l'exploitation agricole en activité concernée |
| Présence d'investissements non amortis | Serres tunnels existantes sur une partie des surfaces actuellement hors des 4,8 ha non déclarés |
| Arrêt des projets en cours | Non exploitation d'une partie des parcelles du site en anticipation de son aménagement |
| Modification des capacités d'évolution, de développement | Perte de surfaces pour l'exploitation agricole en activité, modifiant sa trajectoire d'évolution ; Blocage de la transmission des 2 autres exploitations agricoles maraichères parties à le retraite |

| Incidences sur la valeur ajoutée | Force de l'incidence |
|---|---|
| Perte de VA sur la filière agricole | Perte de productions à forte valeur ajoutée |
| Perte de production labellisées | Pas de productions labellisées concernées |
| Fragilisation d'un opérateur de la filière | Pas de fragilisation des organisations de producteurs concernées (dimension économique importante) |
| Incidences sur les activités agro-touristiques | Pas d'activités agro-touristiques concernées mais peut participer à la perte de l'identité du territoire |
| Freins aux investissements agricoles | Frein pour les exploitations agricoles concernées mais pas sur le territoire |

| Impact positif | Impact nul | Impact faible | Impact moyen | Impact fort |
|---|---|---|---|---|

**Des mesures de compensation agricole collective sont nécessaires**

# MESURES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE



- Compensation agricole collective
- Recherche des mesures de compensation
- Choix des mesures de compensation
- Mesure de compensation agricole collective
- Mise en place et suivi des mesures
- Conclusions des mesures ERC agricole du projet

03 C

# COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

## La méthodologie voulue par le Décret

Les mesures de compensation collectives doivent bénéficier à au moins deux exploitations. Les compensations collectives sur le territoire sont recherchées en priorité, et concertées au niveau local, en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet. Dans la mesure où des compensations directes situées sur le territoire même du projet ne peuvent pas toujours être proposées, la compensation indirecte via une participation financière peut également être envisagée. Cependant, ce type de compensation doit intervenir dans un second temps, si aucun projet de compensation directe à la hauteur des impacts n'a pu être trouvé. La compensation financière peut également venir en complément si les mesures directes envisagées sont nettement inférieures à l'évaluation financière des impacts sur l'économie agricole du territoire.

### Les pistes de mesures de compensation agricole collective

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles différentes propositions de compensation collectives sont évoquées :

**Aides aux investissements liés à la production primaire**

Incitation à engager de nouveaux investissements pour maintenir ou reconvertir une activité. La possibilité d'investissements collectifs est prévue.

**Promotion des produits agricoles**

Soutien à la relance de la notoriété d'une production, création de circuits courts. Donner une nouvelle dynamique à la production impactée par le projet.

**Transformation et commercialisation de produits agricoles**

Augmenter localement la plus-value des productions affectées par le projet.

**Conseil pour les PME dans le secteur agricole**

Appui à la compétitivité et à l'innovation, à la viabilité économique et environnementale visant à renforcer l'ancrage local des exploitations.

**Recherche et développement dans les secteurs agricoles**

Aide allouée à un organisme de recherche. Recherche de nouveaux débouchés pour une filière spécialisée, affectée par une réduction foncière.

**Transfert de connaissance et actions d'information**

Aide à la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, des projets de démonstration liés à des investissements ou des visites d'exploitations.

**Systèmes de qualité**

Répondre par la montée en gamme à la perte de la quantité produite en raison d'une réduction foncière.

**Aides à finalité régionale**

Incitation à la diversification d'une entreprise existante.

**Aides à la formation en entreprise, hors secteur agricole**

Accompagner l'adaptation à l'emploi dans le cadre d'un projet bénéficiant d'une aide régionale.

**Infrastructures locales**

Amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs.

**Mesures de compensation agricole collectives**
Source : CETIAC

# COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

## Les partis pris du projet

**Dans le cadre du présent projet, plusieurs pistes de mesures de compensation collective ont été avancées. Afin de juger de leur pertinence sur le territoire différents choix ont été pris :**

Les mesures de compensation collective devront **avoir des retombées économiques les plus directes possibles sur le territoire**. L'abondement d'un fond de compensation ne sera réalisé qu'en dernier recours. La participation directe du maitre d'ouvrage à la création de valeur ajoutée agricole sur le territoire sera d'abord privilégiée. De même, les actions les plus locales possibles seront favorisées.

Les mesures de compensation collective seront, autant que possible, **ciblées sur les filières concernées par les pertes économiques**. Favoriser une production agricole non impactée par rapport à une filière directement concernée peut être source de tensions sur le territoire et être difficilement justifiable auprès de la profession agricole. Les mesures chercheront de façon privilégiée à recréer de la valeur ajoutée agricole sur la filière qui en perdra dans un premier temps par la mise en place du projet.

Les mesures de compensation collective devront être **mises en place le plus rapidement possible et garantir la mise en place d'un suivi**. La mise en place de la mesure de compensation peut nécessiter plusieurs années avant de recréer de la valeur ajoutée agricole. C'est autant de valeur perdue dès le lancement des travaux et la perte définitive de foncier. Une mesure sera favorisée par rapport à une autre si elle permet de créer de la valeur ajoutée agricole plus rapidement qu'une autre et si son suivi est garanti. Autrement dit, les projets déjà connus lors de la réalisation de l'étude préalable agricole et dont les caractéristiques économiques et temporelles sont connues seront privilégiés par rapport à des projets nécessitant des années supplémentaires de développement.

Les mesures de compensation collective concerneront des **projets portés par au moins deux agriculteurs locaux** ayant des retombées économiques sur le territoire. Les projets devront être suffisamment avancés pour connaitre ou au moins estimer le taux de valeur ajoutée créé par leur mise en place. C'est un point nécessaire pour estimer la bonne proportionnalité de la mesure de compensation au regard des pertes économiques évaluées sur la filière.

Les mesures de compensation collective **concerneront des projets ayant des difficultés à trouver suffisamment de fonds propres pour le business plan**. Les mesures de compensation ont pour vocation de servir d'effet levier significatif à des projets agricoles longs et difficiles à développer. Les investissements par le maitre d'ouvrage devra avoir une réelle action sur la sortie du projet.

Les mesures de compensation se feront dans **le respect de la réglementation européenne répondant aux régimes d'aides européens sur l'attribution d'argent public**. Le financement de projets privés par l'argent public n'est pas autorisé par l'union européenne sauf dans certains cas et suivant certaines règles très précises (libre concurrence et protectionnisme économique). Le taux de financement public ne peut dépasser un pourcentage du financement total du projet. Autrement dit une mesure de compensation agricole collective ne pourra financer à 100% un projet agricole sur le territoire. Les agriculteurs locaux devront donc être les principaux investisseurs des projets. Dans le cas de mesures de compensation agricole collective provenant de financement publics, c'est un point pouvant fortement bloquer la mise en place des mesures si le dynamisme agricole local ne permet pas aux agriculteurs d'investir.

**Partis pris sur les choix des mesures de compensation**
Source : CETIAC

# RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

## En fonction des enjeux de l'économie agricole du territoire

**Au regard des enjeux du territoire et des effets du projet, plusieurs mesures de compensation agricole collective sont envisageables. La pertinence est issues des échanges réalisés avec les acteurs du territoire, des initiatives et dynamiques locales, des besoins des exploitants et des filières. Aussi le processus de sélection et d'approfondissement des mesures de compensation agricole collective sont détaillés en suivant afin d'aboutir à des engagements précis et une mise en œuvre des actions de soutien.**

### Maintien des surfaces agricoles exploitables

| Mesure de compensation envisageable | Pertinence |
|---|---|
| Réhabilitation de terrains en friche. | +++ |
| Restructuration, amélioration et échanges amiables de terres agricoles | ++ |
| Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ou d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEAN) | +++ |

### Création de valeur ajoutée sur le territoire

| Mesure de compensation envisageable | Pertinence |
|---|---|
| Investissements dans des équipements collectifs et productifs (ex : CUMA) | ++ |
| Mise en place d'un point de vente directe collectif | ++ |
| Création d'ateliers de transformation collectif | +++ |
| Accompagnement à la diversification des productions | + |

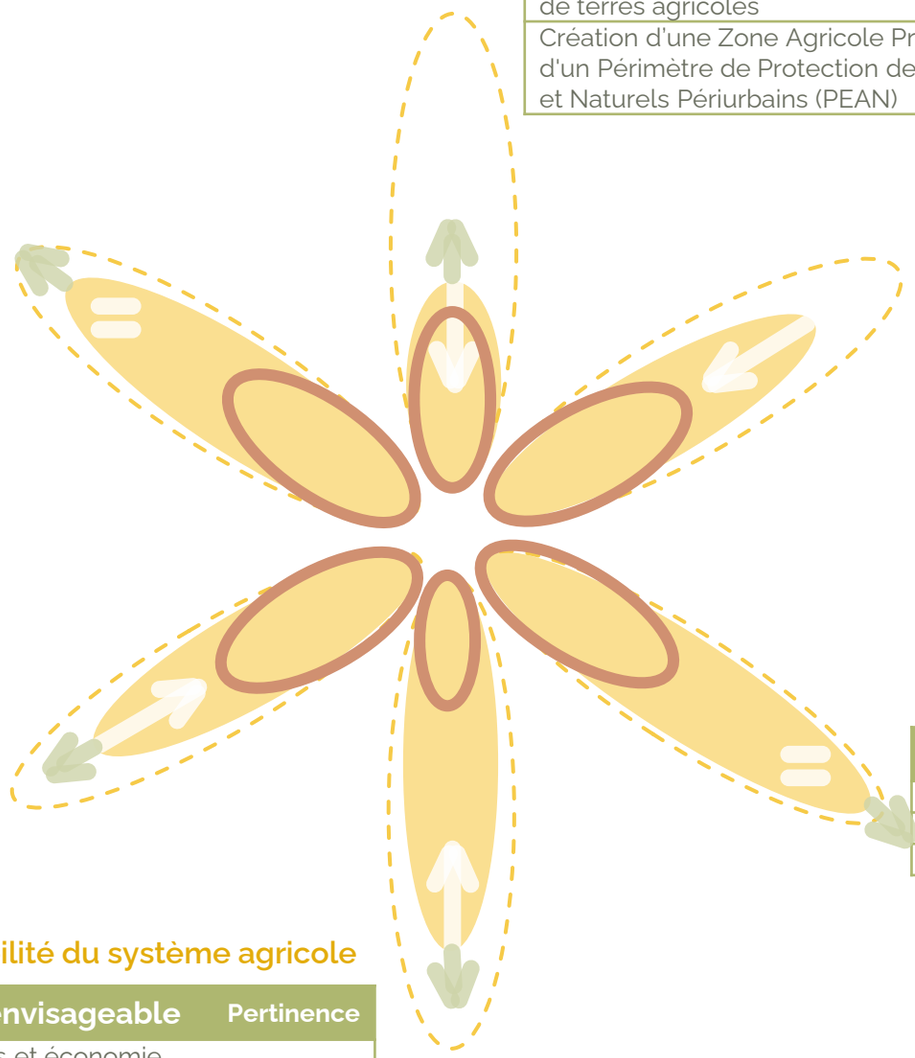

### Maintien des agriculteurs valorisants les surfaces

| Mesure de compensation envisageable | Pertinence |
|---|---|
| Anticipation foncière pour favoriser les installations et le maintien d'une densité d'exploitations agricole | ++ |
| Installation de nouvelle exploitation agricole à forte valeur ajoutée | ++ |

### Maintien du potentiel de production

| Mesure de compensation envisageable | Pertinence |
|---|---|
| Développement ou renouvellement du réseau d'irrigation | +++ |
| Soutien d'un opérateur de la filière | +++ |
| Garantie de débouchés (un outil collectif qui passerait un contrat de fourniture) | ++ |

### Adéquation du bassin de consommation et de la production

| Mesure de compensation envisageable | Pertinence |
|---|---|
| Mise en place d'un projet agricole de territoire | +++ |
| Soutien d'action de promotion d'une SIQO/filière | + |
| Financement d'animation locale | ++ |

### Durabilité du système agricole

| Mesure de compensation envisageable | Pertinence |
|---|---|
| Production d'énergie renouvelables et économie circulaire (ex : Méthanisation ) | +++ |
| Soutenir les pratiques agroécologiques | ++ |
| Aire de lavage de matériel | + |
| Développement de filières en agriculture biologique (HVE, SME) | +++ |
| Recherche, expérimentation, innovation | ++ |

**Pistes de mesures de compensation**

Source : CETIAC

# RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

## Méthodologie mise en place

Enjeux du territoire identifiés dans l'EI → Proposition de pistes au regard des enjeux du territoire → Analyse de la pertinence des mesures (actualisé en 2023) → Consignation au fonds Mesures approfondies par le Comité de Pilotage (services de l'Etat, CA) → Acteurs du territoire → Mesures de compensation agricole collective retenues dans le cadre du projet par le Comité → Mise en œuvre et suivi

**Process de sélection des mesures**
Source : CETIAC

### Les critères de pertinence des mesures de compensation étudiées

Plusieurs critères sont étudiées afin de trancher de la pertinence d'une mesure de compensation agricole collective pour le territoire, notamment :

- L'intérêt collectif des acteurs concernés
- La proximité de la mesure avec les filières impactées
- La Faisabilité technique de la mesure
- La concordance des calendriers entre l'arrivée des impacts et la mise en place de la mesure
- Le coût et les outils de financement disponibles
- La création de valeur ajoutée par la mesure

Proposer des actions pour répondre aux besoins des exploitants

**Compensation de 7 ans de valeur ajoutée de référence soit 590 961 €**

### Les mesures de compensation étudiées dans le cadre du projet mais non approfondies

| Mesures | Intérêt collectif | Filières impactés | Faisabilité | Calendriers | Coûts | Création de VA | Retenue ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Réhabilitation de terrains en friche | Maintien des surfaces agricoles exploitées | Toutes les filières potentiellement | Nantes Métropole met en place un gros effort d'animation | Déjà en cours mais résultats sur la durée (Terre de Liens) | Minimum 10 000 € par ha (irrigation notamment) | Création nette de VA | Mesure retenue |
| ZAP/PEAN | Pérennisation de l'activité agricole | Toutes les filières | Nécessité d'un portage politique très volontaire | Autour de 2 ans | Environ 100 000€ | Pas de création mais une stabilisation | PEAN des Trois vallées existant. Projet en cours priorisé sur le secteur Loire Chézine |
| Outils de commercialisation et transformation collectif | Initiatives types Kiosque Paysan Abattoir mobile par GAB44 | Maraichage et élevage particulièrement | Nécessite des études d'opportunité et de faisabilité économique | Au moins 2 à 3 ans d'études amont | Participation aux investissements importants | Création nette de VA sur le territoire | Mesure étudiée |
| Irrigation collective | Nécessaire pour diversifier, eaux brutes | Productions végétales | Enjeux forts | Rapide (surtout pour la modernisation) | Très couteux (de l'ordre de 500 000€) | Augmentation de la production | Recyclage de l'eau de tomates |
| Energies renouvelables d'origine agricole | Valorisation des déchets et résidus | Valorisation des invendus et des résidus d'élevage | Début de réflexion sur les ENR méthanisation et agrivoltaïsme | Sur des pas de temps de 5 à 7 ans (sur un nouveau projet) | Idem | Création de potentiel non valorisé sur la filière | Chaudières à bois hydrogène |
| AB/HVE/SME | Prise en compte des enjeux écologiques | Toutes les filières | Des efforts existants à soutenir | En cours sur le territoire | Environ 100 000€ | Possible nouveaux débouchés pour le maraichage | Alternatives à l'étude (abris de protections, réduction intrants) |
| Projet agricole de territoire sur Nantes Métropole | Lien avec les actions en cours notamment PAT | Toutes les filières | Nécessite un portage politique fort | Au moins 2 à 3 ans de mise en place | Complémentaire des aides accordées | Soutien et développement des filières | Mesure priorisée |

Atout de la mesure envisagée | Critère neutre de la mesure envisagée | Limite de la mesure envisagée

# RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

## Concertation et articulation des premières pistes avec le PAT

**L'actualisation de l'étude préalable agricole a pour vocation de préciser les mesures opérationnelles approfondies en 2023 sur la base des attentes du Préfet et de la CDPENAF formulées dans l'avis du 18 novembre 2022 tout en assurant la cohérence avec la volonté des élus de Nantes Métropole de nourrir les actions de soutien local affirmée par le PAT.**

**Les prochaines pages sont une synthèse du travail réalisé pour concrétiser les projets de compensation agricole collective du projet de Belle Etoile.**

### Actions portées par Nantes Métropole et cohérence avec les MCA

Une commande politique très claire des élus de Nantes Métropole portant la volonté de valoriser les mesures de compensation agricole en premier sur une compensation surfacique et un soutien des filières agricoles en cohérence avec les actions du PAT :

- 1er axe du P.A.T. qui a pour objectif de protéger tous les espaces à vocation de production alimentaire et **maintenir 100 % des surfaces agricoles utiles**
- D'autres enjeux du P.A.T également à soutenir en priorité : diversifier la production alimentaire, assurer la transmission des sièges d'exploitations, maintenir le dispositif installation, avec l'objectif de 5 à 10 installations / an avec l'appui de l'AMI et renforcer la question de l'accès à l'eau et aux logements pour la profession agricole

Un travail est en cours sur la stratégie foncière agricole pour cibler des zones à travailler, reconquérir les délaissés agricoles, travailler sur la frange Sud Métropole (Bouaye, Bouguenais…) et sur le défrichage via le soutien aux propriétaires privés, aux agriculteurs, via la SCIC Nord Nantes notamment. **Les mesures de compensation collective du projet de Belle Etoile sont attendues par les élus de Nantes Métropole comme portées en cohérence avec les actions en cours et les besoins prioritaires ciblés par le PAT et la politique publique agriculture / alimentation.**

### Echanges réalisés en 2023 avec les acteurs du territoire

- 23.06.2023 - Hélène Hergault, Responsable Développement Durable-Environnement-Agriculture de **Carquefou**
- 09.05.2023 - Agathe Perina, Responsable agriculture et alimentation et Thierry Anceaux, Elu aménagement et développement durable de **Thouaré-sur-Loire**
- 15.05.2023 - Benjamin Boudaud, Responsable urbanisme et Jean-Christophe Loez, 1er Adjoint - Territoire, urbanisme et environnement de **Mauves-sur-Loire**
- 31.08.2023 - Clotilde Holman, Responsable Service Aménagement de la Ville et Lionel Salvayre, Conseiller municipal, Délégué Espaces Verts, Bords de Loire et PAT **de Sainte-Luce-sur-Loire**
- 16.05.2023 - Chantal Deniaud, Chargée de mission et Emma Freycon, responsable AMI de **CAP 44**
- 18.07.2023 - Axel Gayraud, Consultant foncier aménagement, spécialiste compensation et Arnaud Brunetière, Conseiller Territoire de l'Antenne Centre Atlantique de la **Chambre d'Agriculture**
- 07.09.2023 - Ludovic Fabre, Responsable de projets – site Terra Ter de la **SCIC Nord Nantes**
- 13.09.2023 - Louison BERNARD, Mission agriculture et alimentation, DGA Territoire et Paysages de la **Ville de Vertou**
- 15.09.2023 – Olivier PARESSANT, Co-Gérant de la **SCIC ETABLE NANTAISE**

**Ces échanges ont permis de conforter les attentes en matière de soutien et de consolidation des filières agricoles et des premières pistes de mesures de compensation agricoles collectives.**

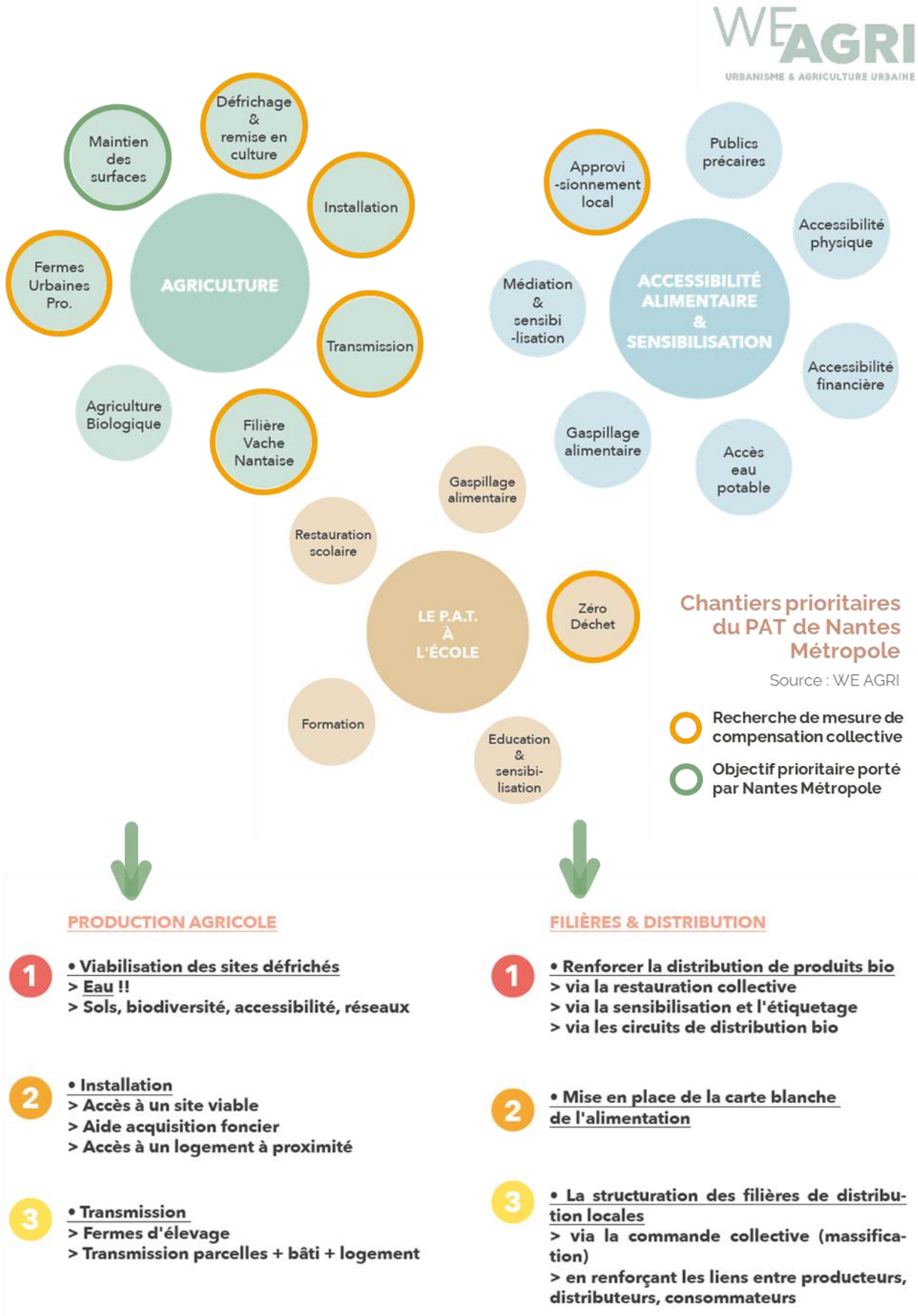

# RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

## Tenue de 3 groupes de travail

**Pour atteindre les objectifs et chantiers prioritaires du PAT par la concrétisation de mesures de compensation agricole collective pertinente, un recensement des projets collectifs et la mise en place de groupes de travail a été structurée.**

**Ont également été concertées les associations d'agriculteurs de Carquefou et l'association syndicale des maraîchers de l'Est de Nantes. ainsi que le réseau des CUMA pour disposer d'un recensement représentatif des projets collectifs en cours sur le territoire.**

### Echanges réalisés avec les associations agricoles et CUMA

- ACPA – **Association Carquefolienne des Professionnels de l'Agriculture** : Association qui regroupe producteurs et éleveurs de la commune : horticulture, maraîchage bio et conventionnel, viticulture, arboriculture
- 18.12.2023 - Laurent Cheminant, Président de **l'Association syndicale des maraichers de l'Est de Nantes**
- 14.12.2023 - Clarisse PERRIN, animatrice de **l'Union des CUMA Pays de Loire**

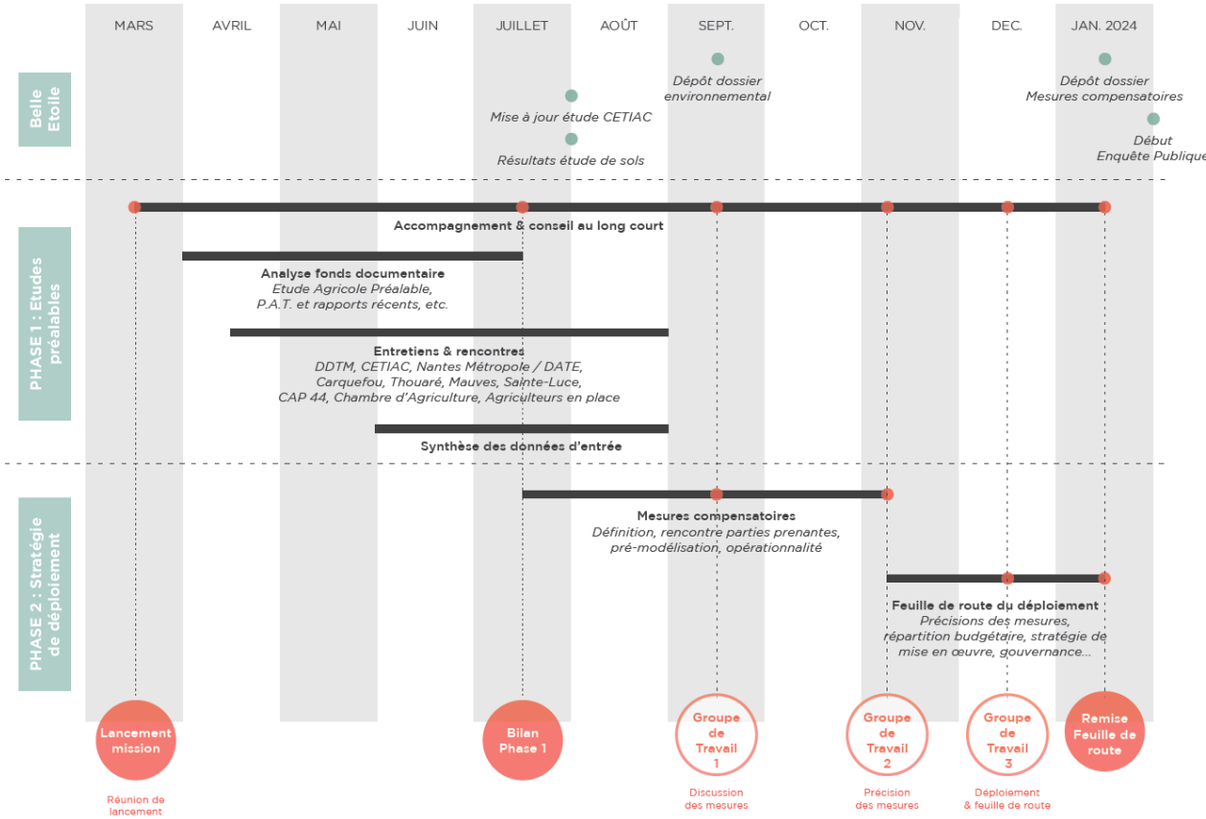


## Bilan des Groupes de travail sur l'approfondissement des mesures ciblées

Approfondissement réalisé en 2023
Source : WE AGRI

**Groupe de travail 1 - 18.09.2023**
**LOD, NM, WEAGRI, CETIAC, SAFER, CAP 44**

**Soutien au défrichage des parcelles agricoles & au développement de la SCIC Nord Nantes**
**Soutien au Portage Foncier de Nantes Métropole**
**Soutien aux installations / transmissions (kit installation)**
**Mesures autour des problématiques de logement**
**Étude sur les ressources en eau à des fins agricoles**
**Fermes urbaines à destination de la restauration collective dans différentes communes de la métropole**
**Soutien au projet de l'Étable Nantaise**
**Soutien à l'incubateur viticole (Vertou)**
**Soutien au développement du réseau VRAC**

Principaux retours : la demande politique des élus de Nantes Métropole ciblera en priorité les questions de **surfaces** agricoles. Une vigilance devra être portée pour **ne pas soutenir des projets déjà fortement soutenus** ou plus largement les actions déjà subventionnées. Les enjeux **défrichage, foncier, installation/transmission, logement et eau** sont bien prioritaires aujourd'hui. Les actions doivent être **collectives** et le plus **opérationnelles** possibles. La représentativité d'un **maximum de filières** est à cibler.

**Groupe de travail 2 - 06.11.2023**
**LOD, NM, WEAGRI, CETIAC, CAP 44, Chambre d'Agriculture**

**Mise en culture de 5 sites identifiés**
**Soutien à la mise en place de fermes urbaines à destination de la restauration co : 1. Thouaré-sur-Loire et • 2. Orvault**
**Soutien à l'incubateur viticole (Vertou)**
**Soutien de projet de l'Étable Nantaise**
**Des mesures de réserves et 3 mesures écartées**

Foncier : les actions foncières doivent prioriser les terrains en **friche mais à haut potentiel et irrigables**. La faisabilité est soumise à possibilité de mobilisation (propriétaires). Trouver 16 ha parmi les 5 sites semble réalisable. Mesure de compensation ciblée sur les **études amont + l'aides à l'investissement** (hors accompagnement déjà en place). Thouaré : l'évolution du site questionne. Orvault : présence d'une cuisine centrale mais projet moins avancé. Incubateur ; le projet doit être collectif pour pouvoir être éligible. Passage en SCIC proposé. Etable : projet en **attente de financement** PIA4, marché de niche de la vache nantaise. Réflexion de la gestion financière et opérationnelle de fonds **(consignation / portage LOD / budget Nantes Métropole). Demande des acteurs agricoles d'investiguer les besoins en investissements très locaux**

**Groupe de travail 3 – 18.12.2023**
**LOD, NM, WEAGRI, CETIAC, CAP 44**

**Echanges sur les approfondissements des projets compensateurs, conditions de mises en œuvre, calendrier des mesures, suivi et objectifs et montants de soutien.**
**Proposition de 5 mesures définitives dont 4 actions opérationnelles et 1 mesure d'engagement long terme.**

Les mesures Foncier, Incubateur viticole, Orvault, Etable sont maintenues et approfondies quant aux conditions de mise en œuvre et de soutien. **Deux mesures sont rajoutées**, l'une visant au soutien des CUMA : des projets sont recensés en particuliers sur les **CUMA de Couëron** et la **CUMA d'Erdre et Loire**, les mesures compensatoires viendront **en complément et non en substitution des subventions** et financements déjà accordés. CIAP Pays de Loire : suite à des dégradations/vols, le **renouvellement du matériel** est projeté par l'espace test maraichage. La mise en œuvre est proposée partagée entre **Nantes Métropole pour les actions foncières** notamment et par **LOD pour les autres mesures**, les modèles de conventions sont partagés.

# MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Maintenir les surfaces en production sur le territoire de Nantes Métropole

## MCA 1 : Contribuer à la remise en culture des terres agricoles délaissées

**Mesure de compensation agricole collective prioritaire du projet, l'objectif est de remettre en production et/ou revaloriser 16 ha de façon à assurer un maintien des surfaces agricoles productives sur le territoire et un maintien de la valeur ajoutée des filières.**

**Objectif de 16,1 ha ciblés sur 5 sites environ soutenus à hauteur de 70 000€ par site afin de lever les blocages dans le cadre des accompagnements déjà en place sur le territoire.**

### Feuille de route de la MCA 1

| | |
|---|---|
| Description | Soutien des actions de reconquête et redynamisation des espaces agricoles **du territoire de Nantes Métropole** pouvant connaitre des freins malgré les actions en place par besoin **d'ingénierie en amont du projet** sur les aptitudes du site revalorisé et sur le **soutien économique aux aménagements /investissements** nécessaires pour lancer la revalorisation. |
| Type d'activité attendue | Revalorisation de parcelles agricoles en friche, sous-valorisées ou en déprise par une production agricole destinée aux filières alimentaires végétales (maraichage, grandes cultures, vergers) ou animales (tout type d'élevages) |
| Investissements nécessaires et conditions d'exploitation | **Défrichement et accompagnement du projet déjà subventionnés**<br>Besoins de soutien complémentaires des études préalables amont et des investissements au lancement de la revalorisation (forage, clôtures, machinisme, bâti…) |
| Préalable nécessaire | **Sécurisation du foncier** auprès des propriétaires voire mobilisation des outils de portage foncier par la SCIC Nord Nantes notamment. |
| Enjeux sur l'activité agricole | Redynamisation de l'activité agricole de secteurs sous valorisés ou en déprise<br>Installations ou développements des exploitations envisagés |
| Acteurs impliqués | **Nantes Métropole** : pilote du programme de défrichage<br>» identifie les sites prioritaires en lien avec la CA Pays de Loire<br>» identifie les études préalables nécessaires au défrichage : potentiel agronomique des sols, diagnostic et préconisations hydrogéologiques (dont potentiel d'irrigation), diagnostic et préconisations en matière de biodiversité<br>» finance l'opérateur chargé de l'animation et la mobilisation des propriétaires.<br>» finance les travaux de défrichage<br>» attribue les budgets compensateur sous-validation de la CDPENAF<br>**Partenaires** : **SCIC Nord Nantes, CA Pays de Loire et CAP44** (Opérateurs désignés par NM dans le cadre de ses partenariats), **SAFER Pays de Loire** |
| Estimation des retombées économiques | **Création de valeur ajoutée nette** pour la production agricole par la revalorisation de foncier agricole en friche ou sous-valorisé ainsi que sur les organismes de collecte et de transformation (en cas de production hors vente directe). **Etat initial de l'économie agricole = 0 €/ha/an (friche) ou < 500€/ha /an (sous valorisation). Etat compensé de l'économie agricole compris entre 1 000 €/ha/an (grandes cultures) et 15 131 €/ha/an pour du maraichage** |
| Surface agricole concernée | **Objectif fixé à 16,1 ha revalorisés** en compensation des 16,1 ha perdus à Belle Etoile. Voir site prioritaires ciblés en suivant. |
| Coût de la mesure | Pour **5 sites d'environ 3 ha** (à adapter aux besoins et projets sur les secteurs) : **objectif 16,1 ha**<br>» Forfait études préalables : 20 000 € / site<br>» Forfait aménagement (forage, clôture…) : 50 000 € / site<br>**soit 350 000 €** (70 000 € x 5 sites) portés directement par Nantes Métropole |

**Diagnostic des friches réalisé par la Chambre d'Agriculture**
**Stratégie foncière agricole en cours pour cibler des zones à travailler, reconquérir les délaissés agricoles, travailler**

**Secteurs prioritaires sur les communes de Saint-Jean de Boiseau Saint-Aignan, Mauve-sur-Loire, La Chapelle-sur-Erdre et Sautron, Les Sorinières**

**Sites prévisionnels**

**Perspectives pour les secteurs assurées soit par une commune très volontaire, soit des collectifs d'agriculteurs actifs sinon la possibilité de facilement mobiliser des acteurs et porteurs**

**Aides et soutien déjà subventionnés par Nantes Métropole (ou autres) : AMI et recherche de candidats, accompagnement du projet d'installation par la Chambre d'Agriculture ou CAP44, Portage foncier et aide au défrichage via le soutien aux propriétaires privés, aux agriculteurs, via la SCIC Nord Nantes.**

**Soutien complémentaire proposé en mesure de compensation :**
**-> augmenter faisabilité de la revalorisation d'un secteur via le financement supplémentaire : + étude techniques préalables (20 k€ par site en moyenne) + investissements /aménagements (forages, clôtures en moyenne 50k€)**

*voir en suivant les secteurs identifiés*

# MISE EN PLACE DE LA MESURE ET SUIVI

## Suivi des retombées économiques des mesures

Objectifs du suivi : Revaloriser 16 ha de friche ou parcelle sous valorisée (5 sites) → Acteurs du suivi : Nantes Métropole, CA PdL, CAP 44, SCIC Nord Nantes → Indicateurs suivis : Parcelles revalorisés Exploitations soutenues → Planning de suivi : Bilan annuel → Acteurs du territoire → Couts et engagements : Animation sur fonds NM 70 000 € x 5 sites de MCA → Bilan du suivi

**Process de suivi et mise en œuvre**
Source : CETIAC

### Les critères de pertinence des sites éligibles à la mesure de compensation MCA1

Plusieurs critères sont étudiés afin de trancher de la pertinence d'un site éligible à la mesure de compensation agricole collective MCA1 :

- INDICATEUR « **ETAT DU SITE CHOISI** » : présentation des caractéristiques et critères de sélection des sites ciblés (**surface, localisation, maitrise foncière, état actuel des parcelles**)
- INDICATEUR « **PROJET DE REVALORISATION** » : présentation de la proposition de revalorisation du site sélectionné (**porteur de projet, production agricole envisagée, filière de valorisation et création de valeur ajoutée estimée**)
- INDICATEUR « **EFFET LEVIER** » : justification des points bloquants nécessitant l'attribution des montants de compensation (**coût global de la revalorisation du site, part de subvention et part à charge du porteur de projet**)
- INDICATEUR « **BILAN DE LA MESURE** » : présentation des études et investissements financés par l'attribution des 70 000 € (étude pédo, étude forage, couts du forage, clôture, machine agricole…)

### Etapes clés du suivi de la MCA1

Plusieurs étapes ont été ciblées comme nécessaires à suivre :

- Après la validation du choix du site et à la restitution des études préalables si pertinent
- En aval de l'attribution pour **restituer les résultats de la revalorisation** des 5 sites

**X 5 sites**

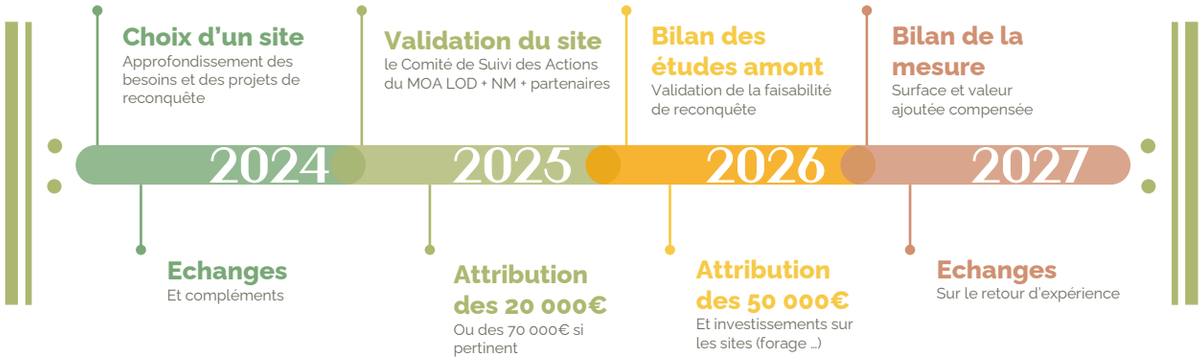


**Ce suivi permettra la remontée d'informations envers les services instructeurs et un retour d'expérience territorial sur la remise en production de friche ou secteurs en déprise / sous-valorisés.**

### Conventionnement et engagements des parties prenantes

Plusieurs modalités ont été étudiées. Afin d'assurer un suivi des sites compensateurs et une articulation avec les actions déjà en cours et portées par Nantes Métropole, **un conventionnement entre LOD LOMA et Nantes Métropole** permettra le versement des fonds à **Nantes Métropole** qui sera en charge de la mise en œuvre de la MCA 1 :

- Conventionnement entre LOD et Nantes Métropole
- Versement des fonds compensateurs destinés à la MCA1 sur une ligne budgétaire « compensation » de Nantes Métropole
- Mise en œuvre de la MCA1 par Nantes Métropole

# MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Soutenir les actions de mutualisation et de partage de matériel agricole

## MCA2 : Aide au financement de matériel pour les CUMA

Le réseau de CUMA est bien ancré sur les Pays de Loire et notamment deux CUMA Erdre et Loire (CARQUEFOU) et Vivre Autrement (COUËRON) ont fait part de besoin de soutien financier.

La MCA2 vise à compléter (et non se substituer) aux subventions et financement déjà accordés pour soutenir les équipements collectifs des exploitations agricoles.

CUMA — PAYS DE LA LOIRE LA PUISSANCE DU GROUPE

### Feuille de route de la MCA 2

| | |
|---|---|
| Description | Plusieurs projets sont remontés de la part des CUMA sur les besoins d'équipements partagés ciblés par les exploitations adhérentes (15 exploitations sur la CUMA de Carquefou). |
| Type d'activité attendue | Diminution des charges des exploitations et soutien des actions de diversification, valorisation des prairies, des filières d'élevage et des pratiques agroécologiques |
| Investissements nécessaires et conditions d'exploitation | **Achat, mise à disposition et entretien de matériel agricole partagé**<br>Besoins de soutien complémentaires des financements et aides accordés aux CUMA et à la charge des exploitations (autofinancements). |
| Préalable nécessaire | **Partage des projets d'investissements dans du matériel agricole et validation des taux d'aides et de subventions accordés afin de ne pas se substituer mais compléter les sources de financement.** |
| Enjeux sur l'activité agricole | Les investissements non mutualisés sont très couteux pour les exploitations et peuvent conduire à une hausse de charges importantes voir abandon de projets de valorisation de prairies ou pratiques agroécologiques couteux. |
| Acteurs impliqués | **CUMA DES PAYS DE LOIRE** : fédération et animateur des réseaux de CUMA<br>» Identifie les projets portées par les exploitations des CUMA du territoire |
| Estimation des retombées économiques | **Diminution des charges selon deux aspects :**<br>» Pour la production agricole et augmentation de la valeur ajoutée par la meilleure valorisation des équipements et des surfaces agroécologiques.<br>» Pour les adhérentes des CUMA dont les investissements restants sur fonds propres sont allégés par le soutien complémentaires aux autres sources de financement (en plus des aides publiques)<br>**Estimation de l'économie consolidée par la MCA2 non estimable à ce jour (diminution des charges non précisée à ce jour sur les surfaces des adhérents).** |
| Surface agricole concernée | **Objectif fixé au soutien de 2 CUMA** a minima pouvant bénéficier à au moins une vingtaine d'agriculteurs adhérents. Surfaces valorisées par les équipements encore non estimées à ce jour. |
| Coût de la mesure | Les besoins d'investissements estimés par les CUMA sont d'environ 125 000€ :<br>» Potentiellement subventionnées entre 20 et 40% soit ~ 50 000 € (hors MCA)<br>» **Proposition de compléter le soutien par ~ 50 000€ supplémentaires (MCA2)**<br>Soit permettant d'aboutir à environ 80% d'aides et 20% d'autofinancements par les CUMA. |

### EXEMPLE DE BESOINS RECENSES SUR LES CUMA

» **Amélioration des conditions de valorisation agroécologique des prairies (méthode de récolte du foin, facilitation des circulations et de la logistique, fauches écologiques)**
- Une presse à balles rondes : prix 47 600 € HT
- Un plateau à fourrage : prix 12 700 € HT
- Une faucheuse à disque largeur 4 mètres pour les zones MAEC : 15 000 € HT
- Un rouleau grande largeur 8.30 m : 16 150 € HT

» **Soutien des équipements et outils de production**
- Un semoir de précision pour petites graines : 19 820 € HT
- Une bineuse, solution de désherbage mécanique : 10 800 € HT

Les prix sont donnés à titre illustratifs et sans soustraction des montants déjà subventionnés.

### Conventionnement et engagements des parties prenantes

Plusieurs modalités ont été étudiées. Afin d'assurer un suivi des sites compensateurs et une articulation avec les projets déjà en cours par les réseaux CUMA et subventionnés par ailleurs, **un conventionnement entre LOD LOMA et CUMA DES PAYS DE LOIRE** permettra le versement des fonds à **CUMA PAYS DE LOIRE** qui sera en charge de la mise en œuvre de la MCA 2 :
» Conventionnement entre LOD et CUMA DES PAYS DE LOIRE
» Versement des fonds compensateurs destinés à la MCA2 à la CUMA DES PAYS DE LOIRE
» Recensement et propositions par la CUMA DES PAYS DE LOIRE de matériels soutenus dans le réseau des CUMA
» Validation par LOD et Nantes Métropole voire présentation en CDPENAF si nécessaire
» Versement par la CUMA DES PAYS DE LOIRE à la CUMA porteuse du projet et suivi de la mise en œuvre

# MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Participer au renouvellement des viticulteurs métropolitains

## MCA3 : Soutien à la création d'un incubateur de vignerons (Vertou)

**Mesure de compensation agricole collective viticole, l'objectif est d'assurer l'attractivité et le renouvellement des générations de viticulteurs, vignerons sur le territoire par le soutien de la transformation des vocations et de l'apprentissage des futurs installés.**

**Objectif de 6 ha d'incubateur mis à disposition soutenus à hauteur de 50 000€ afin de confirmer les vocations et la réussite d'une future installation ou reprise de vignoble.**

**11 hectares** en **zone Agricole Protégée**
accueillant un **parc agro-écologique régénérateur, innovant, résilient et rayonnant sur le vignoble**

**9 hectares de vignes** en viti-foresterie et en agriculture régénératrice :
*5 ha AOC Sèvre et Maine*
*2 ha Cru Communal*
*2 ha en cépages résistants*

**1 chai** partagé avec
*mise à disposition de 5 espaces indépendants de vinification et d'élevage permettant le maintien de surfaces viticoles*

**1 espace test incubateur**
de néo-vignerons :
*exploitant 6 ha sur un cycle de 3 ans portant à terme un projet de reprise*

**1500 mètres de haies, 1000 arbres, 3 mares**
*avec une diversité d'essences et maintien des sujets existants avec plus de 20 T de matière organique par ha et par an*

**2 hectares d'espaces sanctuarisés** et d'espace
avec potentielle présence animale

Structure du parc agro-écologique
Circulations au sein du domaine
Elément paysager remarquable du site
Orchidées sauvages

### Feuille de route de la MCA 3

| | |
|---|---|
| Description | Soutien au projet d'incubateur / espace-test viticole porté par le Domaine des Trois Toits et la ville de Vertou afin de **favoriser l'installation de jeunes viti-culteurs et le renouvellement des générations**. Le projet d'incubateur permet la mise en pratique de la transition des itinéraires viticoles vers des systèmes agroécologiques et la mise en valeur du terroir et du savoir-faire nantais. |
| Type d'activité attendue | Soutien en direct à la structure porteuse du projet (**idéalement SCIC regroupant Vertou et le Domaine des Trois Toits sous tutelle de la CIAP44**). L'objectif est de créer une nouvelle dynamique viticole sur le secteur pour le maintien et le développement du vignoble. Les viticulteurs pourront pendant **une durée de 3 ans être formés et accompagnés à la tenue d'un vignoble** et pourront à la fin de leur cycle disposer des compétences pour s'installer ou reprendre un vignoble du territoire. Au-delà des parcelles viticoles, l'incubateur met à disposition :<br>» les outils de travail en viticulture et le chai de vinification et les outils associés<br>» les conseils vignerons, œnologiques et l'accès à une ingénierie de formation<br>» la mutualisation pour les achats de matières sèches<br>» un réseau professionnel amont et aval |
| Investissements nécessaires et conditions d'exploitation | Développement du vignoble : achat de foncier, études préalables, préparation des sols, plantation (122 000 €)<br>Investissements et équipements : outillages viticoles, chais vinicoles (300 000€)<br>Frais de fonctionnement : suivi et formation des futurs viticulteurs (80 000€) |
| Phase chantier et transition | Montage en SCIC en 2024 (condition d'éligibilité)<br>2024 - Défrichage, viabilisation du site et appel à des néo-vignerons.<br>2025 - Première promotion de néo-vignerons |
| Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole | Mise en culture de 6 ha de vignoble agroécologique (AOC et Cru)<br>Installation et reprise de vignobles par les futurs vignerons tous les 3 ans |
| Acteurs impliqués | **Ville de Vertou, Domaine des Trois Toits et CIAP** ou autre structures agricoles |
| Estimation des retombées économiques | Installation et reprise de vignoble : **maintien de la valeur ajoutée viticole**<br>Augmentation de la part de l'AB dans le vignoble nantais<br>**Etat initial de l'économie agricole = 0 €/ha/an (friche) ou < 500€/ha /an (sous valorisation). Etat compensé de l'économie agricole compris entre 2 500 €/ha/an (viticulture, vente vrac) et 4 500 €/ha/an (vinification sur domaine)** |
| Surface agricole concernées | 6 ha d'incubateur et maintien long terme par le renouvellement des vignerons par l'installation issus de l'incubateur |
| Coût de la mesure | Participation aux investissements à hauteur de 50 000 € portés par LOD LOMA |

# MISE EN PLACE DE LA MESURE ET SUIVI

## Suivi des retombées économiques des mesures

Objectifs du suivi : Création de l'incubateur et formation de futurs viticulteurs

Acteurs du suivi : Ville de Vertou, Nantes Métropole, CIAP

Indicateurs suivis : Nombre de viticulteurs suivis, nombre d'installation au bout des 3 ans

Planning de suivi : Bilan annuel de l'incubateur

Acteurs du territoire

Couts et engagements : Animation Ville de Vertou 50 000 € de MCA

Bilan du suivi

**Process de suivi et mise en œuvre**
Source : CETIAC

### Les critères de suivi de l'incubateur soutenu par la mesure de compensation MCA3

Plusieurs critères sont étudiés afin de suivre les résultats du projet d'incubateur :

- INDICATEUR « **LANCEMENT DE L'INCUBATEUR** » : présentation du lancement du projet d'incubateur avec la **plantation du vignoble et le lancement des premières « promotions »** (profils des futurs viticulteurs, surfaces exploitées par l'incubateur…)
- INDICATEUR « **RESULTATS ANNUELS** » : présentation des campagnes et **projets des futurs candidats** à l'installation (bilans des récoltes, des vinifications sur l'incubateur)
- INDICATEUR « **INSTALLATION DES FUTURS VITICULTEURS** » : **suivi des viticulteurs formés par l'incubateur** et présentation de leur projet d'installation ou de reprise.

### Etapes clés du suivi de la MCA3

Plusieurs étapes ont été ciblées comme nécessaires à suivre :

- Au lancement de l'incubateur pour **assurer l'éligibilité du projet** en mesure de compensation : structure juridique, statut du viticulteur incubé, statut de la commercialisation de la production, accompagnement par un organisme type CIAP44
- Tous les ans pour témoigner des **résultats de l'incubateur** : nombre de viticulteurs formés, nombre d'installation, nombre de reprise…

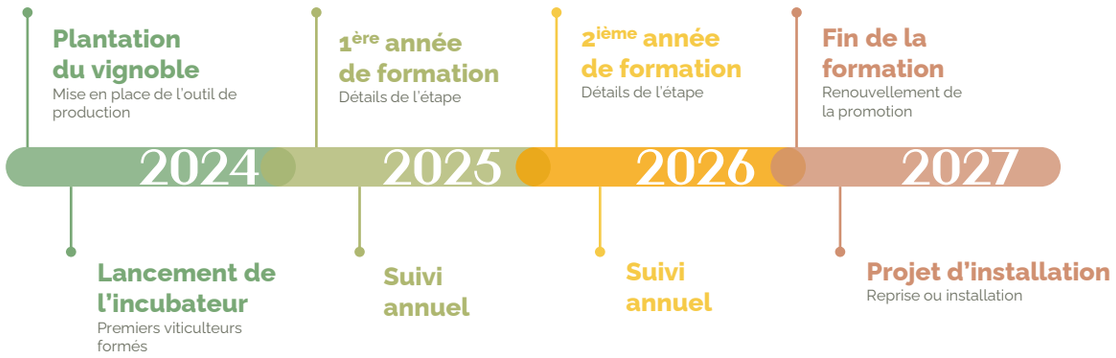


**Ce suivi permettra la remontée d'informations envers les services instructeurs et un retour d'expérience territorial sur la formation de nouveaux viticulteurs par le futur incubateur.**

### Conventionnement et engagements des parties prenantes

**Un conventionnement entre LOD LOMA et la future SCIC (ou autre structure porteuse de l'incubateur)** permettra le versement et la mise en œuvre de la MCA 3 :

- Conventionnement entre LOD LOMA et l'incubateur
- Suivi et rapport annuel sur la mise en œuvre de la MCA3

# MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective métropolitaine

## MCA4 : Soutien à la remise en état d'un accès à l'eau sur un site d'exploitation municipale (Orvault)

**L'exploitation maraichère acquise par la Ville d'Orvault a pour vocation de fournir la restauration collective municipale en fruits et légumes AB. D'une surface de 5,2 ha, un appel à manifestation d'intérêt pour un exploitant souhaitant valoriser les surfaces est en cours (janvier/février 2024).**

**La mesure de compensation agricole collective vise à soutenir les investissements productifs nécessaires à la remise aux normes des réseaux d'irrigation.**

### Feuille de route de la MCA 4

| | |
|---|---|
| Description | Pour conserver cet espace agricole actif et propre à la culture maraichère, dans une démarche responsable, la ville s'engage à des études conséquentes pour restructurer la gestion de l'eau et répondre aux doubles impératifs de réglementation et de préservation des milieux. Ce programme public a donc pour visée de consolider tout le potentiel agricole du territoire orvaltais en vue d'installer des activités de maraichage local et durable : réglementairement, en anticipant au maximum les mises en conformité, respectueuses de l'environnement et donc viables sur du long terme. |
| Type d'activité attendue | Maraîchage |
| Investissements nécessaires et conditions d'exploitation | Les points de non conformités concernent :<br>» **Le forage** : mis en route avant la loi sur l'eau de 1992. Le droit de prélèvement d'eau n'a pas été enregistré et se situe à moins de 100 m d'un cours d'eau ; le forage a une profondeur de 25m maximale, le débit principal semble être autour de 8-9m. Cette configuration laisse supposer une connexion à la nappe phréatique de surface.<br>» **Les serres** : Au-delà de 1000 m², il y a obligation d'un bassin de rétention ou noue pour garantir un potentiel d'infiltration à la parcelle. La serre la plus proche du cours d'eau est implantée à moins de 5m de celui-ci.<br>» **L'étang** a été créé sur cours d'eau (le Beausoleil), sur une petite zone de source. Une zone humide est identifiée au PLUm au niveau et autour de l'étang. 2 solutions évoquées soit déviation du cours d'eau, soit comblement de l'étang pour recréation de la zone humide et réalisation d'un bassin selon besoin |
| Préalable nécessaire | Disposer d'un exploitant sur le site et assurer la mise aux normes de l'unité de production présentant des déficits en terme de réglementation |
| Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole | Maintien d'une activité agricole dont les débouchés sont collectifs par le soutien des actions de mises aux normes et d'installation d'un repreneur |
| Acteurs impliqués | Nantes Métropole, Orvault et partenaires (DREAL, Agence de l'eau, EDENN, GAB44, CD44), |
| Estimation des retombées économiques | 4 600 repas par jour issus de la restauration collective approvisionnée en fruits et légumes par l'exploitation maraichère. Maintien des productions et diminution des charges (irrigation)<br>**Etat compensé de l'économie agricole non estimable à ce stade : réduction des coûts d'irrigation et évolutions dépendantes de l'exploitant en cours de recherche (non connu).** |
| Surface agricole concernées | La surface utile est de 3,2 ha (5,2 ha d'emprise totale) dont 7 200 m² de tunnels |
| Coût de la mesure | Les investissements ciblés par la MCA4 concernent le forage et l'irrigation<br>» Total des investissements estimés à environ 120 000 € de mises aux normes pour un budget de rachat de l'exploitation de 500 000 €<br>Participation aux investissements à hauteur de 13 500 € par LOD LOMA |

**Etape 1 : Restaurer la zone humide et les milieux : combler l'étant, recréer une zone humide en lieu et place, redessiner le cours du ruisseau à partir de cette zone humide qui en serai de fait la source, créer la bande de 5m par rapport aux serres**
**Financement COTER EAU Nantes Métropole**
**Calendrier : inventaires en 2024 – travaux en 2025-2026**

**Etape 2 : Mettre en conformité les tunnels avec étude d'implantation et mise en œuvre (terrassement, bassin, réaménagement des noues) Financement : Ville d'Orvault**
**Calendrier : 2024 études – 2025 travaux**

**Etape 3 : Estimations des besoins en approvisionnement en eau des cultures comprises entre 8 000 m³ pour 7200 m² de serres tunnel et 2 000 m³/ha pour des cultures de plein champ ou 8 000 m³ /ha pour des cultures sous abris.**
**L'analyse du GAB44 sur le terrain, avec ces références, conduit à estimer la consommation d'eau autour de 10 000 à 12 000 m³**

**Nouveau forage** avec prélèvements possibles entre octobre avril et stockage
(Déclaration 3 770 € / forage 9 780 € / Pompe 8 895 € / Cuve ou bassin)
**Récupération des eaux de pluie** en hiver (1 000 m³)

**Soutien complémentaire proposé en mesure de compensation : participation aux études nécessaires et aux investissements pour le pompage (étude, nouveau forrage, nouvelle pompe)**
**Soit 50% de 27 000 € proposé en MCA 4**

# MISE EN PLACE DE LA MESURE ET SUIVI

## Suivi des retombées économiques des mesures

Objectifs du suivi : Présenter l'évolution de l'exploitation maraichère → Acteurs du suivi : Ville d'Orvault, GAB44 → Indicateurs suivis : Investissements réalisés, exploitant candidat installé, productions → Planning de suivi : travaux de mises aux normes, dimensionnement du projet agricole → Acteurs du territoire → Couts et engagements : Animation Ville d'Orvault 13 500 € de MCA → Bilan du suivi

**Process de suivi et mise en œuvre**
Source : CETIAC

### Les critères de suivi du démonstrateur soutenu par la mesure de compensation MCA4

Plusieurs critères sont étudiées afin de trancher de la pertinence d'une mesure de compensation agricole collective pour le territoire, notamment :

- INDICATEUR « **MISES AUX NORMES DU SITE** » : présentation des travaux réalisés et des sources de financement des investissements et suivi de la **réalisation des travaux de mises aux normes**.
- INDICATEUR « **DIMENSIONNEMENT DU PROJET DE REPRISE** » : choix du candidat, **évolution du projet avant et après la mise aux normes et la reprise,** productions et modèle économique de l'exploitation
- INDICATEUR « **SUIVI ECONOMIQUE** » : présentation de la **valorisation en restauration collective** et des débouchés de la production, analyse des résultats des modalités agroécologiques mises en place.

### Etapes clés du suivi de la MCA4

Plusieurs étapes ont été ciblées comme nécessaires à suivre :

- Lors des **travaux de mises aux normes** : validation des montants de compensation et des investissements soutenus
- A **l'analyse des candidatures** d'exploitants agricoles pour la reprise de l'activité : profils des candidats et projets proposés
- Sur la durée avec le développement de la **valorisation par la restauration collective**.

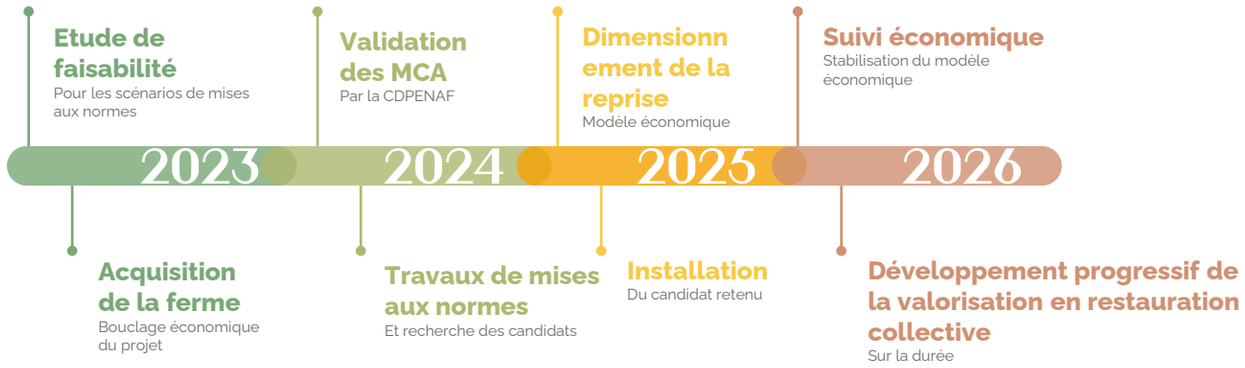


**Ce suivi permettra la remontée d'informations envers les services instructeurs et un retour d'expérience territorial sur la structuration de l'approvisionnement des établissements publiques par la restauration collective en circuits courts.**

### Conventionnement et engagements des parties prenantes

**Un conventionnement entre LOD LOMA et la Ville d'ORVAULT permettra d'assurer la mise en œuvre de la MCA4 :**

- Versement des fonds compensateurs destinés à la MCA4 à la Ville d'ORVAULT
- Transmission de la Ville d'ORVAULT des devis pour les investissements réalisés
- Suivi de la mise en œuvre et de la réalisation des travaux

# MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Valoriser les filières d'élevage du territoire

## MCA5 : Soutien au projet de l'Étable Nantaise pour la promotion de la filière Vache Nantaise

Mesure de compensation agricole collective orientée vers l'élevage bovin mixte, le projet porté par l'Etable nantaise prévoit de valoriser la race de vache nantaise dont la filière de niche est en cours de structuration.

L'objectif de la mesure est d'apporter un soutien complémentaire (et conditionné aux résultats de l'obtention des financements du PIA4) à la SCIC

Photo 3 Vache nantaise et son veau

### Feuille de route de la MCA 5

| | |
|---|---|
| Description | L'Etable Nantaise et l'association d'éleveurs portent un projet de structuration de la filière de valorisation locale initiée par la mise en place d'un démonstrateur pour initier la démarche de territoire.<br>Cheptel actuel de 1 300 mères, volonté de développement du cheptel . |
| Type d'activité attendue | Développement d'un atelier d'élevage constitué d'un cheptel de 100/150 têtes sur 150/200 ha de SAU et 3 ETP. |
| Investissements nécessaires et conditions d'exploitation | Construction prioritaire d'un bâtiment d'élevage au lycée agricole de St Herblain entre 500 et 700 000 €. Projet candidat à plan d'investissement du PIA4 sur la base d'un projet tendanciel à 4 millions et un projet ambitieux de 16 millions € (Voir en suivant). Réponse en attente. |
| Phase chantier et transition | Emergence du projet en cours incluant une étude de faisabilité. Les priorités sont :<br>» héberger les animaux en hiver, 1 bâtiment pour l'hivernage de 100 à 150 bovins + 1 bâtiment de stockage de fourrage et matériels (stockage mutualisé avec les maraichers de la CIAP et du Lycée)<br>» augmenter le cheptel de façon significative et agir rapidement sur l'installation de nouveaux éleveurs<br>» prendre le relai de l'hébergement transitoire à la ferme des 9 journaux (Bouguenais). pendant la phase d'émergence du projet |
| Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole | VA production agricole : vente d'animaux via les réseaux de boucheries locales, vente de reproducteurs aux élevages locaux et Activités de formation, éco-pâturage, promotion de la race. Formation de jeunes éleveurs et Contribution au renouvellement des générations d'éleveurs (alors que les enjeux de transmission en élevage sont très prégnants dans la métropole et le département). |
| Acteurs impliqués | SCIC Etable Nantaise, Campus Nantes Terres Atlantique et Association La Vache Nantaise |
| Estimation des retombées économiques | **Création de valeur ajoutée par la valorisation des productions d'élevage (10 broutards et 4 réformes par an) via la filière bouchère.**<br>**Etat compensé de l'économie agricole 823 €/tête (36% de VA selon cas type, 138 $kg_{ec}$ / veau pour 50% en vente directe)** |
| Surface agricole | 200 ha (surface totale pâturages Vache Nantaise) |
| Coût de la mesure | Participation aux investissements à hauteur de 50 000 € **conditionné aux résultats de l'obtention des financements du PIA4** via un soutien en direct à la SCIC par LOD LOMA. |

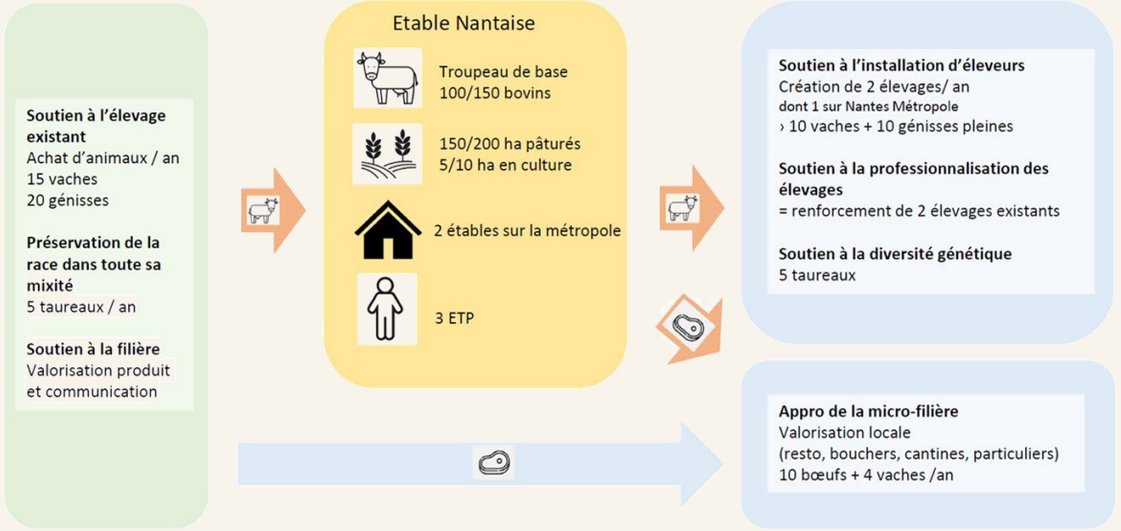





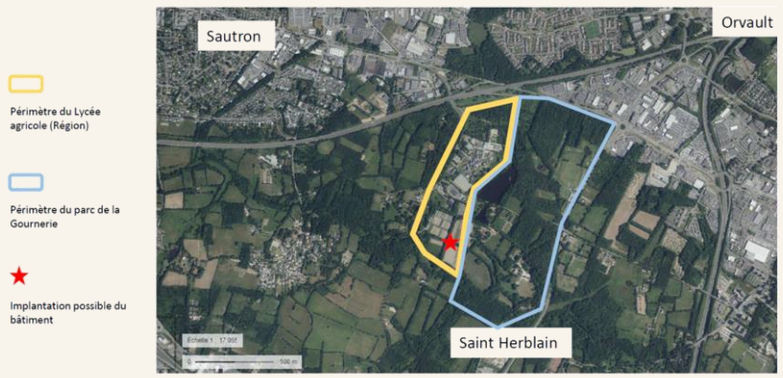

# MISE EN PLACE DE LA MESURE ET SUIVI

## Suivi des retombées économiques des mesures

Objectifs du suivi : Présenter l'évolution de la filière de la Vache nantaise

Acteurs du suivi : SCIC Etable Nantaise

Indicateurs suivis : Bilan du démonstra-teur, modèle économique, acteurs

Planning de suivi : construction du démonstrateur et suivi annuel de la filière

Acteurs du territoire

Couts et engagements : 50 000 € de MCA Sous réserve des aides accordées par le PIA4

Bilan du suivi

**Process de suivi et mise en œuvre**
Source : CETIAC

### Les critères de suivi du démonstrateur soutenu par la mesure de compensation MCA5

Plusieurs critères sont étudiées afin de trancher de la pertinence d'une mesure de compensation agricole collective pour le territoire, notamment :

- INDICATEUR « **CONSTRUCTION DU PROJET** » : présentation du projet définitif et des conditions de financement des investissements et suivi de la **construction du bâtiment**.
- INDICATEUR « **SUIVI TECHNICO-ECONOMIQUE DES ELEVAGES** » : évolution du cheptel sur le projet de démonstrateur ainsi que plus largement sur le **nombre de mère sur le territoire**. Analyse des **données technico-économiques** et de l'évolution du cas type.
- INDICATEUR « **STRUCTURATION DE LA FILIERE** » : présentation des actions de promotions, du **nombre d'élevages développés** sur le long terme, des débouchés et des organismes de collecte/transformation et de valorisation de la vache nantaise.

### Etapes clés du suivi de la MCA5

Plusieurs étapes ont été ciblées comme nécessaires à suivre :

- A l'obtention des **financements définitifs du projet** et au choix de l'ambition du projet : validation des montants de compensation et des investissements soutenus
- Aux premières années de construction et **mise en place du cheptel** sur le site et analyse du modèle économique
- Sur la durée avec le développement et la **structuration de la filière** Vache nantaise.

**Ce suivi permettra la remontée d'informations envers les services instructeurs et un retour d'expérience territorial sur la structuration de la filière de la vache nantaise sur la base du démonstrateur.**

### Conventionnement et engagements des parties prenantes

**Un conventionnement entre LOD LOMA et la SCIC Etable Nantaise permettra d'assurer la mise en œuvre de la MCA5 :**

- Finalisation des budgets et subventions (PIA4) et arrêt du projet global
- Validation des investissements éligibles à la compensation par LOD LOMA et Nantes Métropole voire par la CDPENAF si nécessaire
- Versement des fonds compensateurs destinés à la MCA5 à la SCIC Etable Nantaise
- Suivi de la mise en œuvre et de la réalisation des travaux

# MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

## Soutenir l'installation en maraichage par la consolidation d'une ferme-école

**En activité depuis 2014, l'espace test maraicher permettant la mise en pratique et le test en conditions réelle d'un cycle de production en amont d'une installation/reprise, nécessite des investissements de renouvellement et de rénovation de l'outil de production.**

**La mesure de compensation agricole collective vise à soutenir les porteurs de projets intéressés par l'installation en activité maraichère sur le territoire.**

### MCA6 : Consolider un outil « espace-test » au service de l'installation en maraîchage

#### Feuille de route de la MCA 5

| | |
|---|---|
| Description | L'espace-test permanent en maraîchage, considéré comme une **ferme-école**, a été créé en 2014. Il est géré par la Coopérative d'installation en agriculture paysanne Pays de la Loire (CIAP) et mis à disposition par l'EPLEFPA Nantes Terre Atlantique situé sur la zone du Lycée agricole Jules Rieffel de Saint-Herblain. Cette parcelle de **2,7 ha est équipée de tunnels et de matériels agricoles** pour accueillir jusqu'à **4 porteurs** de projet selon le statut de stagiaires de la formation professionnelle. Cet outil leur permet d'expérimenter, sur une année complète, leur capacité à produire, à organiser leur temps de travail, et à commercialiser en grandeur réelle et sans risque économique. C'est également un moyen d'expérimenter le travail en collectif. |
| Type d'activité attendue | Maintien des activités de productions maraîchères sur 2,7 ha et pérennisation d'un lieu de formation et d'apprentissage pour le développement du maraîchage |
| Investissements nécessaires et conditions d'exploitation | » Renouvellement des bâches des **6 tunnels** de culture<br>» **Rénovation** de l'accès, terrassement et plantation de haies pour sécuriser le site.<br>» Achat d'un **outil attelé** pour améliorer l'efficacité du travail du sol adapté aux planches de cultures.<br>» Renouvellement du **matériel roulant** (tracteur en priorité puis camion). |
| Phase chantier et transition | Engagement des travaux courant 2024 pour un échelonnement des investissements sur 3 ans. |
| Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole | Maintien d'un outil de formation essentiel pour l'accompagnement des porteurs de projets en installation maraîchère<br>Participation au renouvellement des générations de maraîchers dans l'agglomération. |
| Acteurs impliqués | CIAP Pays de la Loire, Nantes Métropole, EPLEFPA Nantes Terres Atlantique, Région Pays de la Loire. |
| Estimation des retombées économiques | **Maintien de la valeur ajoutée maraîchère mais aussi reprise et installations par les exploitants formés sur l'espace test.** |
| Surface agricole | 2,7 ha de maraîchage sur site. |
| Coût de la mesure | Participation aux investissements programmés sur 3 ans à raison de 16 955 € pour 2024 sur un total de 45 190 € via un soutien en direct à la CIAP PdL par LOD LOMA |

#### Conventionnement et engagements des parties prenantes

**Un conventionnement entre LOD LOMA et la CIAP Pays de la Loire permettra d'assurer la mise en œuvre de la MCA6 :**

» Versement des fonds compensateurs destinés à la MCA6 à la CIAP Pays de La Loire
» Transmission de des devis pour les investissements réalisés
» Suivi de la mise en œuvre et de la réalisation des travaux par la CIAP Pays de la Loire

# MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

## Une vision long terme des actions de compensation

**Pour compléter le panel de mesures de compensation agricole collective, il est proposé de soutenir les actions portées sur le territoire pour des engagements longs termes en particulier le développement et la structuration de filières agroécologiques sur le territoire.**

**Action et ambition portée par Nantes Métropole en faveur de l'agroécologie, cette mesure vie à soutenir les besoins et projets émergents sur le territoire par le soutiens d'initiatives collectives et/ou d'études de faisabilité. Estimée dans un premier temps à hauteur de 60 500 €, les montants pourront être complétés en cas de réorientation de certains budgets de MCA 1 à 6 suite à la mise en œuvre des premières mesures.**

### MCA 7 : Soutien des actions collectives en faveur de l'agroécologie

La Métropole engage un travail d'identification des besoins d'accompagnement pour accompagner les transition écologique des exploitations du territoire.

- Des actions sont d'ores et déjà portées pour améliorer la **gestion du bocage et construire des filières de valorisation du bois bocager**. En 2024, une journée de démonstration de matériel agricole adapté à la gestion du bocage sera organisée conjointement par l'Edenn (syndicat de bassin versant de l'Erdre) et la Métropole, à destination des agriculteurs du territoire. Une des mesures pourrait être de participer à l'achat, par une CUMA, du matériel adapté (grappin coupeur) et validé préalablement par les professionnels agricoles engagés.
- En termes de gestion et d'économie d'eau, des mesures liées au **Plan Adaptation au changement climatique** porté par la Métropole, pourraient s'avérer pertinentes pour accompagner la transition écologique des exploitations agricoles volontaires.

**Ces mesures, encore en cours d'approfondissement, pourront être présentées en CDPENAF lorsqu'elles seront précisées dans un pas de temps maximal de 5 ans.**

Il est proposé une **participation aux investissements à venir à hauteur de 60 500 € via une convention entre LOD LOMA et Nantes Métropole.**

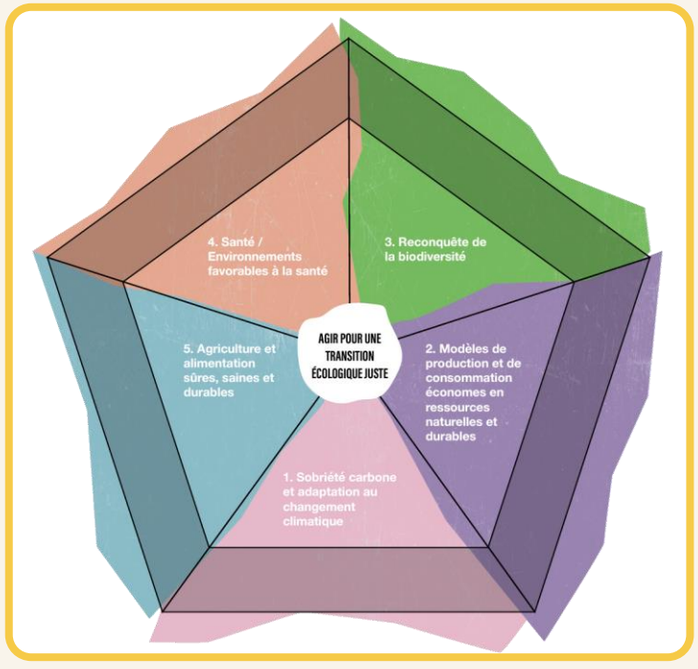


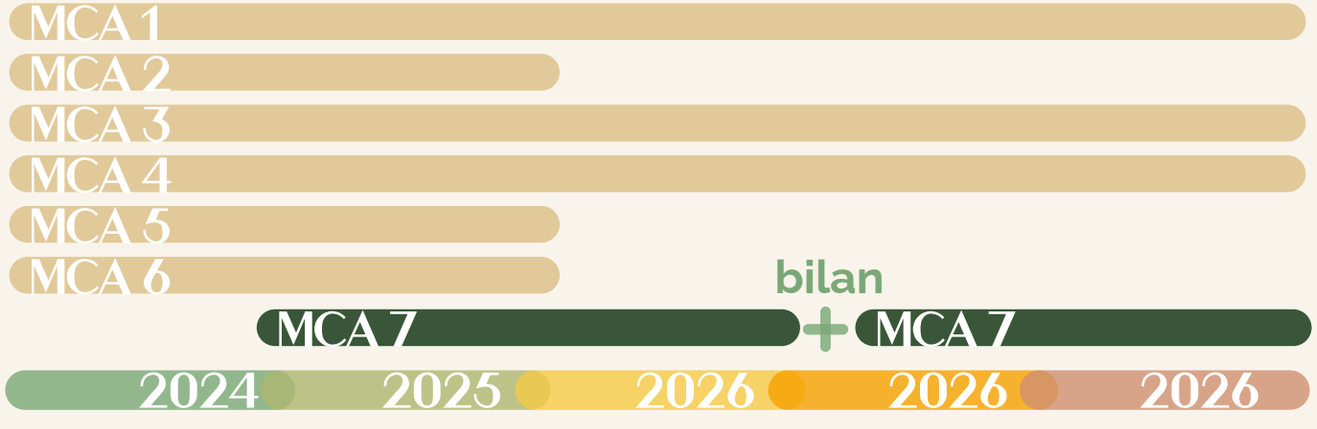


### Conventionnement et engagements des parties prenantes

**Un conventionnement entre LOD LOMA et Nantes Métropole** permettra le versement des fonds à **Nantes Métropole d'une première tranche de 60 500 €** qui sera en charge de la mise en œuvre de la MCA 7 :

- Conventionnement entre LOD et Nantes Métropole
- Versement des fonds compensateurs destinés à la MCA7 sur une ligne budgétaire « compensation » de Nantes Métropole
- Mise en œuvre de la MCA7 par Nantes Métropole
- Bilan à n+3 sur les montants affectés aux différentes MCA 1 à 6
- Proposition d'une tranche supplémentaire si besoin de réaffectation de montants non versés à n+3 ou de non aboutissement d'une des mesures ciblées.

# RÉCAPITULATIF DES MESURES DE COMPENSATION

## Synthèse des mesures de compensation et engagements

Les choix des mesures de compensation collective a été réalisé en concertation avec les acteurs et représentants de la profession.

LOD s'engage à hauteur de 591 000 € pour mettre en place ces mesures de compensations collectives et évaluer les retombées économiques de ces dernières sur le territoire via un suivi rapproché des actions et retours aux services instructeurs.

**COMITE DE SUIVI**

Nomination des membres représentant les parties prenantes impliquées dans les MCA à l'autorisation du projet. Mise en place de réunions régulières du comité de suivi pour discuter de l'avancement (trimestrielles sur 2024 et 2025 puis semestrielles) avec rapports d'avancement réguliers des acteurs responsables de la mise en œuvre des mesures. La synthèse annuelle sera transmise à la Préfecture et à la CDPENAF.

Voir précédemment le détail de chacune des mesures de compensation collective

| Les mesures de compensations | MCA 1: Contribuer à la remise en culture des terres agricoles délaissées | MCA 2: Aide au financement de matériel pour les CUMA | MCA 3: Soutien à la création d'un incubateur de vignerons (Vertou) | MCA4 : Soutien à la remise en état d'un accès à l'eau sur un site d'exploitation municipale (Orvault) | MCA 5 : Soutien au projet de l'Étable Nantaise pour la promotion de la filière Vache Nantaise | MCA6 : Consolider un outil « espace-test » au service de l'installation en maraîchage | MCA 7 : Soutien des actions collectives en faveur de l'agroécologie |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Intérêt collectif et filières concernées** | Maintien de la SAU sur le territoire de NM, potentiellement **toutes les filières** concernées | Coopératives d'une vingtaine d'adhérents Toutes les filières mais en particulier **l'élevage** | Formation et soutien des projets d'installation viti-vinicoles Filière **viticole** | Reprise et installation Restauration collective Filière **maraichère** | Formation, promotion, renouvellement et structuration des filières locales Filière **élevage bovin** | Formation de la nouvelle génération de maraichers Maintien des surfaces Filière **maraichère** | Préservation des ressources **Toutes les filières** concernées |
| **Faisabilité, préalables et besoins recensés** | Très bonne sous réserve de sécurisation du foncier ciblé Complémentaires aux actions déjà en cours | Très bonne En complément des aides déjà accordées (MCA sur la partie fonds propres seulement) | Très bonne sous réserve de la structuration juridique du projet et accompagnement par un organisme compétent | Bonne sous condition d'engagement d'exploi-tants agricoles dans le projet (AMI en cours) | Très bonne sous réserve de dimensionnement définitif du projet selon conditions globales de financement (PIA4) | Très bonne en complément d'aides et subvention éligibles (MCA en compléments et non en substitution) | En cours d'approfondissement, les actions ciblées ne sont aujourd'hui pas arrêtées Soutien long terme |
| **Conditions de mise en œuvre et partenariats réalisés** | Conventionnement **LOD LOMA – Nantes Métropole** Lancement 2024 – durée estimée 5 ans Suivi annuel | Conventionnement **LOD LOMA – CUMA PAYS DE LOIRE** Lancement 2024 – durée estimée 2 ans Suivi annuel | Conventionnement **LOD LOMA – SCIC porteuse** Lancement 2024 – durée estimée 5 ans Suivi annuel | Conventionnement **LOD LOMA – Ville d'Orvault** Lancement 2024 – durée estimée 5 ans Suivi annuel | Conventionnement **LOD LOMA – SCIC Etable nantaise** Lancement 2024 – durée estimée 2 ans Suivi annuel | Conventionnement **LOD LOMA – CIAP PAYS DE LOIRE** Lancement 2024 – durée estimée 2 ans Suivi annuel | Conventionnement **LOD LOMA – Nantes Métropole** Lancement 2025 – durée estimée 5 ans Suivi annuel |
| | **350 000 €** soit 70 000 €/site | **50 000 €** | **50 000 €** | **13 500 €** | **50 000 €** | **17 000 €** | **60 500 €** + réaffectation possible |

**Total des MCA : 591 000 €**

# MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES



- CETIAC conseil en compensation agricole
- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie & Glossaire
- Annexes

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

**04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES**

04

# CETIAC, CONSEIL EN COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

## Etudes préalables agricoles, accompagnement à la construction des projets agricoles, suivi –

**Depuis 2017, CETIAC vous propose une expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.**

### L'équipe CETIAC

L'équipe de CETIAC est constituée d'ingénieurs agronomes capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adaptée au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de 300 missions ont été réalisées en 3 ans et demi d'existence, sur tout le territoire national, dont plus de 50% pour des projets de parc photovoltaïque au sol.

Julie Seegers
Gérante de CETIAC

Margot Vanrenterghem
Consultante

Lise Watier
Consultante

Katiane Viollin
Consultante

Guillaume Schmitt
Consultant

Baptiste Gervaise
Consultant

Thérèse Jacquet
Consultante

### Un accompagnement sur mesure au dimensionnement des projets agricoles

En parallèle du volet réglementaire, CETIAC propose un accompagnement à la mise en place des projets agricoles sous panneaux photovoltaïques. Ce travail réalisé très en amont de l'instruction, permet d'étudier les possibles activités compatibles.

Chez CETIAC nous pensons qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteur. Nous faisons donc le maximum pour mettre en relation et travailler avec les agriculteurs du secteur pour retenir et construire le projet agricole le plus pertinent pour le territoire comme pour les filières agricoles.

### Mais aussi aux suivis de la mise en œuvre et sur le long terme

Une fois les autorisations accordées, le temps est alors à la mise en place effective et la concrétisation du projet agricole suivant les étapes proposées. CETIAC intervient sur les étapes de préparation de l'arrivée de l'agriculteur sur le secteur, afin de bien vérifier qu'aucun point bloquant ne vient contraindre le déroulé prévu et à adapter autant que nécessaire. Ce travail de mise en œuvre permet aussi de rendre les premiers comptes aux services instructeurs.

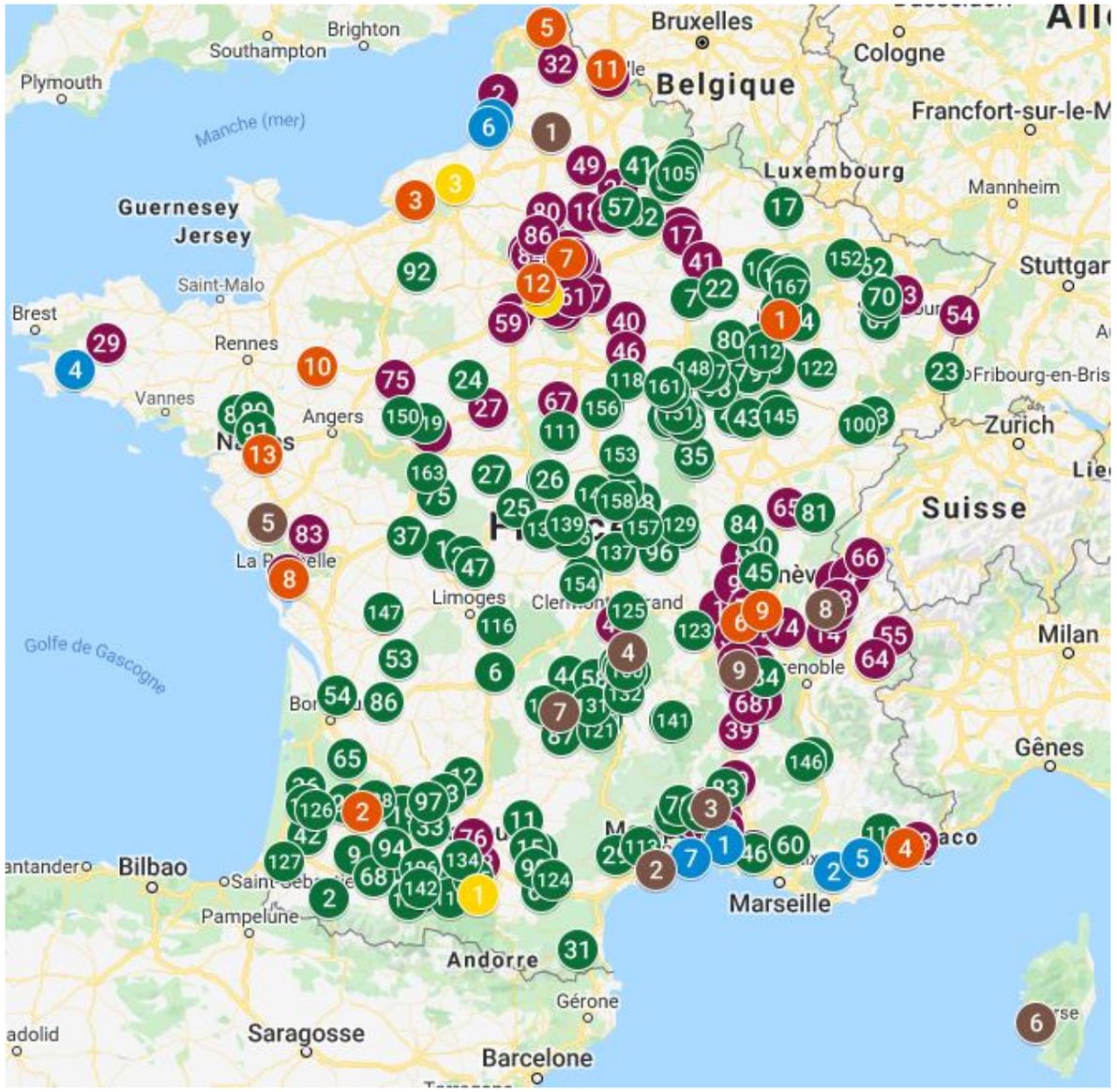


**Interventions de CETIAC**

Bordeaux (Aménagement) –
Vert (Energies renouvelables) ·
Bleu (Gestion de l'Eau) –
Jaune (Réseaux)

### Chiffres clés de CETIAC

**350 EPA**

Réalisées ou en cours de réalisation sur tout le territoire national

**7 consultants spécialisés**

**une présence sur toutes les régions**

# MÉTHODOLOGIE CETIAC

## Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole

**Pour estimer les impacts d'un projet, CETIAC a mis en place une méthodologie permettant de caractériser l'économie agricole initiale et d'analyser la perte ou le gain de cette valeur ajoutée de référence dans le cadre de la mise en place du projet. Le chiffrage est donc réalisé en plusieurs étapes.**

**Ces dernières sont présentées ici**

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

### Méthodologie de chiffrage : la valeur ajoutée de référence

CETIAC a mis en place sa méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole d'après l'approche suivante :

- Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- L'analyse de la production primaire est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de productions et de comptabilité des entreprises les plus locales possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- Les opérateurs des filières concernées (commercialisation et 1ère transformation) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires .

**La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.**

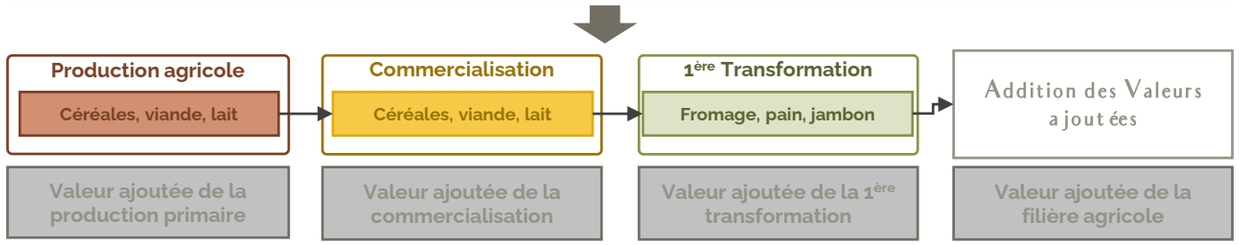


**La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.**

### LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE :

Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

**Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.**

| Détails du calcul | Données économiques |
|---|---|
| Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c | → Marge commerciale ① |
| Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p | → Production ② |
| ① + ② – Autres achats consommés | → **VA Valeur ajoutée ③** |
| ③ – Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice) | → EBE Excédent Brut d'Exploitation ④ |
| ④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements…) | → RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤ |
| Produits – Charges financiers | → RF Résultat financier ⑥ |
| ⑤ +/- ⑥ | → RC Résultat Courant avant Impôts ⑦ |
| Produits – Charges exceptionnels | → RE Résultat Exceptionnel ⑧ |
| ⑦ +/- ⑧ - Impôt sur le bénéfice | → RN Résultat Net ⑨ |

**Méthode CETIAC**

Source : CETIAC

# BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉTUDE

## Base de données économiques

**AGRESTE :** statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

**DRAAF Pays de Loire :** études des filières agricoles régionales et/ou départementales

**ESANE :** Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

**FranceAgriMer :** Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

**INAO :** Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

**IPAMP :** indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

**Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires :** compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

**RICA** (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

**Réseau des Chambres d'Agriculture :** Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

**Résultats des contrôles laitiers :** Données économiques sur les productions laitières de France

# GLOSSAIRE

## Principaux sigles utilisés dans l'étude préalable agricole

| | |
|---|---|
| ADEAR | Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural |
| AFAF | Aménagement Foncier Agricole et Forestier |
| AFES | Association Française de l'Étude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national. Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique |
| AOP | Appellation d'Origine Contrôlée |
| APCA | Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture |
| BA | Bénéfices Agricoles |
| BDNI | Base de Données Nationale d'Identification (cheptel) |
| BIC | Bénéfices Industriels et Commerciaux |
| BNC | Bénéfices Non Commericaux |
| BRGM | Bureau de Recherches Géologiques et Minières |
| CA | Chiffre d'Affaires |
| CA | Communauté d'Agglomération |
| CAPEX (Io) | Capital Expenditure : dépenses d'investissement |
| CC | Communauté de Communes |
| CCh | Capacité au champ = RU + eau inutilisable |
| CDCEA | Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT) |
| CDEX | Classe de Dimension Economique |
| CDOA | Commission Départementales d'Orientation Agricole |
| CDPENAF | Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers |
| CEC | Capacité d'Échange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argilo-Humique) à fixer des cations <=> taille du réservoir en éléments nutritifs |
| CIVAM | Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural |
| CIVE | Culture Intermédiaire à Vocation Environnementale |
| CLC | Corine Land Cover |
| COP | Céréales et Oléo-Protéagineux |
| CRE | Commission de Régulation de l'Energie (tarif) |
| CRPM | Code Rural et de la Pêche Maritime |
| CTIFL | Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes |
| CUMA | Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole |
| DADS | Déclaration Annuelle de Données Sociales |
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| DIA | Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER) |
| DJA | Dotation Jeunes Agriculteurs |
| DOO | Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT) |
| DPB | Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique) |
| DRAAF | Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| DUP | Déclaration d'Utilité Publique |
| EARL | Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1≤ pers. physique ≤10, majeur, responsabilité limitée à l'apport) |
| EBE | Excédent Brut d'Exploitation |
| EMP | Effectif Moyen Présent |
| ENS | Espaces Naturels Sensibles |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| ESANE | Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise |
| ETA | Entreprise de Travaux Agricoles |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| FADEAR | Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural |
| FDSEA | Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles |
| FEADER | Fond Européen Agricole de Développement Rural <=> 23% aides PAC |
| FEAGA | Fond Européen Agricole de Garantie <=> 77% aides PAC |
| FNE | France Nature Environnement |
| GAB | Groupement d'Agriculture Biologique |
| GAEC | Groupement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 ≤ pers. physique ≤10, majeur, ≤ 1500€, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital) |
| GIP | Groupement d'Intérêt Public |
| GIS | Groupement d'Intérêt Scientifique |
| GUFA | Groupement d'Utilisation de Financement Agricole |
| IAA | Industrie Agro-Alimentaire |
| ICHN | Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels |
| IGP | Indication Géographique Protégée |
| INAO | Institut National de l'Origine et de la Qualité |
| INRAAE | Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement |
| IPAMP | Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production agricole |
| ISDI | Installation de Stockage de Déchets Inertes |
| LAAAF | Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt |
| LTECV | Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité renouvelable en 2030 |
| MAEC | Mesures Agro-Environnementales et Climatiques |
| MIN | Marché d'Intérêt National |
| MOS | Mode d'Occupation de Sol (IdF) |
| NPK | Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux) |
| ONCEA | Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles |
| ONVAR | Organisme National à Vocation Agricole et Rurale |
| OTEX | Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| PAD | Projet Agricole Départemental |
| PADD | Projet d'Aménagement et de Développement Durable |
| PAT | Projet Alimentaire Territorial |
| PBS | Production Brute Standard |
| PCAET | Plan Climat-Air-Energie Territorial |
| PEB | Plan d'Exposition au Bruit |
| PETR | Pôle d'Equilibre Territorial et Rural |
| pF | Force de succion de la plante <=> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol + pF augmente, - la plante arrive à pomper |
| PLU(i) | Plan Local d'Urbanisme (inter |
| PNR | Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans |
| POS | Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU |
| PPA | Power Purchase Agreement : Contrat d'achat d'électricité |
| PPAM | Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum |
| PPE | Programmation Pluriannuelle de l'Energie |
| PPEANP | Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains |
| PPRI | Plan de Prévention des Risques d'Inondation |
| PRA | Petite Région Agricole |
| PRAD | Plan Régional d'Agriculture Durable |
| RBE | Résultat Brut d'Exploitation |
| RCAI | Résultat Courant Avant Impôts |
| RE | Résultat Exceptionnel |
| RF | Résultat Financier |
| RFU | Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm) |
| RGA | Recensement Général Agricole |
| RICA | Réseau d'Information Comptable Agricole |
| RNU | Règlement National d'Urbanisme |
| RPG | Registre Parcellaire Graphique |
| SAFER | Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural |
| SAU | Surface Agricole Utile |
| SCEA | Société Civile d'Exploitation Agricole |
| SCOP | Société Coopérative de Production |
| SCoT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SIQO | Signes d'Identification de Qualité et d'Origine |
| SRADDET | Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires |
| SRCAE | Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie |
| SRCE | Schéma Régional de Cohérence Ecologique |
| STH | Surface Toujours en Herbe |
| TCR | Taillis à Courtes Rotations |
| tMS | Tonnes de Matière Sèche |
| TVB | Trame Verte et Bleue |
| UGB | Unité Gros Bétail/Bovin |
| UMO | Unité de Main d'Œuvre |
| UTA | Unité de Travail Annuel |
| UTCATF | Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt $CO_2$ éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts) |
| UTH | Unité de Travail Humain |
| ZAC | Zone d'Activité Concertée ou Commerciale ou Economique (ZAE) |
| ZAP | Zone Agricole Protégée |
| ZIP | Zone d'Implantation Potentielle |
| ZNIEFF | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique |
| ZNT | Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitations, cours d'eau, etc.) |
| ZPENAF | Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers |

# CETIAC

*Conseil en compensation agricole*

nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@cetiac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr